

PREMIÈRE PARTIE

Le
dénombrement
des
francophones



Généralités

L'estimation globale du nombre de francophones donnée ici (y compris les francophones « partiels ») ne concerne que les populations des pays membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie. Nous y agrégeons néanmoins quelques données disponibles pour des pays n'appartenant pas à l'OIF mais dont nous savons, comme pour l'Algérie (11,2 millions en 2008¹), Israël (entre 0,3 et 0,7 million selon des chiffres souvent repris²) ou le Val d'Aoste (environ 90 000 personnes³), qu'y résident – pour des raisons de nature historique – de nombreux francophones, et/ou pour lesquels des données fiables existent, comme pour les États-Unis (2,1 millions de personnes parlent le français à la maison d'après le recensement de 2000). Au total, près de 220 millions de personnes peuvent être définies comme francophones de façon certaine, sachant que ce calcul minimaliste, non seulement ne tient pas compte de ceux qui sont capables de s'exprimer en français ou de le comprendre dans les autres pays de l'échantillon⁴ décrit ci-dessus, mais aussi minore cette réalité dans beaucoup de pays membres (cf. note méthodologique en annexe de ce chapitre).

Quoi qu'il en soit, depuis notre dernière enquête, le nombre de francophones dans le monde a globalement progressé, mais la comparaison n'est pas toujours pertinente avec l'estimation antérieure pour les raisons que nous expliquons en détail dans la note méthodologique qui suit la présentation des données. En résumé, les différences substantielles qui nous interdisent de mesurer valablement une évolution sont de deux ordres : scientifique et épistémologique.

Scientifique d'abord, car la vérification systématique des données produites antérieurement et la fiabilité des nouvelles sources utilisées (recensements, enquêtes statistiques européennes ou nationales) nous ont conduit, bien que pour très peu de pays, à revoir des estimations anciennes manifestement amplifiées, aussi bien à la hausse qu'à la baisse (cas de Madagascar, par exemple). L'absence de chiffres actualisés nous oblige également à reporter les chiffres antérieurs, sans possibilité sérieuse de leur appliquer un taux de variation, ce qui donne un ordre de grandeur utile au lecteur mais ne permet aucune analyse valable (cas de l'Égypte, par exemple). Enfin, deux nouveaux pays pour lesquels nous ne disposons pas d'informations jusqu'alors sont étudiés depuis leur intégration comme observateurs à l'OIF en 2008 (Lettonie et Thaïlande).

Épistémologique d'autre part, car un choix nouveau a été fait pour une vingtaine de pays du continent africain et de l'océan Indien qui représentent une part essentielle du nombre total de francophones. En effet, comme il est expliqué dans la note méthodologique présentée en annexe, le choix de puiser à la source des recensements de populations lorsque cela était possible, et

1. Nombre de personnes âgées de cinq ans et plus déclarant savoir lire et écrire le français, d'après les données du recensement de 2008 communiquées par l'Office national des statistiques d'Algérie.

2. Voir, par exemple : « 60 ans de francophonie – À la poursuite d'un "rêve" méditerranéen », tribune de David Mendelson et Beni Issembert dans *Le Devoir.com* du 17 mai 2008.

3. D'après *Plurilinguisme administratif et scolaire en Vallée d'Aoste (PASVA)*, enquête effectuée en 2001, citée par *Profil de la politique linguistique éducative – Vallée d'Aoste – Rapport régional*, Assessorat à l'Éducation et à la Culture, Département Surintendance aux études, février 2007.

4. Nous dénombrons tout de même une partie significative de ces francophones dans les tableaux de l'enseignement du et en français dans le monde présentés dans la partie « Une langue pour apprendre ».

CINQ À SIX MILLIONS DE FRANCOPHONES AUX ÉTATS-UNIS ?

D'après un rapport¹ de recherche récent, le nombre de francophones aux États-Unis est probablement supérieur aux 2,1 millions de locuteurs recensés en 2000 et ayant déclaré parler le français à la maison. En effet, selon le recensement de 2000, plus de 11 millions d'individus ont déclaré une origine « ethnique » : « française »,

« canadienne-française », « cadjine » ou « haïtienne ». Si cela ne permet pas d'estimer le nombre exact de personnes capables de s'exprimer en français ou de le comprendre, on peut raisonnablement considérer, comme l'avancent les auteurs de l'étude, que le nombre se situe entre ces deux chiffres².

1. *Rapport final sur le travail de recherche – Francophonie des Amériques (définition et localisation) – Dans le cadre d'un projet d'exposition du Musée de la civilisation de Québec*, présenté à M^{me} Pauline Currien, agente de recherche, Service de la recherche et de l'évaluation, Musée de la civilisation, et préparé par Étienne Rivard (Ph.D.), géographe et coordonnateur scientifique au Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ), Université Laval, pour le Centre de la Francophonie des Amériques (<http://www.francophoniedesamericas.com/>), avril 2008.

2. Voir à ce sujet le site du Centre de la Francophonie des Amériques.

d'utiliser des données d'enquêtes sur la connaissance des langues, l'alphabétisation et la scolarisation, ce dans un contexte africain où le français est une langue apprise et d'enseignement, nous a conduit à ne considérer comme « francophones », sans distinction de niveaux, que les **personnes sachant lire et écrire en français**. Cette décision, qui dans certains cas entraîne une baisse et dans d'autres une augmentation de l'estimation antérieure, provoque une rupture entre les deux séries de chiffres concernant ces pays, qui interdit la comparaison terme à terme. En revanche, elle nous permet d'approcher au plus près la réalité d'un usage certain du français, quitte à le sous-estimer dans les cas – nombreux en Afrique, comme le montrent les enquêtes réalisées par l'institut TNS Sofres qui sont présentées ici – où la capacité à s'exprimer dans cette langue excède souvent sa maîtrise scolaire (comme en Côte d'Ivoire, par exemple). C'est néanmoins la garantie de pouvoir, à l'avenir, disposer d'un indicateur de mesure incontestable de l'évolution des situations linguistiques et d'apprécier dans le même temps les variations intervenant dans le secteur stratégique, pour la Francophonie comme pour tous les acteurs du développement, de l'éducation. Pour plus de clarté, un tableau distinct permettra au lecteur de prendre connaissance des données nouvelles concernant ces pays.

Il est cependant au moins un pays pour lequel la régularité et la fiabilité des statistiques produites à l'échelle nationale (fédérale en l'occurrence) permettent aux spécialistes de se livrer à de vraies analyses comparatives basées sur une observation longue : c'est le Canada. Grâce aux questions précises, nombreuses et récurrentes posées sur la connaissance et l'usage des langues officielles dans les recensements, l'ancien directeur de la division des études démologiques de Statistique Canada, M. Réjean Lachapelle, nous trace un tableau d'une remarquable précision sur la population francophone du Canada.

Afin d'apprécier la dynamique particulière qui caractérise la francophonie africaine, le directeur de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF), M. Richard Marcoux, nous livre son analyse et, avec la collaboration de chercheurs associés à l'ODSEF, nous propose un résumé des travaux récents conduits à partir de l'exploitation des derniers recensements intervenus au Burkina Faso et au Mali. Les indications sensiblement différentes qu'ils révèlent pour l'un et l'autre pays permettent d'apprécier la variabilité des contextes linguistiques africains et leur influence sur la place qu'y occupe la langue française, tout comme la grande enquête conduite, sous la coordination scientifique de M. Arnaud Carpooran, par les chercheurs du pôle « Langues pour le développement » de l'Agence universitaire de la Francophonie nous permet de le faire pour l'océan Indien.

CHAPITRE

1

Panorama chiffré

AFRIQUE : LES INDIVIDUS SACHANT LIRE ET ÉCRIRE LE FRANÇAIS

Zone/pays	Population en 2010 (en milliers)	Francophones (sachant lire et écrire; en milliers)	En pourcentage de la population totale	En pourcentage de la population âgée de 10 ans et plus
AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT				
Afrique du Nord et Moyen-Orient				
Maroc	32 381	10 366	32 %	39 %
Mauritanie	3 366	429	13 %	18 %

AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET OCÉAN INDIEN

Afrique subsaharienne				
Bénin	9 212	2 984	32 %	47 %
Burkina Faso	16 287	3 195	20 %	30 %
Cameroun	19 958	7 078	36 %	60 %*
Centrafrique	4 506	1 306	29 %	40 %
Congo	3 759	2 094	56 %	78 %
Congo (République démocratique)	67 827	30 990	46 %	68 %
Côte d'Ivoire	21 571	7 390	34 %	48 %
Gabon	1 501	829	55 %	73 %
Guinée	10 324	2 223	22 %	31 %
Mali	13 323	2 416	18 %	27 %
Niger	15 891	1 970	12 %	20 %
Rwanda	10 277	311	3 %	ND
Sénégal	12 861	3 132	24 %	35 %
Tchad	11 506	1 617	14 %	21 %
Togo	6 780	2 252	33 %	46 %
Océan Indien				
Comores	691	142	21 %	33 %*

* : pays où le pourcentage est rapporté à la population âgée de 15 ans et plus.
ND : non disponible.

Comme annoncé dans les généralités et précisé dans la note méthodologique en annexe, les chiffres présentés dans ce premier tableau peuvent être considérés comme les estimations les plus fiables produites par l'Observatoire de la langue française et les organismes qui l'ont précédé. Les sources¹ utilisées (recensements et enquêtes nationales) et la méthode de calcul qui a été appliquée aux données sont scientifiquement reconnues². De plus, les statistiques de base nous ayant été fournies par les administrations et institutions publiques des États eux-mêmes, nous pouvons être sûrs de leur validation.

En revanche, ce choix comporte, un risque de sous-estimation du nombre réel de francophones et mérite, dans quelques cas, d'être commenté pour expliquer une variation apparente importante par rapport à l'estimation produite antérieurement, même si, comme nous l'avons montré dans les généralités, la comparaison n'est pas pertinente compte tenu de la différence radicale des termes en présence.

En remarque générale, il faut inviter le lecteur à s'attacher plutôt à la colonne présentant le pourcentage de la population âgée de 10 ans et plus. En effet, le contexte plurilingue dans lequel évolue la langue française pour ces pays et le fait qu'elle soit dans tous les cas apprise à l'école (sauf dans quelques configurations familiales trop rares pour peser sur les chiffres) laissent à penser qu'en dessous de 10 ans, la réalité de la francophonie africaine, bien que probable, n'est pas très importante et, surtout, encore fragile. En effet, en supposant même qu'un enfant commence son apprentissage scolaire à six ou sept ans – ce qui est loin d'être une règle dans nombre de ces pays aux taux de scolarisation parfois faibles –, sa connaissance du français ne saurait être correcte avant trois ou quatre ans d'apprentissage. D'où l'importance de l'éducation, dont les progrès conditionnent le développement de ces pays et vont de pair avec le maintien et la diffusion du français. Ainsi, très logiquement, le pourcentage de cette population (âgée de 10 ans et plus, voire 15 ans et plus) capable de lire et d'écrire en français est le plus souvent supérieur à celui présenté dans les rapports antérieurs, même s'il convient de s'arrêter sur quelques exceptions : les Comores, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Rwanda. Un commentaire nous a semblé également utile pour le Cameroun, le Sénégal et le Tchad.

Au Cameroun, l'une des enquêtes utilisées (ECAM3), réalisée en 2007, ne concernait que les personnes âgées de 15 ans et plus. Or, la population de moins de 15 ans étant supérieure à huit millions de personnes (sur 19,9 M), l'effet réducteur est plus fort que pour les autres pays dans lesquels nous avons pu avoir des données concernant les moins de 10 ans. Le même cas de figure se retrouve avec les Comores dont nous ignorons les connaissances en français (pourtant probables) des personnes de moins de 15 ans. De plus, ces pays sont officiellement multilingues. Certaines provinces du Cameroun et une partie du système d'enseignement des Comores dispensent un enseignement dans une autre langue que le français (l'anglais dans

1. Les références complètes des sources utilisées figurent dans la notice bibliographique située après la note méthodologique.

2. Nous tenons ici à remercier tout particulièrement l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF) et son directeur Richard Marcoux qui nous ont éclairés de leurs conseils et aidés à encadrer le travail de la stagiaire-boursière du gouvernement québécois, Camille Bouchard-Coulombe, spécialement affectée à l'Observatoire, ainsi que le ministère des Relations internationales du Québec pour cette mise à disposition.



le premier cas et l'arabe dans le second), ce qui réduit l'effectif scolarisé à prendre en compte pour le calcul des francophones (francophones parce que scolarisés, selon la méthode appliquée aux pays où le français est seule langue d'alphabétisation).

Concernant la Côte d'Ivoire, les observateurs s'accordent à dire que le français y est beaucoup mieux parlé qu'écrit ou lu, ce qui affecte notre résultat uniquement fondé sur ces compétences. Les enquêtes réalisées à Abidjan par l'institut TNS Sofres, et présentées plus loin, confirment d'ailleurs cet état de fait avec des différences supérieures à 20 points selon qu'il s'agit de la capacité à parler le français (99 % des répondants) ou à l'écrire (75 %).

S'agissant de la Guinée, on doit sans doute parler d'ajustement d'une estimation jusque-là non étayée.

Pour le Sénégal, outre la relative stagnation des taux de scolarisation, il faut préciser que, faute de résultats d'une enquête antérieure, nous n'avons pu retenir que le taux constaté pour l'année 2005 et l'appliquer directement à l'année 2010, alors qu'il est raisonnable de considérer qu'une augmentation est intervenue entre-temps, comme c'est le cas dans tous les pays pour lesquels nous disposons de deux repères temporels permettant de calculer un rythme théorique de progression. Il en va de même pour le Tchad, pour lequel nous ne disposons de données sur la population et le niveau d'étude que pour une seule année (2004) et où il a fallu également tenir compte de la présence d'une autre langue d'enseignement (arabe).

Enfin, dans le cas du Rwanda, le pourcentage figurant dans le recensement de 2002 nous donne la répartition de la population totale sachant parler le français, soit 3,9 % des Rwandais, ce qui correspond à une baisse, comparé au calcul effectué en 1991. Celui-ci, produit à partir des données des enquêtes réalisées sur le nombre d'années d'études par tranches d'âge de la population, aboutissait à une estimation de 5,1 % de francophones. Faute de résultats plus récents, nous avons suivi la tendance indiquée par ces deux repères temporels, d'autant que nous tenons compte de la forte présence du kinyarwanda dans l'enseignement.

La présentation des données figurant dans le tableau ci-après se trouve exposée dans le détail par la note méthodologique annexe à ce chapitre. Néanmoins, afin d'épargner le lecteur non spécialiste, nous avons jugé préférable de livrer avec le tableau lui-même quelques clés de lecture qui essaient d'anticiper les interrogations que pourrait susciter sa consultation.

Tout d'abord, il faut signaler que tous les pays marqués d'un astérisque n'ont pu faire l'objet d'une actualisation et que nous avons donc repris les estimations antérieures. Par ailleurs, le manque de précision ou de fiabilité de certaines sources nous a fait renoncer, dans quelques cas, à la distinction « francophones partiels », trop incertaine, ce qui se traduit par la présentation d'un chiffre global dans la colonne « francophones », mais ne doit pas conduire le lecteur à conclure à l'homogénéité des niveaux de maîtrise de la langue française par les individus ainsi dénombrés.

POPULATION FRANCOPHONE DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS DE LA FRANCOPHONIE					
Zone/pays	Population en 2010 (a)	Francophones	Pourcentage	Francophones partiels	Pourcentage
AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT					
Afrique du Nord et Moyen-Orient					
Tunisie	10 374 000	6 639 000		64%	
Moyen-Orient					
Égypte	84 474 000	300 000	0,4%	2 500 000	3%
Liban*	4 255 000	765 900	18%	851 000	20%
AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET OCÉAN INDIEN					
Afrique subsaharienne					
Burundi*	8 519 000	425 900	5%	255 600	3%
Cap-Vert	513 000	18 000	3,5%	30 000	6%
Djibouti	879 000	439 500		50%	
Ghana	24 333 000	1 000 000	4%	331 200	1%
Guinée-Bissau	1 647 000	82 300	5%	164 700	10%
Guinée équatoriale	693 000	50 000	7%	150 000	22%
Mozambique	23 406 000	70 000		0,3%	
São Tomé et Príncipe*	165 000	33 000	20%	74 200	45%
Océan Indien					
Mayotte (France)*	199 000	59 700	30%	139 300	70%
La Réunion (France)*	837 000	664 600	79%	126 400	15%
Madagascar*	20 146 000	1 007 300	5%	3 021 900	15%
Maurice	1 297 000	194 500	15%	748 400	58%
Seychelles	85 000	25 500	30%	59 500	70%
AMÉRIQUE ET CARAÏBE					
Amérique du Nord					
Canada (total)	31 612 900	9 590 700		30%	
Nouveau-Brunswick (Canada)	730 000	313 900		43%	
Québec (Canada)	7 546 100	7 028 700		93%	
Saint-Pierre-et-Miquelon (France)*	6 000	6 000		100%	
Caraïbe					
Dominique*	67 000	1 500	2%	5 000	7,5%
Guadeloupe (France)*	467 000	374 500	80%	69 600	15%
Martinique (France)*	406 000	324 800	80%	62 900	15,5%
Haïti	10 188 000	1 222 600	12%	3 056 400	30%
Sainte-Lucie*	174 000	3 000		2%	
ASIE ET OCÉANIE					
Asie centrale					
Arménie	3 090 000	20 000	0,6%	180 000	6%
Géorgie	4 219 000			ND	
Extrême-Orient					
Cambodge	15 053 000	406 400		3%	



POPULATION FRANCOPHONE DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS DE LA FRANCOPHONIE					
Zone/pays	Population en 2010 (a)	Francophones	Pourcentage	Francophones partiels	Pourcentage
Laos	6 436 000	173 800		3 %	
Thaïlande	68 139 000	562 000		0,8 %	
Vietnam*	89 029 000	623 200		0,7 %	
Océanie					
Nouvelle-Calédonie (France)*	254 000	203 200	80 %	25 400	10 %
Polynésie française (France)*	272 000	217 600	80 %	27 200	10 %
Vanuatu	246 000	110 700		45 %	
Wallis-et-Futuna (France)*	15 000	15 000		100 %	
EUROPE					
Europe centrale et orientale					
Albanie*	3 169 000	316 900		10 %	
Bulgarie	7 497 000	301 100	4 %	249 500	3 %
Croatie	4 410 000	24 300	0,6 %	107 700	2 %
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	2 043 000	150 000	7 %	80 000	4 %
Hongrie	9 973 000	40 200	0,4 %	46 400	0,5 %
Lettonie	2 240 000	20 800		0,9 %	
Lituanie	3 255 000	67 000	2 %	61 200	2 %
Moldavie*	3 576 000	894 000		25 %	
Pologne	38 038 000	447 800	1 %	622 500	2 %
Rép. tchèque	10 411 000	153 900	1,5 %	93 600	0,9 %
Roumanie	21 190 000	1 853 000	9 %	2 903 100	14 %
Serbie	9 856 000			ND	
Slovaquie	5 412 000	75 500	1 %	46 400	0,9 %
Slovénie	2 025 000	38 600	2 %	34 400	2 %
Ukraine	45 436 000	285 800		0,6 %	
Europe de l'Ouest					
Andorre	87 000	34 900	40 %	26 100	30 %
Autriche	8 387 000	406 400	5 %	497 200	6 %
Belgique (total)	10 698 000	6 838 100	64 %	1 405 800	13 %
Comm. française de Belgique	4 505 000	4 415 000		98 %	
Chypre	880 000	36 600	4 %	73 800	8 %
France (métropole)	62 637 000	62 483 600		100 %	
Grèce	11 183 000	415 300	4 %	475 200	4 %
Luxembourg	492 000	352 800	72 %	87 000	18 %
Monaco*	33 000	25 800		78 %	
Suisse	7 597 000	3 827 300	50 %	1 599 300	21 %

(a) Source : *World Population Prospects : The 2008 Revision Population Database*, <http://esa.un.org/unpp/>, sauf pour Canada, Québec et Nouveau-Brunswick : 2006, année du recensement et Communauté française de Belgique : 2008, État.

* : reprise des anciennes données en l'absence de nouveaux éléments.

ND : non disponible.

Les pourcentages ont été arrondis à la moitié la plus proche (sauf entre 0 % et 1 %) et les chiffres à la centaine.



L'attention du lecteur doit être particulièrement attirée sur deux pays pour lesquels la prise en compte – nouvelle et systématique cette année – des données sur la connaissance du français (enquête « Eurobaromètre » 2005 et *Adult Education Survey* 2007 pour la Belgique et Recensement fédéral de 2000 pour la Suisse) et l'enseignement du et en français (statistiques nationales) a provoqué une augmentation de l'estimation du nombre de francophones. En effet, pour la Belgique comme pour la Suisse, la langue française est, selon la communauté linguistique à laquelle on appartient, apprise comme une langue étrangère (parfois très tôt) ou la seule langue de scolarisation initiale, ce qui nous a autorisé à compter précisément les uns et les autres en distinguant les francophones (langue maternelle, très bonne et bonne connaissance du français, apprenants en français pour les moins de 15 ans) des francophones partiels (connaissance basique, apprenants du français pour les moins de 15 ans). De plus, elle fait partie intégrante de l'environnement de la plupart des citoyens, ce qui influence favorablement sa maîtrise, même partielle.

Autre grand pays francophone européen, la France est traitée comme les années précédentes avec une distinction entre la métropole et les départements, collectivités et territoires d'outre-mer. Pour ces derniers, en l'absence de données nouvelles, les pourcentages présentés lors de l'édition précédente ont été appliqués à la population de 2010¹, en tenant compte, le cas échéant, des résultats de l'étude conduite par l'équipe de chercheurs de l'AUF sur la situation du français dans l'océan Indien (pour Mayotte et La Réunion).

L'influence des données concernant l'enseignement du français sur notre estimation est tout aussi importante pour les pays dans lesquels sa maîtrise en dépend entièrement. Leurs variations à la hausse ou à la baisse, que le lecteur retrouvera dans les tableaux de la partie consacrée à l'enseignement, se retrouvent dans les chiffres présentés ici. À titre d'exemple, on peut citer les baisses enregistrées en Bulgarie, en Grèce, en Pologne ou en Roumanie; aussi bien que les hausses (modestes) constatées en Hongrie, en Lituanie et en République tchèque.

Quelques pays disposaient d'enquêtes spécifiques comprenant des données nationales sur la connaissance des langues, dont le français, que nous avons directement reprises : Andorre², Canada³, Québec (Canada)⁴, Nouveau-Brunswick⁵, Luxembourg, Suisse et Ukraine. Dans le cas de Monaco⁶, le chiffre fourni par le dernier recensement ne concernait que la langue maternelle du répondant, ce qui, dans le contexte monégasque, ne rend pas du tout compte du nombre réel de francophones.

Pour certains pays, en l'absence de statistiques ou d'enquêtes précises, nous avons choisi de reprendre – lorsqu'elles étaient cohérentes avec les données antérieures, avec les chiffres de

1. Sauf mention contraire, le chiffre retenu pour la population des pays et des territoires est issu de *World Population Prospects : The 2008 Revision Population Database*, <http://esa.un.org/unpp/>.

2. Dans ce cas, l'enquête ne comptabilisait pas les enfants de zéro à quatre ans qui ont le français comme langue maternelle.

3. Réponse officielle du Canada au questionnaire de l'Observatoire selon les données du recensement de 2006 concernant la connaissance des langues officielles (français seulement + anglais et français).

4. Selon les données du recensement de 2006 concernant la connaissance des langues officielles (français seulement + anglais et français).

5. *Idem*.

6. Selon le recensement de 2008, le nombre de personnes dont la langue maternelle est le français en Principauté s'élève à 17 808 personnes, ce qui représente 57,2 % de la population.



l'enseignement du et en français disponibles et avec d'autres constatations⁷ – les estimations proposées par les autorités nationales dans leurs réponses à notre questionnaire (Arménie, Cambodge, Égypte, Guinée équatoriale, Maurice, Ex-Rép. yougoslave de Macédoine et Seychelles) ou, à défaut, celles suggérées par les réseaux de coopération culturelle et linguistique francophones (Burundi, Cap-Vert, Djibouti, Ghana, Guinée-Bissau, Haïti, Laos, Liban, Madagascar, São Tomé et Príncipe, Thaïlande, Vanuatu et Vietnam). Dans ces cas de figure, nous avons tenu compte, pour les pays de l'océan Indien, des résultats présentés par les chercheurs de l'AUF.

Enfin, en l'absence totale de toute source, même peu fiable, nous avons préféré ne communiquer aucune estimation (Géorgie et Serbie), sauf pour la Dominique et Sainte-Lucie, pays pour lesquels des observations directes rapportées lors de missions d'agents de l'OIF ont été jugées suffisamment crédibles, en raison, notamment, du nombre peu élevé de la population totale de ces territoires.

Note méthodologique

Depuis les années 1990, l'OIF assure une estimation du nombre de francophones à l'échelle mondiale. Dans les années antérieures, il revenait à chaque pays d'évaluer le nombre de personnes ayant une connaissance de la langue française, qu'elle soit partielle ou complète⁸. En cumulant les chiffres obtenus d'un pays à l'autre, l'OIF fournissait le nombre estimé de francophones dans le monde. Ces estimations de référence apparaissaient cohérentes et réalistes. Il était néanmoins possible de les actualiser et d'améliorer la fiabilité des chiffres. En effet, pour certains pays, une mise à jour s'imposait car le nombre ou le pourcentage de francophones était systématiquement repris d'un rapport à l'autre. Pour d'autres pays, les estimations semblaient sous-estimer ou surestimer le nombre de francophones. Dans le souci d'actualiser et de fiabiliser ces données, l'OIF a choisi de valider, par le biais de sources externes, les estimations des États.

Comme il sera démontré dans cette note, le processus de validation a conduit à apporter des modifications à la définition même des francophones pour plusieurs pays, surtout africains. Cette modification est justifiée par le fait que les données disponibles ne concernent pas toujours la connaissance de la langue française à l'oral mais plutôt à l'écrit. Par ailleurs, toujours pour les pays africains, les informations ne concernaient pas les francophones âgés de moins de 10 ans. Par conséquent, pour plusieurs pays, le pourcentage de francophones a dû être calculé aux moyens de deux méthodes d'estimation qui vont être précisées ci-dessous. Ce changement de définition et la réduction du champ d'observation à la population des 10 ans et plus entraînent une forme de cassure entre les estimations présentées dans les derniers rapports et celles de celui-ci. Les estimations présentées ici s'inscrivent donc dans une nouvelle démarche de validation et de fiabilisation plutôt que dans le processus de continuité instauré depuis les années 1990.

7. La grille d'observation établie par le professeur Robert Chaudenson, dont les résultats ont été publiés pour plusieurs pays dans Robert Chaudenson et Dorothee Rakotomalala (coordonnateurs), *Situations linguistiques de la Francophonie. État des lieux*, réseau « Observation du français et des langues nationales » de l'Agence universitaire de la Francophonie, 2004, nous a particulièrement servi dans ce cas.

8. Les États et gouvernements membres et observateurs de l'OIF étaient saisis officiellement par un questionnaire comportant, entre autres, la question suivante : « Quelle est l'estimation du nombre de francophones? Préciser : Francophones (personnes capables de faire face, en français, aux situations de communication courante) et Francophones partiels (personnes ayant une compétence réduite en français, leur permettant de faire face à un nombre limité de situations). »





CHAPITRE 1

Panorama chiffré

La comparaison entre les estimations produites antérieurement et celles-ci est par conséquent déconseillée dans le cas de plusieurs pays. C'est par le recours à trois grandes sources de données que ce nouveau processus de validation a pu être mis en œuvre.

Sources de données

À quelques exceptions près, estimer le nombre de francophones dans les États membres et observateurs n'est pas une tâche facile. Peu de pays ont à leur disposition une base de données qui présente un volet très élargi sur la connaissance des langues, quelle qu'en soit la définition. Pour analyser les estimations produites par les pays, trois sources de données ont été mobilisées : les recensements, les enquêtes sur des thèmes divers ayant en commun de permettre d'induire des informations sur la connaissance du français et les données sur l'éducation.

Recensements

Dans la majorité des pays membres et observateurs, un recensement de la population est effectué tous les cinq ou 10 ans et les données sont mises à la disposition des requérants sur demande. Les recensements constituent une source de données idéale pour produire des estimations car les questionnaires sont normalement remplis par l'ensemble des habitants du territoire, ce qui nous fournit un portrait complet et totalement représentatif de la population à l'étude. D'un pays à l'autre, les questions posées dans les recensements varient. Certains recensements tiennent sur une page alors que d'autres contiennent plusieurs questions réparties sous différents thèmes. Cependant, mis à part le recensement canadien qui compte un volet linguistique très détaillé, peu de recensements comportent plus d'une question sur les langues.

Dans la majorité des recensements européens et asiatiques, une seule question est posée sur la langue. Très souvent, il s'agit d'une question portant sur la langue maternelle. Cependant, cette seule question n'est pas suffisante pour valider les estimations du nombre de francophones car dans la très grande majorité des pays membres et observateurs de l'OIF, la langue française n'est pas la principale langue maternelle des habitants. Par conséquent, il n'est pas possible de repérer au moyen de cette seule question les gens qui connaissent peut-être la langue française mais qui déclarent une autre langue maternelle. Il s'agit là d'une part très importante des francophones dans le monde.

Dans quelques recensements figure une question sur la langue maternelle et sur la langue d'usage au foyer. Les réponses à cette question nous permettent d'identifier des francophones supplémentaires, c'est-à-dire les francophones qui n'ont pas le français comme langue maternelle mais qui parlent cette langue à la maison. Toutefois, dans plusieurs pays, ces francophones « supplémentaires » sont peu nombreux et ne représentent pas l'ensemble des francophones qui connaissent la langue française bien qu'elle ne soit ni leur langue maternelle ni leur langue d'usage au foyer. Les résultats obtenus ne sont donc pas non plus suffisants pour valider les estimations.

Dans certains pays, dont la Hongrie, la Lituanie et la Lettonie, s'ajoute à la question sur la langue maternelle une question sur la connaissance d'autres langues. Le répondant est dès lors en mesure d'affirmer s'il connaît une autre langue que sa langue maternelle, et de préciser laquelle ou lesquelles. Par ce biais, il est aisément possible de valider les estimations du nombre de francophones, puisqu'est révélé le nombre de personnes qui ont une connaissance de la langue française, que le français soit langue maternelle ou non. Malheureusement, peu de





pays posent une telle question à l'occasion de leurs recensements, ce qui nous contraint à utiliser d'autres sources pour procéder à la validation des estimations.

Dans quelques pays africains, une question sur la langue d'usage ou sur la langue couramment parlée est ajoutée. Ces deux questions ne permettent d'estimer que très sommairement le nombre de francophones, car ne peuvent pas être comptabilisés ceux qui n'utilisent pas le français à la maison ou qui parlent plus couramment une autre langue. Cependant, dans quelques États, une question sur la langue dans laquelle le répondant sait lire et écrire est présente. Sachant que le français n'est qu'à de très rares exceptions près une langue maternelle et qu'il est appris à l'école, le nombre de personnes alphabétisées en français recouvre la quasi-totalité des francophones. Toutefois, comme précisé plus loin, le fait d'utiliser cette variable amène à modifier la définition des francophones dans certains États africains.

Dans plusieurs pays africains, les recensements sont une excellente source de données puisqu'ils permettent de dénombrer les francophones alphabétisés qui constituent, comme dit précédemment, la part majoritaire des francophones locaux. Toutefois, plusieurs de ces recensements ne sont pas très récents. En Europe, les recensements sont généralement produits tous les 10 ans alors que dans certains pays africains, les intervalles de temps intercensitaires ne sont pas constants. De plus, étant donné que la comptabilisation et l'analyse des questionnaires prennent du temps, il n'a pas toujours été possible dans le présent rapport de valider le dénombrement des francophones avec les tout derniers recensements produits (cas du Burundi). Malgré ces inconvénients, il n'en reste pas moins que **plus de 20 pays membres et observateurs de l'OIF possèdent une base de données tirée des recensements** où des variables sur la connaissance des langues sont disponibles et suffisantes pour avancer des estimations fiables pour quelques pays africains et européens ainsi que pour le Canada.

Enquêtes

Pour beaucoup de pays, les questions posées sur les langues dans les recensements ne sont pas suffisantes pour estimer le nombre de francophones. Par conséquent, pour étayer ses estimations, l'OIF a eu recours aux données tirées d'enquêtes réalisées dans certains pays européens et africains. Les enquêtes, quel qu'en soit le thème, s'adressent généralement à une classe d'âge précise de la population. La nature de l'information varie en fonction du thème de l'enquête et des questions qui y sont reliées. Très peu d'enquêtes nationales contiennent un volet linguistique. Pour pallier cette lacune, dans le cas des pays européens, l'OIF s'est fondée sur les résultats tirés de deux enquêtes réalisées par Eurostat dans plus d'une vingtaine de pays au cours des dernières années. Dans le cas des pays africains, les Enquêtes démographiques et de santé (EDS), financées par l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et réalisées dans plus de 85 pays, collectent entre autres des données sur la scolarisation et l'alphabétisation. Bien qu'aucune question ne soit directement posée sur la connaissance des langues, des informations obtenues sur l'alphabétisation permettent d'évaluer indirectement le nombre de francophones pour plusieurs pays africains dans lesquels le français est la langue d'enseignement.

Au total, les données d'enquêtes auront permis de valider les estimations du nombre de francophones dans près d'une quinzaine de pays africains et d'une vingtaine de pays européens.

Bien souvent, ces enquêtes ne concernent pas l'ensemble de la population et les questions sont régulièrement posées aux gens âgés de 15 ans et plus. Dès lors, pour dresser

un portrait de l'ensemble de la population francophone, il a fallu mobiliser des données sur l'éducation, et plus précisément sur le nombre d'élèves inscrits à des cours de français, langue d'enseignement, langue seconde ou langue étrangère.

Données concernant l'éducation

Une section des questionnaires adressés par l'OIF aux États portait sur l'éducation. Dans cette section, il était demandé d'inscrire le nombre d'élèves recevant des cours en français ou des cours de français langue seconde/étrangère et ce, pour les niveaux primaire, secondaire et supérieur. Pour certains pays, notamment dans le cas des pays européens, ces données ont permis d'estimer le nombre des « jeunes francophones », c'est-à-dire des francophones âgés de moins de 15 ans. Dans les pays où le français est la langue d'enseignement, nous avons également obtenu le nombre de jeunes francophones par le biais des données diffusées en ligne par l'Institut de statistique de l'Unesco (ISU)¹. Chaque année, l'ISU collecte de nombreuses données concernant une multitude de variables liées à l'éducation dans tous les pays du monde. Ces données sont communiquées par les ministères de l'Éducation et sont libres d'accès. Dans certains cas, les données de l'ISU ont permis de confirmer les données communiquées par les États.

Par le biais des trois sources précédemment évoquées, nous avons été en mesure de valider les estimations de près de 50 pays des continents américain, européen, africain et asiatique. Malheureusement, pour près d'une vingtaine de pays, il n'aura pas été possible de faire aboutir le processus de validation, faute de données. Pour ces pays, nous avons donc dû appuyer nos estimations sur les chiffres fournis dans les derniers rapports portant sur le nombre d'apprenants, le taux de scolarisation et sur certaines enquêtes réalisées par les réseaux de chercheurs de l'Agence universitaire de la Francophonie. La méthodologie suivie pour produire ces estimations varie d'une région du monde à l'autre. En effet, en fonction des données disponibles et du statut de la langue dans chaque pays, une méthodologie adaptée devait être appliquée. Dans la suite de ce chapitre sont précisées la méthodologie et les sources de données utilisées. La définition des francophones et les résultats obtenus pour certains pays sont également commentés.

Afrique et Moyen-Orient

Dénombrer les francophones en Afrique et au Moyen-Orient est très complexe car le statut de la langue française varie énormément d'un pays à l'autre. Alors que dans certains pays, le français est la seule langue officielle, dans d'autres il est une des langues officielles et dans d'autres encore, il n'a aucun statut. Il en est de même pour la langue d'enseignement. Certains pays membres ou observateurs ont un système d'éducation où le français est la seule langue d'enseignement, d'autres offrent une éducation en français à partir d'un certain niveau scolaire seulement, en alternance avec une autre langue du pays. Dans d'autres pays enfin, le français est uniquement enseigné comme langue étrangère. Conséquemment, sachant en plus que le type de données disponibles varie largement d'un pays à l'autre, il est impossible d'appliquer une méthode d'estimation uniforme pour cette trentaine de pays. Pour choisir la méthodologie appropriée à chaque pays, cet ensemble a été divisé en deux catégories : une première catégorie de pays où le français est la seule langue d'enseignement et où une première méthode d'estimation indirecte a été appliquée; une seconde catégorie de pays où le français n'est pas la seule langue d'enseignement ou bien est enseigné à

1. http://www.uis.unesco.org/ev.php?ID=2867_201&ID2=DO_TOPIC.



titre de langue étrangère et pour lesquels une méthodologie beaucoup plus simple a suffi. Bien évidemment, cette catégorisation suppose l'obtention de données externes pour produire les estimations. Ainsi, plusieurs pays ont dû être placés dans une catégorie « Autres » pour laquelle la méthode d'estimation est moins rigoureuse et un peu plus subjective. Cette catégorie est reprise en fin de section car elle ne comprend pas uniquement des pays africains.

Pays où le français est la seule langue d'enseignement

Dans les pays où le français est la seule langue d'enseignement, même si les données directes sur la connaissance des langues sont insuffisantes, nous sommes en mesure d'évaluer assez justement le nombre de francophones par le biais de données sur l'éducation. Puisque les individus apprennent le français à l'école (où le français est la seule langue d'enseignement), la population des francophones équivaut à peu près à la population scolarisée du pays. Par conséquent, dès lors que le recensement donne le nombre de personnes alphabétisées, le nombre approximatif de francophones est connu. Certes, le niveau de compétence varie en fonction du nombre d'années d'études, mais cette variable permet tout de même de dresser un portrait assez complet et réaliste de la situation. Dans plusieurs pays africains où le français est la seule langue d'enseignement, soit les recensements ne contenaient pas de question sur la langue d'alphabétisation, soit ils dataient de plusieurs années, voire de plus d'une décennie. L'objectif ultime de notre exercice étant de produire des estimations qui soient les plus justes et les plus actuelles possible, une autre source de données a été mobilisée, à laquelle a été appliquée une méthode d'estimation indirecte.

Méthode d'estimation indirecte

L'objectif de cette méthode est d'estimer le pourcentage de personnes qui ont une connaissance de la langue française, qu'elle soit partielle ou complète, dans les pays africains où le français est la principale langue d'enseignement. Elle a été développée par une étudiante démographe, Camille Bouchard-Coulombe, grâce à une bourse du ministère des Relations internationales du Québec; cette étudiante a effectué un stage professionnel à l'Observatoire de la langue française. Sa méthode a été validée par Richard Marcoux, responsable de l'ODSEF, partenaire de l'OIF.

Dans plusieurs pays africains, les données issues des recensements ou des enquêtes ne nous permettent pas d'estimer directement la proportion de personnes ayant une connaissance de la langue française car aucune question n'est posée sur le sujet. Pour pallier cette lacune, Camille Bouchard-Coulombe s'est basée sur le travail de Moussa Bougma². Dans son étude, M. Bougma a utilisé les données des recensements burkinabés de 1985, 1996 et 2006 dans le but d'analyser l'évolution des dynamiques linguistiques au Burkina Faso. Sachant que le français est la langue officielle du pays mais que plusieurs autres langues détiennent le statut de langues nationales ou locales, il s'est, entre autres, intéressé à la place du français dans cette société par rapport aux autres langues en considérant les variables sur l'alphabétisation et la langue couramment parlée.

2. Moussa Bougma, *Dynamique des langues locales et de la langue française au Burkina Faso : un éclairage à travers les recensements généraux de la population (1985, 1996 et 2006)*, rapport de recherche de l'ODSEF (Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone), Université Laval, Québec, 2010, http://www.odsef.fss.ulaval.ca/Upload/odsef_rrmbougma2010_18022010_110928.pdf.

À partir des données du recensement burkinabé de 1985, M. Bougma (2010) a élaboré une grille dans laquelle la proportion des personnes alphabétisées en français est inscrite en fonction du nombre d'années d'études et du groupe d'âge (tableau 1). Le tableau tient uniquement compte de la population âgée de 10 ans et plus. Par exemple, si nous nous référons à cette grille, nous savons que sur 100 personnes âgées de 35 à 44 ans et qui ont poursuivi trois années d'études, 71,86 d'entre elles sont alphabétisées en français. Cette grille nous démontre donc que nous pouvons estimer indirectement le nombre de personnes alphabétisées en français même si nous n'avons pas l'information. Pour ce faire, il suffit de créer, pour un pays africain donné, un tableau dans lequel l'effectif de population est catégorisé selon le groupe d'âge et le nombre d'années d'études (tableau 2). Une fois ce tableau produit, nous appliquons les proportions de M. Bougma (2010) à l'effectif correspondant. Prenons l'exemple où nous savons que 2 620 personnes ont entre 10 et 24 ans et ont suivi cinq années d'études. Sachant que 95,14 % (tableau 1) de ces personnes sont alphabétisées en français, il suffit de faire le calcul $2\,620 \times 95,14 \%$ pour savoir que sur ces 2 620 personnes 2 493 sont réellement alphabétisées en français. Une fois ce calcul fait pour chaque cellule du tableau (tableau 3), nous additionnons l'ensemble des effectifs obtenus. Cette somme nous donne concrètement le nombre de personnes que nous estimons de façon indirecte comme alphabétisées en français. En divisant le nombre d'individus que nous estimons alphabétisés en français par la population totale, nous obtenons le pourcentage des personnes qui ont une connaissance du français pour un pays africain donné (tableau 4).

TABLEAU 1 : PROPORTION (%) DES PERSONNES ALPHABÉTISÉES EN FRANÇAIS EN FONCTION DU NOMBRE D'ANNÉES D'ÉTUDES SELON LES GROUPES D'ÂGE AU RECENSEMENT DE 1985

Nombre d'années d'études	Groupe d'âge					Total
	10-24	25-34	35-44	45-54	55+	
0	0,03	0,09	0,06	0,08	0,05	0,06
1	31,89	32,25	36,90	38,54	34,62	32,49
2	44,57	44,60	45,84	47,16	46,69	44,72
3	68,04	70,56	71,86	66,75	63,62	68,62
4	87,50	85,97	84,15	83,68	79,59	87,11
5	95,14	93,42	92,23	92,47	88,39	94,76
6	97,76	96,82	96,44	95,88	92,53	97,35
7	99,13	96,03	97,81	92,09	96,92	98,81
8	99,09	95,93	96,23	93,55	93,18	98,58
9	98,83	96,38	97,19	97,93	89,33	98,32
10	98,56	96,62	97,12	96,92	94,18	97,84
11	99,17	95,51	96,06	96,90	95,65	98,28
12	99,09	96,28	97,10	93,44	98,15	98,26
13+	99,31	97,96	95,62	93,20	93,20	98,30

Source : M. Bougma, *op. cit.*, 2010, p. 61.

**TABLEAU 2 : POPULATION FICTIVE RÉPARTIE SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE NOMBRE D'ANNÉES D'ÉTUDES**

Nombre d'années d'études	Groupe d'âge					Total
	10-24	25-34	35-44	45-54	55+	
0	8 200	6 944	4 711	3 843	5 111	52 780
1	597	184	94	53	42	3 925
2	1 479	499	248	146	116	4 915
3	2 178	554	228	155	110	4 585
4	2 448	522	260	102	78	3 945
5	2 620	935	516	257	176	4 711
6	1 945	445	246	202	208	3 078
7	1 821	227	169	52	24	2 298
8	1 287	272	227	46	37	1 871
9	1 143	347	348	81	56	1 979
10	773	225	211	94	79	1 385
11	461	99	77	39	18	696
12	476	205	189	149	27	1 046
13+	550	564	328	231	100	1 774
Total	25 978	12 023	7 852	5 450	6 183	88 986

N.B.: Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme de leurs éléments constitutants en raison de la suppression des chiffres après la virgule.

TABLEAU 3 : POPULATION FICTIVE ALPHABÉTISÉE EN FRANÇAIS UNE FOIS LES PROPORTIONS CORRESPONDANTES APPLIQUÉES

Nombre d'années d'études	Groupe d'âge					Total
	10-24	25-34	35-44	45-54	55+	
0	2	6	3	3	3	17
1	190	59	35	21	14	319
2	659	223	114	69	54	1 119
3	1 482	391	163	103	70	2 210
4	2 142	449	218	85	62	2 956
5	2 493	874	476	237	156	4 236
6	1 901	430	237	194	192	2 954
7	1 805	218	166	48	23	2 260
8	1 275	261	219	43	34	1 832
9	1 130	335	338	79	50	1 932
10	762	217	205	91	75	1 350
11	458	95	74	38	17	682
12	471	197	184	139	27	1 019
13+	547	552	313	216	93	1 721
Total	15 317	4 308	2 745	1 366	871	24 608

N.B.: Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme de leurs éléments constitutants en raison de la suppression des chiffres après la virgule.

TABLEAU 4 : ESTIMATION DE LA PROPORTION DE FRANCOPHONES

Individus alphabétisés en français	24 608
Population totale (10 ans et plus)	57 486
Population totale	88 986
Population francophone (rapportée à la population 10 ans +)	42,8 %
Population francophone (rapportée à la population totale)	27,8 %

Pays à l'étude

Nous avons été en mesure d'appliquer cette méthode à 13 pays africains car bien que certains pays aient un système d'éducation où le français est la seule langue d'enseignement, faute de données sur l'éducation, ces pays ont dû être classés dans la catégorie « Autres », développée dans une autre section. Les pays à l'étude sont les suivants : Bénin – Burkina Faso – Centrafrique – Congo – Congo (République démocratique du) – Côte d'Ivoire – Gabon – Guinée – Mali – Niger – Sénégal – Tchad – Togo.

Sources

Comme mentionné, pour appliquer la méthode d'estimation indirecte, il faut simplement bâtir un tableau dans lequel la population de chaque pays est catégorisée en fonction du groupe d'âge des individus et du nombre d'années d'études atteint. Pour dresser ces tableaux ont été exploitées les données des fichiers « ménages » des enquêtes EDS. Ces enquêtes ont été réalisées dans plus de 85 pays et concernent principalement la fécondité, la mortalité et la santé des individus interrogés. Financées par la United States Agency for International Development (USAID), elles collectent une multitude d'informations sur chacun des membres des ménages étudiés, qui forment un échantillon représentatif de la population, et sont utilisées aux fins de nombreuses études. Dans chacune des études sont posées des questions sur l'éducation. À partir des variables hv108 (éducation en année) et hv105 (âge), il est très facile de construire le tableau de base auquel appliquer ensuite les proportions de M. Bougma. Pour plusieurs pays à l'étude, différentes enquêtes EDS ont été réalisées dans les 15 dernières années. Par conséquent, dans plusieurs pays, le nombre de francophones a pu être estimé à deux moments précis dans le temps. Lorsque nous disposons de ces deux estimations, nous avons actualisé le pourcentage de francophones en 2010 à l'aide d'une projection linéaire. Dans les cas où nous ne disposons pas de deux enquêtes, nous avons dû appliquer le taux ressortant de l'enquête disponible à la population de 2010 du pays correspondant.

Pour quelques pays cités dans cette section, des données tirées d'un recensement ou d'enquêtes nationales permettaient d'estimer le nombre de francophones. La méthode d'estimation indirecte leur a également été appliquée dans le but de comparer les résultats de cette méthode aux résultats tirés des recensements et des enquêtes, et de s'assurer ainsi de la validité de la méthode d'estimation indirecte. En comparant les données nationales béninoises, burkinabées et sénégalaises aux résultats obtenus à l'aide des enquêtes EDS et de la méthode d'estimation indirecte, nous avons constaté que les estimations du nombre des francophones étaient les mêmes. La fiabilité de cette nouvelle méthodologie d'estimation du nombre de francophones dans les pays où le français est la seule langue d'enseignement se trouve donc vérifiée.



Limites

Bien que cette méthode permette d'estimer indirectement le nombre de francophones dans des pays où, à première vue, il était impossible de le faire directement à partir des données disponibles, elle comporte néanmoins certaines limites qu'il convient de préciser.

Francophones âgés de 10 ans et plus

De nombreuses études, dont celles de M. Bougma (2010) et de l'Unesco, démontrent qu'il faut environ quatre à six années d'études pour être à l'aise dans une langue. Sachant que les enfants entrent à l'école vers six ans, ils commenceraient donc à maîtriser la langue française vers l'âge de 10 ans. Par conséquent, nous pouvons valablement les considérer comme francophones à partir de cet âge. N'ayant pas de données sur la connaissance des langues à l'oral, quel que soit l'âge, nous n'avons pas d'autre choix que de baser nos estimations sur des données de scolarisation. Par le fait même, nos francophones ne peuvent théoriquement pas avoir moins de 10 ans. En estimant la population francophone âgée de 10 ans et plus, deux choix se présentent à nous. Nous pouvons soit présenter la proportion de francophones (âgés de 10 ans et plus) par rapport à la population totale, soit la rapporter à la population totale âgée de 10 ans et plus. Selon l'une ou l'autre option, les résultats sont grandement modifiés dans les pays africains où la population est très jeune. Prenons, par exemple, le cas du Congo où plus de deux millions de personnes âgées de 10 ans et plus sont estimées francophones. Rapporté à la population totale, le nombre permet de conclure que 56 % de la population congolaise est francophone en 2010, alors que la proportion de francophones était estimée à 60 % dans le dernier rapport. Si ce nombre est rapporté au total des personnes âgées de 10 ans et plus, la proportion de francophones s'élève à 78 %.

Francophones et alphabétisation

Dans les rapports précédents, les francophones étaient définis en fonction de leur capacité à s'exprimer en français. Une personne ne sachant ni lire ni écrire cette langue, dans la mesure où elle la parlait, était tout de même considérée comme francophone. Par le biais de la méthode d'estimation indirecte ne peuvent être pris en compte que les francophones sachant **lire et écrire le français**. Ce qui pose problème, notamment en Côte d'Ivoire, où la proportion de francophones « informels », c'est-à-dire de personnes parlant le français mais ne sachant ni le lire, ni l'écrire, semblerait assez importante. Toutefois, très rares sont les pays où des données sur l'aptitude des gens à parler le français sont disponibles. Conséquemment, en ayant recours à cette méthode d'estimation indirecte, nous sommes conduits à modifier la définition des francophones dans tous les pays africains où nos estimations sont produites à partir de données liées à la scolarisation. Sont donc définis comme francophones tous ceux qui savent lire et écrire la langue française, indépendamment du niveau de compétence.

Une seule catégorie de francophones

Dans les rapports précédents, les francophones étaient scindés en deux catégories. Dans la première catégorie se trouvaient les francophones définis comme personnes « capables de faire face, en français, aux situations de communication courante ». Dans la deuxième catégorie figuraient les « francophones partiels », c'est-à-dire les personnes « ayant une compétence réduite en français, leur permettant de faire face à un nombre limité de situations ». La méthode d'estimation indirecte ne nous permet pas de distinguer aussi aisément deux catégories de francophones. Certes, il serait possible de considérer tous les gens ayant achevé le cycle d'études primaires comme francophones, et comme francophones partiels tous ceux qui n'ont pas terminé leurs études primaires. Cependant, comme déjà précisé, la méthode ne permet pas d'évaluer le



CHAPITRE 1

Panorama chiffré

niveau de compétence des individus concernés. Par conséquent, il serait totalement arbitraire et subjectif de diviser les francophones en deux catégories en fonction du nombre d'années d'études, d'autant que les âges d'entrée et de sortie comme les taux de redoublement sont variables. Nous avons donc fait le choix de grouper en une seule catégorie tous les francophones estimés à partir de cette méthode, donc tous les francophones issus de pays où le français est la seule langue d'enseignement et pour lesquels nous disposons de données tirées des enquêtes EDS.

Exemples

Le recours à cette nouvelle méthodologie entraîne une forme de cassure avec les estimations publiées dans les derniers rapports. En effet, puisque la méthodologie, la définition et la population étudiée ne sont plus les mêmes, nous ne pouvons pas comparer les estimations de 2010 à celles présentées antérieurement. Dans les rapports précédents, les estimations étaient communiquées par les États sans que les sources soient précisées. Une des exigences du présent rapport était de valider ces estimations au moyen de sources fiables et actuelles. Conséquemment, pour certains pays comme le Burkina Faso, les estimations antérieures ont dû être revues à la hausse. Alors que 5 % des Burkinabés étaient considérés comme francophones dans le dernier rapport, l'utilisation de nouvelles sources de données a permis de confirmer qu'en réalité 20 % des Burkinabés sont francophones en 2010 et que 30 % de la population burkinabée âgée de 10 ans et plus est francophone. Pour d'autres pays, on constate que les précédents rapports manquaient de précision dans l'estimation. Par exemple, au Sénégal, où 31 % de la population était estimée francophone en 2006-2007 (dont 21 % de francophones partiels), les nouvelles données nous permettent d'estimer les francophones, sans distinction de niveau, à 24 % de la population totale et à 35 % de la population âgée de 10 ans et plus. Pour d'autres pays encore, comme le Mali, les estimations des derniers rapports se trouvent confirmées. 16 % des Maliens étaient considérés comme francophones dans le dernier rapport ; ils représentent 18 % de la population totale en 2010.

Les estimations produites cette année s'inscrivent davantage comme un « nouveau départ » plutôt que dans un processus de continuité. Bien qu'elles ne permettent pas, en toute rigueur, de mesurer l'évolution du nombre de francophones pour les pays considérés depuis le dernier rapport, en contrepartie, elles permettent de valider la plupart des estimations produites antérieurement et d'avoir une image plus juste, bien que minimaliste, de la situation.

Pays où le français n'est pas la seule langue d'enseignement, ou bien est enseigné à titre de langue étrangère ou seconde

Dans les pays où le français n'est pas la seule langue d'enseignement et où il est enseigné à titre de langue étrangère/seconde, c'est l'existence de données nationales sur la connaissance des langues qui a rendu possible l'estimation des francophones. Cinq pays sont concernés par cette méthode de validation : Cameroun – Comores – Maroc – Mauritanie – Rwanda.

Mis à part pour le Cameroun, l'ensemble des données permet de valider les estimations tirées des recensements nationaux. Dans le cas du Cameroun, les données proviennent de la troisième enquête camerounaise auprès des ménages 2007 (ECAM3). Bien entendu, d'un pays à l'autre, les questions figurant dans les recensements ne sont pas les mêmes. Dans le cas du Cameroun et des Comores, les estimations du nombre de francophones ont pu être validées au moyen de données concernant la langue dans laquelle les habitants savent lire et écrire. Au Cameroun et aux Comores, la question a été posée aux gens âgés de 15 ans et plus. Pour les trois autres pays (le Maroc, la Mauritanie et le Rwanda), des informations étaient disponibles sur la/langue(s) parlée(s) par les répondants. Au Maroc et en Mauritanie, la question était posée aux individus âgés





de 10 ans et plus, et au Rwanda, aux individus de tous âges. Grâce à ces données, les estimations du nombre de francophones dans ces cinq pays d'Afrique ont pu facilement être validées.

Limites

L'utilisation de ces données permet de confirmer ou d'avancer des estimations à partir de chiffres crédibles et fiables. Leur exploitation trouve cependant deux limites. Premièrement, à l'exception du Rwanda (où la question était posée à toute la population), nous sommes contraints d'estimer le nombre de francophones à partir d'un certain âge, soit 10 ans ou 15 ans. Il est vrai qu'un nombre très faible d'enfants de moins de 10 ans sont susceptibles d'être considérés comme francophones, surtout dans un pays où le français n'est pas la langue d'enseignement. En revanche, dans le cas du Cameroun et des Comores, où le nombre de francophones est estimé en tenant compte uniquement des personnes âgées de 15 ans ou plus, il s'agit d'une vraie lacune que nous n'avons pas les moyens de combler. Nous pourrions certes utiliser les données sur l'éducation, mais ne disposant pas de données par groupe d'âge, il nous est difficile d'estimer le nombre de francophones comoriens et camerounais âgés de 10 à 15 ans. Deuxièmement, les données n'étant pas les mêmes d'un pays à l'autre, la définition du mot « francophone » peut également varier selon les pays. Alors qu'au Cameroun et au Comores, les francophones sont définis comme ceux sachant lire et écrire en français, au Maroc, en Mauritanie et au Rwanda, ils sont définis comme ceux qui parlent la langue française, à quelque niveau de compétence que ce soit. Là encore, dans le premier cas, il y a un risque de sous-estimation du nombre de francophones.

La vigilance s'impose

Il faut être très vigilant dans l'analyse des résultats car ils ne sont pas forcément comparables avec les résultats présentés dans les derniers rapports. Puisque les estimations concernent la population âgée de 10 ou 15 ans et plus, il est impossible de les inclure dans une perspective de continuité avec les estimations diffusées dans les années antérieures. À titre d'exemple, alors que 45 % de la population camerounaise était estimée francophone dans le rapport de 2006-2007, les données de l'enquête camerounaise nous ont permis de constater que, bien que 36 % de la population camerounaise totale soit alphabétisée en français, ce sont en fait 60 % des Camerounais âgés de 15 ans et plus qui le sont dans cette langue.

Europe

En Europe, hormis les États et gouvernements où le français est langue officielle (souvent aux côtés d'autres langues), le statut de la langue française est celui de langue étrangère. Il a donc été plus simple de valider les estimations du nombre de francophones car nous avons appliqué une méthode uniforme à l'ensemble des pays à partir des données (peu nombreuses) de quelques enquêtes nationales et européennes sur l'éducation. Des estimations sur le nombre de francophones ont ainsi été produites pour 19 des 26 pays européens.

Sources

À l'exception des données sur l'éducation, les pays européens sont peu nombreux à fournir des données nationales de nature linguistique, que ce soit par le biais des recensements ou des enquêtes nationales. Pratiquement aucune donnée concernant la connaissance de la langue française n'est disponible. Et lorsque des données sont disponibles, elles concernent davantage la langue maternelle ou la langue d'usage au foyer. Ces deux variables ne nous suffisent donc pas pour produire des estimations réalistes du nombre de francophones à



l'échelle nationale d'un pays. Toutefois, à l'échelle européenne, des données sur les langues sont disponibles via deux enquêtes réalisées par Eurostat. Comme ces enquêtes contiennent des variables concernant le niveau de connaissance de la langue française, il nous a été possible de classer les francophones en deux catégories (« francophones » et « francophones partiels ») ainsi que précédemment. Par conséquent, en Europe, la définition des francophones reste identique à celle donnée dans les derniers rapports.

Enquête Eurobaromètre 63.4 : Les Européens et les langues

En 2005, Eurostat a axé l'une de ces enquêtes Eurobaromètre¹ sur la connaissance des langues dans plus de 25 États membres de l'Union européenne, ainsi qu'en Bulgarie, Croatie, Roumanie, Turquie et dans la communauté chypriote turque (pays alors candidats à l'UE). Dans chaque pays, un échantillon représentatif de la population âgée de 15 ans et plus a été interrogé. Des questions concernant la langue maternelle ainsi que la connaissance d'autres langues (avec des précisions sur les niveaux de compétence) lui ont été adressées. Lorsque les participants affirmaient avoir la connaissance d'une langue étrangère, ils devaient qualifier leur niveau de connaissance en choisissant parmi trois réponses : basique, bon ou très bon. À partir des résultats de cette enquête, nous avons été en mesure d'estimer la proportion de gens âgés de 15 ans et plus qui soit ont le français comme langue maternelle, soit ont une connaissance partielle ou complète de cette langue à titre de langue étrangère.

Enquête sur l'éducation des adultes

En 2007, Eurostat a réalisé une enquête sur l'éducation des adultes dans 29 pays européens². L'objectif était de collecter des données sur l'éducation tout au long de la vie des adultes âgés de 25 à 64 ans vivant dans des ménages privés. Cette enquête a le grand avantage d'avoir concerné un échantillon assez important des populations européennes et de contenir un volet sur la connaissance des langues. Une fois de plus, les participants devaient préciser leur langue maternelle, les langues étrangères qu'ils maîtrisaient ainsi que leur niveau de connaissance (basique, bon, très bon).

Enquête suisse

La Suisse n'étant ni membre de ni candidate à l'Union européenne, Eurostat n'a pas réalisé les deux enquêtes précédemment mentionnées sur ce territoire. Toutefois, dans le cadre d'un programme national de recherche intitulé « Diversité des langues et compétences linguistiques en Suisse », une enquête sur les conditions favorables et défavorables au multilinguisme³ a été produite en 2006. Le questionnaire a été adressé à un échantillon représentatif de la population âgée de plus de 18 ans. Dans le cadre de cette enquête, il a été possible de récolter des données par niveau sur la connaissance de la langue française dans les régions linguistiques suisses. Les questions sur la connaissance du français étaient posées à tous les Suisses qui n'avaient pas le français comme langue maternelle. Pour pallier cette lacune, nous avons aussi eu recours aux données sur la langue maternelle tirées du recensement suisse de 2000.

1. Eurostat, « Les Européens et les langues », Eurobaromètre Spécial 237 – Vague 63.4 – TNS Opinion & Social, 2005, <http://www.dglf.culture.gouv.fr/rapport/eurobarometre.pdf>.

2. Eurostat, *Adult Education Survey*, 2007.

3. *Sprachkompetenzen der erwachsenen Bevölkerung in der Schweiz*, Institut für Sprachwissenschaft, Iwar Werlen, août 2008.



Enquête luxembourgeoise

Dans le cadre de l'enquête luxembourgeoise « Baleine Bis⁴ » effectuée en 2008, il a été possible de recueillir des informations sur la connaissance des langues parmi la population luxembourgeoise âgée de 18 à 70 ans. Eurostat n'ayant pas effectué l'enquête sur l'éducation des adultes au Luxembourg, l'enquête « Baleine Bis » a permis de corroborer les résultats fournis par l'enquête « Eurobaromètre ». Les résultats portent non seulement sur la connaissance générale des langues mais aussi sur l'utilisation des langues au travail, à la maison, dans les commerces et restaurants, etc.

Enquête andorrane

Andorre n'étant pas non plus membre de l'Union européenne, aucune étude concernant les langues dirigée par Eurostat n'est disponible pour ce pays. Toutefois, une étude nationale⁵ très récente portant sur la connaissance et l'utilisation des langues en Andorre nous a permis de dénombrer les francophones dans cet État. Cette étude, conduite en 2009 avec un échantillon représentatif de la population âgée de 15 ans et plus, comportait en effet plus de 60 questions portant sur la connaissance et l'utilisation des langues dans toutes les sphères de la vie privée et publique des individus.

Méthode

En combinant les différentes sources de données européennes aux données sur l'éducation, nous avons donc été en mesure d'estimer le nombre de francophones dans plus de 19 pays européens. Sachant que les données des enquêtes européennes mentionnées plus haut concernent soit la population âgée de 15 ou 18 ans et plus, soit la population âgée de 25 à 64 ans, soit encore la population âgée de 18 à 70 ans, nous avons utilisé les données de l'éducation pour estimer le nombre de francophones plus jeunes. Ainsi, les apprenants du français et en français sont intégrés à nos calculs. Par ailleurs, une des vertus majeures des enquêtes européennes est d'avoir interrogé les répondants sur leur niveau de compétence. Puisque les données disponibles répartissent les francophones selon un niveau basique, bon ou très bon, nous avons pu distinguer les francophones des francophones partiels. Sont considérés comme francophones tous les apprenants en français et tous ceux ayant un niveau de connaissance bon et très bon de la langue française ; comme francophones partiels, les apprenants du français et tous ceux qui ont une connaissance basique de la langue.

Dans le cadre de son enquête sur l'éducation des adultes, Eurostat n'a toutefois pas collecté de données en Roumanie. Pour estimer le nombre de francophones, nous n'avons donc pu que combiner les données de l'enquête « Eurobaromètre » et les données sur l'éducation.

Enfin, le manque de données sur l'Albanie, l'Arménie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Géorgie, la Moldavie, Monaco et la Serbie ne nous a pas permis d'appliquer cette méthode pour estimer la population francophone de ces sept pays. Ils ont donc été placés dans la catégorie « Autres ».

Autres

Pour certains pays membres et observateurs de la Francophonie, aucune donnée externe ne nous a permis d'estimer le nombre de francophones. Pour certains de ces pays, les réponses

4. *Baleine Bis, une enquête sur un marché linguistique multilingue en profonde mutation*, Luxemburgs Sprachenmarkt im Wandel, Fernand Fehlen, février 2009.

5. *Coneixements i usos lingüístics de la població d'Andorra 2009 : situació actual i evolució 1995-2009*, Centre de Recerca Sociològica, septembre 2009.



apportées aux questionnaires adressés par l'OIF aux États ont paru cohérentes avec les estimations précédentes. Nous avons donc intégré ces réponses dans le tableau des estimations. Pour d'autres pays, faute de données externes et de réponses des États, nous avons reporté les estimations présentées dans le rapport précédent. Pour l'ensemble de ces pays, nous avons toutefois tenu compte de la place du français dans le système éducatif et des données sur la scolarisation. C'est en nous appuyant sur ces données que nous avons pu valider les estimations communiquées par les États, ou décidé de reprendre les estimations antérieures.

Bibliographie

Recensements

Algérie, 1998 et 2008; Arménie, 2001; Bénin, 2002; Bulgarie, 2001; Burkina Faso, 2006; Cambodge, 2008; Canada, 2006; Comores, 2003; Hongrie, 2005 (microrecensement); Lettonie, 2000; Lituanie, 2001; Mali, 1998; Maroc, 2004; Mauritanie, 2000; Niger, 2001; Rwanda, 2002; Sénégal, 2002; Serbie, 2002; Slovénie, 2002; Suisse, 2000; Tchad, 1993; Ukraine, 2001.

Enquêtes démographiques et de santé (EDS)

Bénin, 2001 et 2006; Burkina Faso, 1998-1999 et 2003; Centrafrique, 1994; Congo, 2005; République démocratique du Congo, 2007; Côte d'Ivoire, 1998-1999 et 2005; Gabon, 2000; Guinée, 1999 et 2005; Mali, 2001 et 2006; Niger, 1998 et 2006; Sénégal, 1999 et 2005; Tchad, 2004; Togo, 1998.

Enquêtes

- Eurostat, « Les Européens et les langues », Eurobaromètre Spécial 237 – Vague 63.4 – TNS Opinion & Social, 2005, <http://www.dgjf.culture.gouv.fr/rapport/eurobarometre.pdf>.
- Eurostat, *Adult Education Survey*, 2007.
- *Sprachkompetenzen der erwachsenen Bevölkerung in der Schweiz*, Institut für Sprachwissenschaft, Iwar Werlen, août 2008.
- *Baleine Bis, une enquête sur un marché linguistique multilingue en profonde mutation*, Luxemburgs Sprachenmarkt im Wandel, Fernand Fehlen, février 2009.
- *Coneixements i usos lingüístics de la població d'Andorra 2009 : situació actual i evolució 1995-2009*, Centre de Recerca Sociològica, septembre 2009.
- Moussa Bougma, *Dynamique des langues locales et de la langue française au Burkina Faso : un éclairage à travers les recensements généraux de la population (1985, 1996 et 2006)*, rapport de recherche de l'ODSEF (Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone), Université Laval, Québec, 2010, http://www.odsef.fss.ulaval.ca/Upload/odsef_rrmbougma2010_18022010_110928.pdf.
- *World Population Prospects : The 2008 Revision Population Database*, <http://esa.un.org/unpp/>.

2

Approche
démolinguistique

■ La population francophone du Canada d'après les recensements récents : définitions, répartition géographique et évolution¹

Deux stratégies peuvent être utilisées pour estimer l'effectif d'un groupe linguistique. La première consiste à former des catégories mutuellement exclusives pour les estimer. Par exemple, la ventilation de la population selon la langue maternelle ou encore selon la langue parlée le plus souvent en milieu familial définit une série de modalités dont chacune correspond à un groupe linguistique particulier, sous réserve, bien sûr, d'une répartition «convenable» des réponses doubles, voire triples, ce qui ne fait pas problème lorsque leur fréquence est faible. C'est la stratégie qui fut adoptée au Canada par le gouvernement fédéral, l'estimation des «francophones» et des «anglophones» découlant de l'application des mêmes règles. On présentera dans la suite les définitions opératoires retenues dans les versions successives de la loi sur les langues officielles, soit la **langue maternelle** pour la version de 1969 et la **première langue officielle parlée** pour la version de 1988. Rien n'empêche d'avoir plutôt recours à une stratégie qui centre l'attention sur un seul groupe linguistique. Cela permet d'élargir les critères d'appartenance sans se préoccuper des chevauchements implicites avec les autres groupes linguistiques. On présentera à ce propos une estimation fondée sur la capacité de tenir une conversation en français, ce qui procure une approximation du nombre de **locuteurs du français**. Certains d'entre eux ont une langue maternelle ou une langue prédominante différente du français.

Après avoir présenté les différentes définitions opératoires utilisées, on décrira la répartition géographique des francophones d'après le recensement de 2006, puis son évolution au cours des dernières décennies². L'évolution de la population francophone est résumée par la répartition des personnes concernées par âge, laquelle procure aussi un premier aperçu de leur avenir.

1. Article rédigé par Réjean Lachapelle (rejean.lachapelle@ucs.inrs.ca), chercheur invité, Centre Urbanisation Culture Société, Institut national de la recherche scientifique.

2. On trouvera une présentation détaillée des questions linguistiques posées dans les recensements récents et des statistiques qu'on peut en tirer dans Réjean Lachapelle, «L'information démolinguistique et les définitions de "francophone" à des fins statistiques au Canada», *Actes du séminaire international sur la méthodologie d'observation de la langue française dans le monde*, Organisation internationale de la Francophonie, Paris, du 12 au 14 juin 2008, p. 163-178 (www.francophonie.org/IMG/pdf/Contributions_Ecrites-Seminaire_methodologie_observation_langue_francaise.pdf).



Les définitions de « francophone » et des locuteurs du français

Après avoir détaillé les définitions de « francophone » fondées sur la langue maternelle et sur la première langue officielle parlée, une définition supplémentaire, plus large, sera présentée. Celle-ci correspond à l'ensemble des locuteurs du français, francophones comme « francophiles ». On entend ici par « francophiles » les non-francophones qui peuvent tenir une conversation en français. Toutes ces définitions se fondent sur les trois questions linguistiques de base des recensements récents portant sur la langue maternelle, la langue parlée le plus souvent à la maison et la connaissance du français et de l'anglais.

La question sur la **langue maternelle** (LM) est ainsi libellée dans le questionnaire du recensement de 2006 (le questionnaire ayant une présentation dite matricielle, les questions en ligne et les membres du ménage en colonne) :

« Quelle est la langue que cette personne **a apprise en premier lieu** à la maison dans *son enfance* et qu'elle **comprend encore**? » (Les caractères gras figurent sur le questionnaire. On sera toujours fidèle dans la suite à la présentation du recensement.) Une instruction suit : « Si cette personne ne comprend plus la première langue apprise, indiquez la seconde langue qu'elle a apprise. »

Le libellé de la question a peu changé depuis le recensement de 1941. On posait une condition plus stricte avant ce recensement : il fallait que la première langue apprise fût encore parlée. La définition s'écarte quelque peu des normes internationales en raison de la condition à laquelle il faut satisfaire pour déclarer que la première langue apprise à la maison dans l'enfance est la langue maternelle. La condition « encore comprise » entraîne toutefois une sous-estimation négligeable de la population de langue maternelle française, sauf dans les milieux à très faible densité francophone. Toujours est-il qu'il serait difficile de modifier la définition de la langue maternelle dans le recensement puisque celle-ci apparaît à l'article 23 (sur les droits à l'instruction dans la langue de la minorité) de la charte canadienne des droits et libertés insérée dans la Constitution du Canada en 1982.

La première langue officielle parlée est une variable linguistique créée à partir des trois questions de base posées dans les recensements décennaux depuis 1971 et de ceux de la mi-décennie depuis 1986. Outre la langue maternelle, les réponses à deux autres questions sont mobilisées : celle sur la connaissance du français et de l'anglais et celle sur la langue parlée le plus souvent à la maison.

Posée pour la première fois durant le recensement de 1901, la question relative à la **connaissance du français et de l'anglais** a peu varié depuis le recensement de 1971. En 2006, elle était formulée comme suit :

« Cette personne connaît-elle assez bien le français ou l'anglais pour soutenir une conversation ? » Quatre possibilités de réponse étaient offertes : « Français seulement » ; « Anglais seulement » ; « Français et anglais » ; enfin, « Ni français ni anglais ».

La réponse est laissée à l'appréciation des personnes recensées, sans doute dans beaucoup de cas à la personne dans le ménage qui remplit le questionnaire pour tous. Il s'agit d'une question subjective. Les réponses seraient sans doute différentes pour certaines personnes





si, au lieu de mentionner « une conversation », on indiquait soit « une brève conversation » soit « une conversation assez longue sur divers sujets ». Tout changement important dans le libellé de la question compromettrait la comparabilité chronologique sans en faire disparaître le caractère subjectif. On peut considérer comme **locuteurs du français** les recensés ayant déclaré à la question soit « Français seulement » soit « Français et anglais ».

Une nouvelle question linguistique fut ajoutée pour le recensement de 1971. Elle portait sur la langue parlée le plus souvent à la maison. En 2006, la question était libellée comme suit :

« Quelle langue cette personne parle-t-elle **le plus souvent** à la maison ? » Comme pour la question relative à la langue maternelle, trois possibilités de réponse sont proposées : « Français » ; « Anglais » ; « Autre – Précisez » (cette dernière proposition est suivie d'un espace vierge).

Dès les années 1970, les informations tirées de cette question ont été souvent recoupées avec celles portant sur la langue maternelle pour estimer la mobilité linguistique. Certains auteurs préfèrent parler d'assimilation linguistique. Certes, la proportion des personnes de langue maternelle française qui parlent l'anglais le plus souvent à la maison est un indice parmi d'autres de l'assimilation linguistique, mais ce n'est pas le seul. Il ne faut pas confondre du reste l'usage prédominant de l'anglais à la maison avec l'abandon de la langue maternelle française.

La variable **première langue officielle parlée** (PLOP) divise la population en quatre modalités, deux modalités principales, français pour l'une et anglais pour l'autre, et deux modalités résiduelles, français et anglais dans un cas et ni français ni anglais dans l'autre. Elle est créée en trois étapes. En premier lieu sont classées dans la modalité « français » les personnes ayant déclaré pouvoir soutenir une conversation en français, mais non en anglais, et dans la modalité « anglais » celles qui ont indiqué pouvoir soutenir une conversation en anglais, mais non en français. En deuxième lieu, on fait appel aux réponses à la question sur la langue maternelle pour classer les cas non résolus (les personnes ayant déclaré ignorer le français et l'anglais ou, à l'inverse, celles ayant déclaré pouvoir parler les deux langues officielles) : sont classées dans la modalité « français » les personnes ayant déclaré pour langue maternelle le français ou le français et une langue autre que l'anglais ; la modalité « anglais » est assignée de la même manière. En troisième lieu, on a recours, *mutatis mutandis*, aux réponses à la question sur la langue parlée le plus souvent à la maison pour classer les cas non encore résolus. Persistent ensuite deux modalités résiduelles que l'information utilisée n'a pas permis de classer dans l'une ou l'autre des modalités principales.

La modalité « ni anglais ni français » rassemble les personnes ayant déclaré avoir une tierce langue maternelle (c'est-à-dire une langue maternelle autre que le français ou l'anglais) et parler le plus souvent à la maison une tierce langue, et ayant indiqué ne pouvoir soutenir une conversation ni en français ni en anglais. Quant à l'autre modalité résiduelle, « français et anglais », elle est formée neuf fois sur 10 de personnes ayant déclaré avoir une tierce langue maternelle, parler le plus souvent à la maison une tierce langue et pouvoir soutenir une conversation et en français et en anglais. Il y a aussi un petit nombre de personnes ayant déclaré avoir le français et l'anglais en tant que double langue maternelle et aussi en tant que double langue parlée le plus souvent à la maison tout en ayant indiqué pouvoir soutenir une conversation tant en français qu'en anglais. Les modalités principales regroupaient 97,3 % de la population en 2006, la catégorie « français et anglais », 1,1 %, et la catégorie « ni français ni anglais », 1,6 % (tableau 1).



TABLEAU 1 : POPULATION SELON LA LANGUE MATERNELLE ET LA PREMIÈRE LANGUE OFFICIELLE PARLÉE, CANADA, QUÉBEC ET CANADA À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC, 2006

Langue maternelle			Première langue officielle parlée				
Zone	Langue(s)	Total	Anglais	Français	Anglais et français	Ni anglais ni français	Français plus*
Canada	Total	31 241 030	23 197 095	7 204 390	331 925	507 620	7 370 353
	Anglais	17 882 780	17 879 570	3 205	0	0	3 205
	Français	6 817 650	32 705	6 784 950	0	0	6 784 950
	Autre	6 147 840	4 985 785	350 975	303 455	507 625	502 703
	Anglais et français	98 625	50 310	24 300	24 020	0	36 310
	Anglais et autre	240 010	239 625	380	0	0	380
	Français et autre	43 340	4 325	39 010	0	0	39 010
	Anglais, français et autre	10 795	4 780	1 565	4 450	0	3 790
	Québec	Total	7 435 900	885 445	6 263 945	218 555	67 955
Anglais	575 555	572 835	2 720	0	0	2 720	
Français	5 877 660	1 235	5 876 430	0	0	5 876 430	
Autre	886 280	283 750	333 055	201 525	67 950	433 818	
Anglais et français	43 335	10 120	19 070	14 150	0	26 145	
Anglais et autre	16 200	15 925	280	0	0	280	
Français et autre	31 350	245	31 100	0	0	31 100	
Anglais, français et autre	5 515	1 335	1 300	2 880	0	2 740	
Canada moins le Québec	Total	23 805 130	22 311 650	940 445	113 370	439 665	997 130
	Anglais	17 307 225	17 306 735	485	0	0	485
	Français	939 990	31 470	908 520	0	0	908 520
	Autre	5 261 560	4 702 035	17 920	101 930	439 675	68 885
	Anglais et français	55 290	40 190	5 230	9 870	0	10 165
	Anglais et autre	223 810	223 700	100	0	0	100
	Français et autre	11 990	4 080	7 910	0	0	7 910
	Anglais, français et autre	5 280	3 445	265	1 570	0	1 050



TABLEAU 1 : POPULATION SELON LA LANGUE MATERNELLE ET LA PREMIÈRE LANGUE OFFICIELLE PARLÉE, CANADA, QUÉBEC ET CANADA À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC, 2006

Langue maternelle			Première langue officielle parlée				
Zone	Langue(s)	Total	Anglais	Français	Anglais et français	Ni anglais ni français	Français plus*
Répartition (en %) selon la langue maternelle							
Canada	Total	100	74,2	23,1	1,1	1,6	23,6
	Anglais	100	100	0	0	0	0
	Français	100	0,5	99,5	0	0	99,5
	Autre	100	81,1	5,7	4,9	8,3	8,2
	Anglais et français	100	51,0	24,6	24,4	0	36,8
	Anglais et autre	100	99,8	0,2	0	0	0,2
	Français et autre	100	10	90	0	0	90
	Anglais, français et autre	100	44,3	14,5	41,2	0	35,1
	Québec	Total	100	11,9	84,2	2,9	0,9
Anglais		100	99,5	0,5	0	0	0,5
Français		100	0	100	0	0	100
Autre		100	32	37,6	22,7	7,7	48,9
Anglais et français		100	23,4	44	32,7	0	60,3
Anglais et autre		100	98,3	1,7	0	0	1,7
Français et autre		100	0,8	99,2	0	0	99,2
Anglais, français et autre		100	24,2	23,6	52,2	0	49,7
Canada moins le Québec		Total	100	93,7	4	0,5	1,8
	Anglais	100	100	0	0	0	0
	Français	100	3,3	96,7	0	0	96,7
	Autre	100	89,4	0,3	1,9	8,4	1,3
	Anglais et français	100	72,7	9,5	17,9	0	18,4
	Anglais et autre	100	100	0	0	0	0
	Français et autre	100	34	66	0	0	66
	Anglais, français et autre	100	65,2	5	29,7	0	19,9

N.B. : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme de leurs éléments constitutifs en raison de l'arrondissement aléatoire indépendant de chaque cellule effectué par Statistique Canada.

* : La modalité « Français plus » correspond à la somme de la modalité « Français » et de la moitié de la modalité « Anglais et français ».

Source : Recensement du Canada, 2006.



On n'a pas fait mention de la variable première langue officielle parlée avant 1989, un an après l'adoption de la seconde version de la loi sur les langues officielles. La loi sur les langues officielles de 1969 faisait plutôt référence à la langue maternelle dans le contexte des dispositions visant à la création des districts bilingues. La définition par la langue maternelle a l'inconvénient d'exclure une fraction croissante de la population qui n'a ni le français ni l'anglais comme langue maternelle. De 13 % de la population en 1971, la proportion tenue par les langues maternelles tierces dans l'ensemble du Canada est passée à 15 % en 1991 et à 20 % en 2006. Cette hausse a été observée dans toutes les provinces, notamment au Québec (de 6 % en 1971 à 12 % en 2006) et en Ontario (de 16 % en 1971 à 27 % en 2006), en raison de la montée de l'immigration à partir du milieu des années 1980. Celle-ci est composée en grande majorité de personnes ayant une langue maternelle tierce. On désigne souvent ce tiers groupe linguistique par le terme « allophone ».

Plus de 85 % des personnes dont la langue maternelle unique est autre que le français ou l'anglais ont comme première langue officielle parlée, à l'échelle du Canada, le français (5,7 %) ou l'anglais (81,1 %). Au Québec, une forte proportion des allophones a le français et l'anglais comme première langue officielle parlée (22,7 %), alors qu'à l'extérieur du Québec, ils sont très peu nombreux (1,9 %) et, parmi les allophones, l'anglais (89,4 %) y domine nettement le français (0,3 %). Au Québec, le français (37,6 %) surclasse légèrement l'anglais (32,0 %). Les déplacements linguistiques des allophones vers le français ou l'anglais résultent non seulement de l'adoption de l'une ou l'autre langue officielle comme langue parlée le plus souvent à la maison, mais encore de l'« unilinguisme » français ou anglais des allophones qui parlent toujours leur langue maternelle le plus souvent à la maison.

La quasi-totalité des recensés ayant pour langue maternelle unique le français ou l'anglais reçoivent le même classement à la première langue officielle parlée, sauf pour les francophones vivant à l'extérieur du Québec. En effet, 3 % d'entre eux ont l'anglais pour première langue officielle parlée : ceux-ci ne peuvent soutenir une conversation en français. Ces pertes sont compensées par des gains aux dépens des tierces langues maternelles et des langues maternelles doubles pour lesquelles le français est combiné avec l'anglais ou avec une tierce langue maternelle.

La notion de première langue officielle parlée est mentionnée explicitement dans le *Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services*, adopté par le gouvernement fédéral en décembre 1991. On y décrit dès l'article 2 la méthode utilisée pour déterminer « la première langue officielle parlée ». De plus, pour estimer les minorités de langue officielle, l'anglophone au Québec et la francophone dans les autres provinces et territoires, le règlement stipule qu'il faut ajouter à la modalité principale appropriée la moitié des effectifs de la modalité « français et anglais ». C'est ce qu'on fera dans la suite tant pour les minorités que pour les majorités de langue officielle. La modalité résiduelle « ni français ni anglais » ne sera pas répartie.

Pour la langue maternelle, on procédera sensiblement de la même manière. Les réponses multiples seront également réparties entre les langues déclarées et s'ajouteront aux réponses uniques.

Répartition territoriale des francophones

L'histoire du peuplement français aux XVII^e et XVIII^e siècles explique en bonne partie la répartition géographique actuelle de la population francophone. Un peu plus de 85 % des francophones résident en effet au Québec (tableau 2). C'est la seule province où les



francophones sont majoritaires au Canada. Une autre province, le Nouveau-Brunswick, a une proportion de francophones supérieure à la moyenne nationale (22 % pour la langue maternelle et 24 % pour la première langue officielle parlée). En effet, dans cette province située à l'est du Québec, les francophones représentent près du tiers de la population. Ailleurs au Canada, la proportion de francophones est partout inférieure à 5 %, encore que le nombre de francophones soit deux fois plus élevé en Ontario, province la plus peuplée du Canada, qu'au Nouveau-Brunswick.

TABLEAU 2 : POPULATION FRANCOPHONE D'APRÈS LA LANGUE MATERNELLE (LM), LA PREMIÈRE LANGUE OFFICIELLE PARLÉE (PLOP) ET LES LOCUTEURS DU FRANÇAIS, AU TOTAL ET NON MATERNELS, 2006

Région	Population totale	Francophones		Locuteurs du français	
		LM	PLOP	Total	Non maternels
Terre-Neuve-et-Labrador	500 610	2 053	1 933	23 765	21 713
Île-du-Prince-Édouard	134 205	5 606	5 133	17 160	11 554
Nouvelle-Écosse	903 090	33 702	32 223	96 010	62 308
Nouveau-Brunswick	719 650	235 275	235 128	313 835	78 560
Québec	7 435 905	5 916 843	6 373 223	7 028 740	1 111 898
Ontario	12 028 895	510 241	537 595	1 426 535	916 294
Manitoba	1 133 510	45 516	43 123	105 450	59 934
Saskatchewan	953 850	16 789	14 848	47 935	31 146
Alberta	3 256 355	64 748	62 785	225 085	160 338
Colombie-Britannique	4 074 385	58 883	61 735	297 715	238 832
Yukon	30 195	1 165	1 180	3 545	2 380
Territoires du Nord-Ouest	41 055	1 001	1 005	3 715	2 714
Nunavut	29 325	385	425	1 190	805
Canada moins le Québec	2 380 512	975 362	997 110	2 561 940	1 586 578
Canada	31 241 030	6 892 205	7 370 333	9 590 680	2 698 475
Répartition en %					
Terre-Neuve-et-Labrador	1,6	0	0	0,2	0,8
Île-du-Prince-Édouard	0,4	0,1	0,1	0,2	0,4
Nouvelle-Écosse	2,9	0,5	0,4	1	2,3
Nouveau-Brunswick	2,3	3,4	3,2	3,3	2,9
Québec	23,8	85,8	86,5	73,3	41,2
Ontario	38,5	7,4	7,3	14,9	34,0
Manitoba	3,6	0,7	0,6	1,1	2,2
Saskatchewan	3,1	0,2	0,2	0,5	1,2
Alberta	10,4	0,9	0,9	2,3	5,9
Colombie-Britannique	13	0,9	0,8	3,1	8,9
Yukon	0,1	0	0	0	0,1
Territoires du Nord-Ouest	0,1	0	0	0	0,1
Nunavut	0,1	0	0	0	0
Canada moins le Québec	76,2	14,2	13,5	26,7	58,8
Canada	100	100	100	100	100



TABLEAU 2 : POPULATION FRANCOPHONE D'APRÈS LA LANGUE MATERNELLE (LM), LA PREMIÈRE LANGUE OFFICIELLE PARLÉE (PLOP) ET LES LOCUTEURS DU FRANÇAIS, AU TOTAL ET NON MATERNELS, 2006

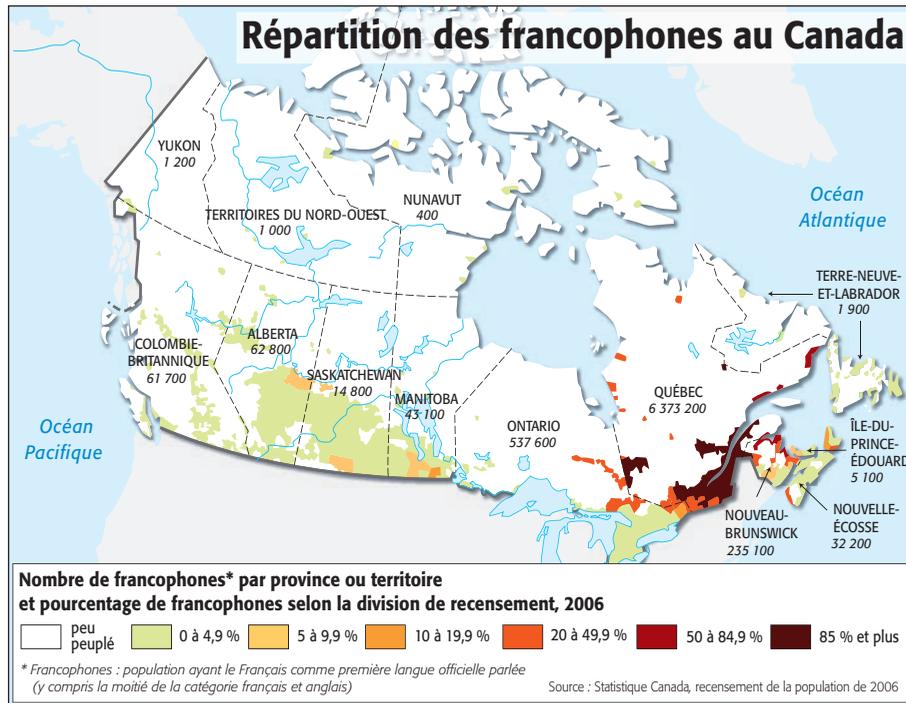
Région	Population totale	Francophones		Locuteurs du français		
		LM	PLOP	Total	Non maternels	
Composition en %						
Terre-Neuve-et-Labrador	100	0,4	0,4	4,7	4,3	
Île-du-Prince-Édouard	100	4,2	3,8	12,8	8,6	
Nouvelle-Écosse	100	3,7	3,6	10,6	6,9	
Nouveau-Brunswick	100	32,7	32,7	43,6	10,9	
Québec	100	79,6	85,7	94,5	15	
Ontario	100	4,2	4,5	11,9	7,6	
Manitoba	100	4	3,8	9,3	5,3	
Saskatchewan	100	1,8	1,6	5	3,3	
Alberta	100	2	1,9	6,9	4,9	
Colombie-Britannique	100	1,4	1,5	7,3	5,9	
Yukon	100	3,9	3,9	11,7	7,9	
Territoires du Nord-Ouest	100	2,4	2,4	9	6,6	
Nunavut	100	1,3	1,4	4,1	2,7	
Canada moins le Québec	100	4,1	4,2	10,8	6,7	
Canada	100	22,1	23,6	30,7	8,6	

N.B. : Le nombre de francophones inclut, tant pour la LM que pour la PLOP, une partie des réponses multiples, celles-ci étant également réparties entre les langues indiquées ou assignées.

Source : Recensement de 2006.

Le nombre de francophones par la première langue officielle parlée excède le nombre de francophones par la langue maternelle dans les trois provinces du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Ces provinces reçoivent un grand nombre d'immigrants allophones. Leurs déplacements linguistiques vers le français compensent les pertes attribuables aux personnes de langue maternelle française qui déclarent ne pouvoir soutenir une conversation en français. Les gains sont importants au Québec et, par conséquent, dans l'ensemble du pays : le nombre de francophones par la langue maternelle s'élève à 6,9 millions en 2006, nombre inférieur à celui des francophones par la première langue officielle parlée, soit 7,4 millions. Si l'on ajoute aux locuteurs maternels du français (6,9 millions) les locuteurs non maternels (2,7 millions), on obtient un total de 9,6 millions de locuteurs du français. Même si la propension des personnes de langue maternelle autre que française à parler français est beaucoup plus élevée au Québec (73 %) que dans le reste du pays (7 %), le Québec est néanmoins minoritaire (41,2 %) parmi les locuteurs non maternels du français dans l'ensemble du Canada, car la population de langue maternelle autre que française n'y représente que 20 % de la population totale, contre 67 % au Nouveau-Brunswick et plus de 95 % dans les autres provinces et territoires. Quant aux locuteurs du français qui ne parlent pas anglais, leur nombre s'élève à 4,1 millions, dont 97 % vivent au Québec.

La répartition géographique des francophones dépend peu de la variable utilisée pour les définir, langue maternelle ou première langue officielle parlée. On s'en tiendra dans la suite à la seconde définition.



Au Nouveau-Brunswick et en Ontario, les francophones se concentrent surtout dans les régions proches du Québec et, du côté québécois, la population non francophone représente une proportion plus élevée dans les régions limitrophes de ces provinces ou des États-Unis (cf. carte *supra*¹). Presque toutes les divisions de recensement² (DR) où les francophones représentent 85 % ou plus de la population se trouvent au Québec. Il y a une exception : la division de Madawaska (94 % de francophones), au Nouveau-Brunswick, qui jouxte la frontière du Québec. Près de six francophones du Canada sur 10 (58 %) vivent dans l'ensemble de ces divisions de recensement. Cette vaste région se situe pour l'essentiel de part et d'autre des rives du Saint-Laurent, ancien foyer du peuplement français aux XVII^e et XVIII^e siècles. Près d'un Canadien sur sept (14 %) vit dans cette région, qui regroupe 4,5 millions³ de personnes en 2006, et le nombre de francophones qui y habitent s'élève à 4,3 millions, soit 96 % de la population.

Cette région essentiellement francophone est entourée d'une zone tampon qui la sépare des régions essentiellement anglophones du pays, là où la proportion de francophones est inférieure à 5 %. Ces régions regroupent 69 % de la population du pays. Les francophones n'y re-

1. La couleur de la classe statistique à laquelle appartient une division de recensement est projetée non pas sur l'ensemble de son territoire, mais seulement sur son écoumène ou sa surface habitée. Cela évite de surestimer pour l'œil l'importance réelle des DR dont une grande partie du territoire n'est pas habitée. Un jeu de cartes très variées sur la situation démographique du Canada est accessible à l'adresse électronique suivante : <http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/maps/peopleandsociety/lang/langues2006>.

2. Il y a 288 divisions de recensement au recensement de 2006, dont 98 au Québec, 49 en Ontario et 15 au Nouveau-Brunswick. Une division de recensement correspond à un groupement de municipalités voisines les unes des autres qui sont réunies pour des besoins de planification régionale et de gestion de services. Les divisions de recensement sont créées en vertu des lois en vigueur dans certaines provinces. Dans les autres juridictions, Statistique Canada définit des régions équivalentes à des fins statistiques en collaboration avec les provinces et territoires concernés.

3. Ce nombre est équivalent à la population combinée des trois territoires, des quatre provinces de l'Atlantique, du Manitoba et de la Saskatchewan.



présentent que 2 % de la population. À l'extérieur du Québec, près de 40 % des francophones vivent dans cette vaste région où ils résident en majorité dans les grandes régions urbaines.

La zone tampon est constituée, du côté québécois, de plusieurs DR de la grande région de Montréal qui ont des proportions de francophones inférieures à 85 % : Longueuil (84,6 %), Avignon (83,9 %), Argenteuil (81 %), Laval (80 %), Brome-Missisquoi (76 %), Vaudreuil-Soulanges (74 %), Le Haut-Saint-Laurent (69 %) et Montréal (île) (65 %). À noter qu'à Montréal (île), la proportion tenue par la langue maternelle française est inférieure à 50 % (49,8 %). Les déplacements linguistiques des allophones poussent la proportion de francophones à 65 %. La proportion de francophones est inférieure à 50 % dans la DR Nord-du-Québec (47 %)¹ et dans celle de Pontiac (41 %), seule division de recensement à majorité anglophone (59 %); la DR de Pontiac est limitrophe de l'Ontario. D'autres divisions de recensement ont des proportions de francophones comprises entre 50 % et 85 % à l'ouest du Québec (surtout en Outaouais), en Estrie (zone au voisinage de la frontière avec les États-Unis au sud de Montréal) et en Gaspésie (zone proche de la frontière avec le Nouveau-Brunswick).

Au Québec, 60 % de la population (4,4 millions d'habitants) vit dans des divisions de recensement où la proportion de francophones est égale à 85 % ou plus. Les deux tiers des francophones de la province y vivent. Ils représentent 96 % de la population habitant ces divisions. En revanche, 40 % de la population (trois millions d'habitants) réside dans les DR où la proportion de francophones est inférieure à 85 %. Un tiers des francophones y vivent et ils y représentent 70 % de la population.

Les DR situées au nord et à l'est du Nouveau-Brunswick ont des proportions élevées de francophones. Outre à Madawaska, ils sont majoritaires à Gloucester (85 %), à Kent (73 %) et à Restigouche (64 %); ils représentent aussi des proportions importantes à Westmorland (43 %), à Victoria (43 %) et à Northumberland (26 %). Toutes les DR du sud de la province ont des proportions de francophones inférieures à 10 %.

En Ontario, une seule division de recensement a une majorité de francophones : Prescott-Russell (67 %), division qui jouxte le Québec au sud-est de l'Ontario. Deux autres DR ont plus de 10 % de francophones dans la même région : Stormont, Dundas et Glengarry (23 %), et Ottawa (17 %). Dans le nord-est de la province, plusieurs divisions comptent plus de 10 % de francophones : Cochrane (47 %), Grand Sudbury (28 %), Sudbury (27 %), Nipissing (25 %) et Temiskaming (25 %). Toutes les autres DR de l'Ontario ont moins de 10 % de francophones.

En Nouvelle-Écosse, quatre divisions de recensement ont plus de 10 % de francophones : Digby (32 %) et Yarmouth (21 %) au sud-ouest, Richmond (22 %) et Inverness (15 %) au nord-est. Dans le reste du pays, il n'y a qu'une division dans laquelle les francophones représentent plus de 10 % : la Division n° 2 (13 %) au sud-est du Manitoba.

Évolution de la population francophone

De 1971 à 2006, la proportion des francophones est passée au Canada de 27 % à 22 % d'après la LM et de 28 % à 24 % d'après la PLOP (graphique 1). Le nombre de francophones a néanmoins continué d'augmenter, quelle que soit la définition adoptée, mais à un rythme plus lent. Ainsi, l'effectif du « français plus », première langue officielle parlée, s'est accru à un taux annuel moyen de 0,7 % de 1971 à 1996 et de 0,5 % de 1996 à 2006. L'écart entre la proportion de francophones définis d'après la PLOP et la proportion de francophones définis d'après

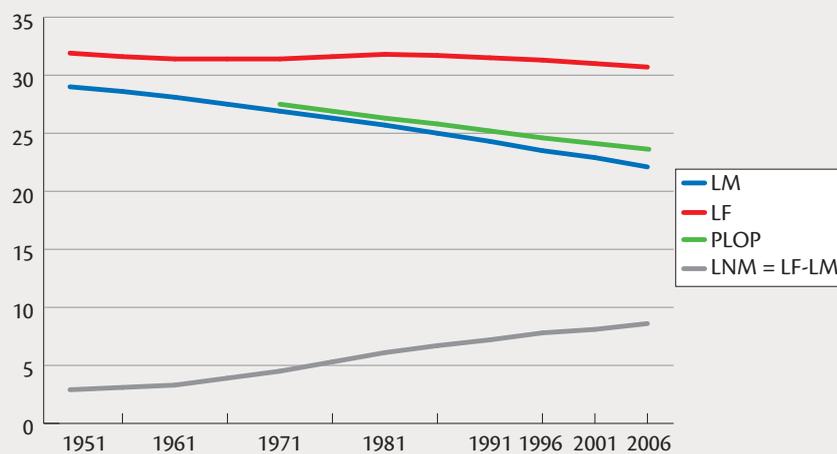
1. La division Nord-du-Québec est composée d'une population en majorité de langue maternelle autochtone. C'est pourquoi 10 % de l'ensemble de la population ne parle ni français ni anglais. Quant aux anglophones, ils regroupent 43 % de la population.



la LM s'est élargi quelque peu au fil des ans, ce qui témoigne de la croissance de l'attraction du français sur les tierces langues. La part des déplacements linguistiques des tierces langues maternelles vers le français est passée de 3 % à 7 %, niveau bien inférieur toutefois au poids des francophones dans la population canadienne.

GRAPHIQUE 1 : ÉVOLUTION EN % DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

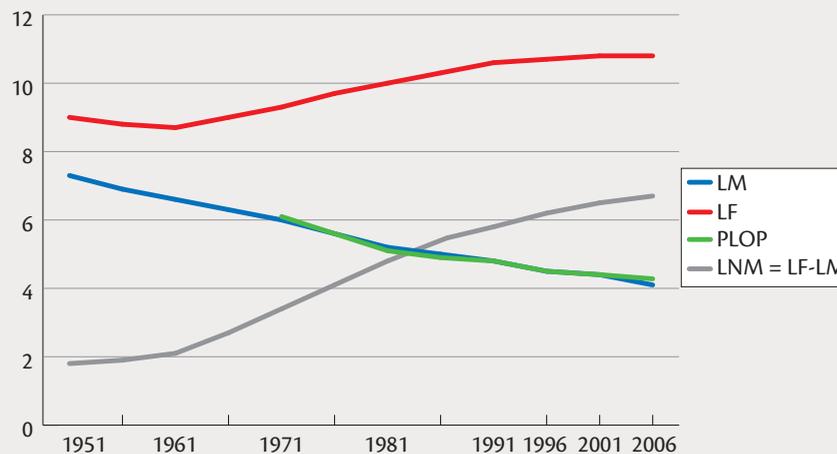
Locuteurs du français (LF), langue maternelle (LM), première langue officielle parlée (PLOP) et locuteurs non maternels (LNM), 1951 à 2006.



À l'extérieur du Québec, la proportion de francophones et son évolution de 1971 à 2006 sont presque identiques que ceux-ci soient définis par la LM ou par la PLOP (graphique 2), passant de 6 % à 4 %. Le nombre de francophones a atteint un sommet en 2006 avec un effectif de 997 000 d'après la catégorie « français plus » de la première langue officielle parlée,

GRAPHIQUE 2 : ÉVOLUTION EN % DE LA FRANCOPHONIE À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

Locuteurs du français (LF), langue maternelle (LM), première langue officielle parlée (PLOP) et locuteurs non maternels (LNM), 1951 à 2006.

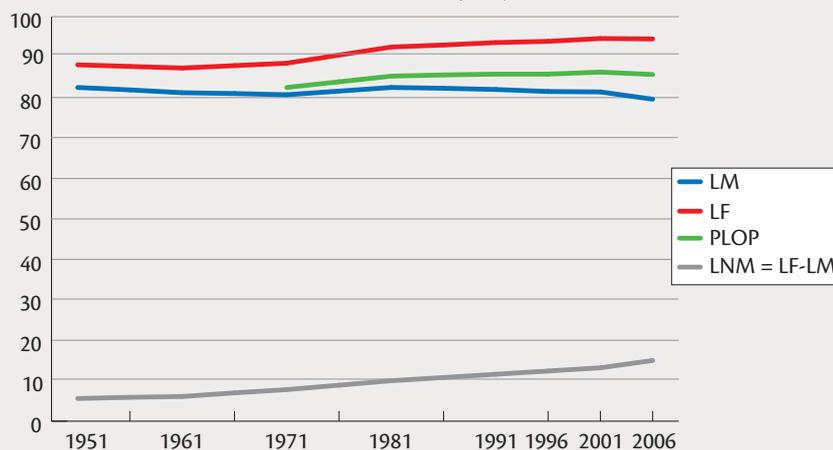


nombre qui dépasse de peu celui des francophones d'après la langue maternelle (975 000). Le français n'accueille qu'environ 0,5 % des très nombreux déplacements linguistiques des tierces langues maternelles en 1971 et en 2006. Si l'on ajoute la moitié des déplacements indécis, les allophones assignés à la modalité « français et anglais », la proportion de l'ensemble des déplacements linguistiques vers le français passe à 1,5 % tant en 1971 qu'en 2006. Le Nouveau-Brunswick fait un peu exception. La proportion des déplacements linguistiques vers le français y est passée de 5 % en 1971 à 9 % en 2006. Les déplacements linguistiques y sont toutefois très peu nombreux en raison du faible nombre d'allophones.

Au Québec, au cours des 20 dernières années, la hausse de l'immigration a pesé sur l'évolution de la proportion des francophones définis par la langue maternelle, passant de 80,7 % en 1971 à 82,5 % en 1981 et à 81,4 % en 2001; elle a ensuite chuté à 79,6 %, soit une perte de 1,5 point en 5 ans (graphique 3). Sauf au cours du dernier lustre, la baisse de la proportion de francophones a été atténuée par le déclin de la proportion d'anglophones. L'évolution du poids des francophones définis d'après la première langue officielle parlée (« français plus ») est plus régulière : il affiche une hausse de 82,5 % en 1971 à 86,3 % en 2001, puis descend à 85,7 % en 2006, ce qui représente une baisse de 0,6 point, plus faible que celle de la langue maternelle. Grâce aux déplacements linguistiques des tierces langues maternelles vers le français, l'écart entre la proportion tenue par le « français plus », première langue officielle parlée, et la proportion du français, langue maternelle, est passé de 1,8 point en 1971 à 3,8 points en 1991 et à 6,1 points en 2006. La proportion des déplacements des tierces langues maternelles vers le français a augmenté de 1971 à 2006, passant de 30 % à 54 %.

GRAPHIQUE 3 : ÉVOLUTION EN % DE LA FRANCOPHONIE QUÉBÉCOISE

Locuteurs du français (LF), langue maternelle (LM), première langue officielle parlée (PLOP) et locuteurs non maternels (LNM), 1951 à 2006.



Au Québec comme dans le reste du pays, la proportion de locuteurs seconds ou non maternels de chaque langue officielle a évolué à la hausse au cours des dernières décennies. À l'extérieur du Québec, la proportion de locuteurs seconds du français est restée assez faible, bien qu'elle ait néanmoins progressé de 2 % en 1961 à 3 % en 1971 et à 7 % en 2006. Au Québec, celle-ci a augmenté plus rapidement, passant de 6 % en 1961 à 8 % en 1971 et à 15 % en 2006. Ces valeurs ne donnent pas une bonne idée de la prévalence de la connaissance du français dans la

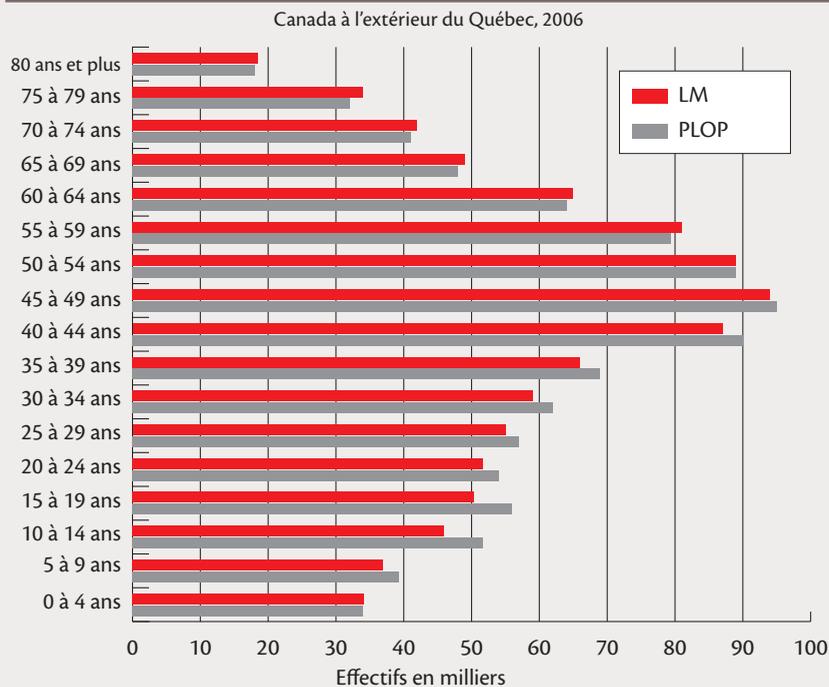


population dont le français n'est pas la langue maternelle, car celle-ci ne représente qu'environ 20 % de la population québécoise. La connaissance du français parmi les non-francophones y est passée de 33 % en 1961 à 40 % en 1971, puis à 64 % en 1991 et à 73 % en 2006.

Répartition par âge

Le nombre de francophones vivant à l'extérieur du Québec s'élève à 997 000 d'après la première langue officielle parlée (PLOP) et à 975 000 d'après la langue maternelle, le premier nombre dépassant le second de 2 %. Des gains nets sont enregistrés parmi les moins de 50 ans, sauf chez les 0-4 ans, et des pertes nettes parmi les 50 ans ou plus (graphique 4). Cela signifie qu'à ces âges plus avancés les gains que procurent les déplacements des tierces langues maternelles vers le français ne compensent pas les pertes occasionnées par les déplacements vers l'anglais, attribuables notamment aux personnes de langue maternelle française qui ne peuvent plus soutenir une conversation dans cette langue. Parmi les plus jeunes, les gains nets en pourcentage dépassent de loin la moyenne générale (tous âges confondus) de 2 % parmi les 5-9 ans (7 %) et surtout les 10-14 ans (12 %) ainsi que les 15-19 ans (11 %); les pourcentages diminuent au-delà de ces âges, mais restent supérieurs à la moyenne jusqu'au groupe d'âge 40-44 ans. Ce profil se retrouve dans presque toutes les provinces à l'extérieur du Québec : gains nets (parfois négatifs) en pourcentage inférieurs à la moyenne chez les 0-4 ans et au-delà de 50 ans, pourcentages supérieurs à la moyenne dans les groupes d'âge compris entre 5-9 ans et 45-49 ans avec un sommet aux âges scolaires, entre cinq et 20 ans, voire 25 ans. Si l'Ontario affiche sensiblement le même profil, on n'y enregistre pas de pertes nettes au-delà de 50 ans, la moyenne d'ensemble des gains nets atteignant 5 %. Autre province à forte proportion d'allophones, la Colombie-Britannique enregistre aussi une moyenne d'ensemble de 5 %, avec cependant des gains nets en pourcentage très élevés entre 5 et 24 ans, mais de fortes pertes nettes en pourcentage au-delà de 50 ans.

GRAPHIQUE 4 : RÉPARTITION PAR ÂGE DE LA POPULATION FRANCOPHONE



Quoi qu'il en soit, en raison de la forte baisse de la fécondité, de cinq enfants par femme à la fin des années 1950 à 1,5 enfant par femme dans les récentes périodes quinquennales, l'effectif des francophones a diminué rapidement du groupe d'âge 45-49 ans au groupe d'âge 0-4 ans, passant de 95 000 à 34 000. Cette évolution annonce un vieillissement prononcé de la population.

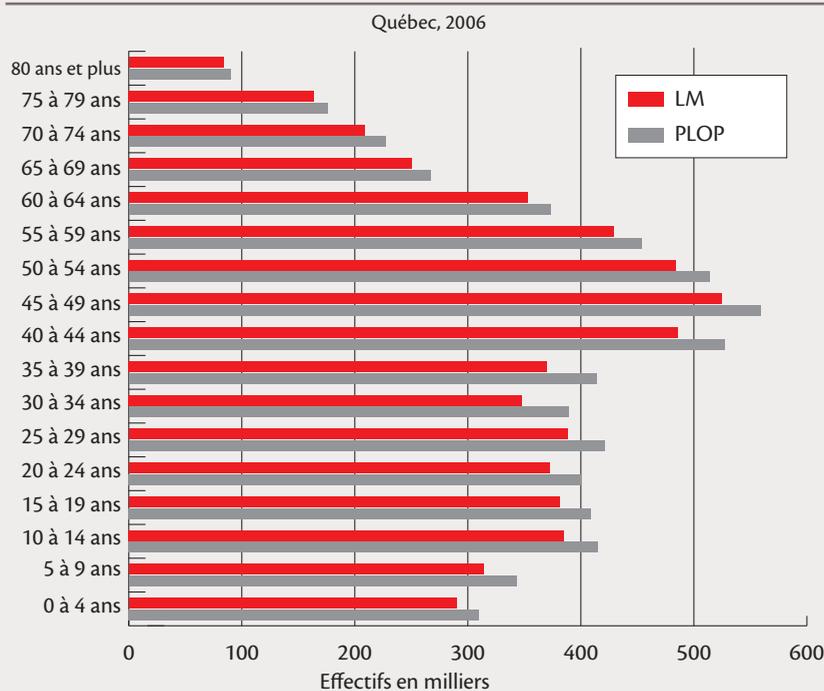
Lorsqu'ils sont définis par la PLOP, le nombre de francophones au Québec s'élève à 6 373 000, tandis que ce nombre s'élève à 5 917 000 s'ils le sont par la LM, le premier nombre dépassant le second de 8 %. Des gains nets sont enregistrés à tous les âges (graphique 5). La proportion des gains nets est nettement supérieure à la moyenne entre 30 et 39 ans (12 %), encore que la valeur enregistrée soit bien inférieure à celle de la population anglophone. Dans l'ensemble des déplacements nets vers le français ou l'anglais, la proportion qui se dirige vers le français est, à tous les âges, égale ou supérieure à 50 %, sauf parmi les 80 ans et plus (47 %). Le sommet est atteint parmi les moins de 20 ans : 65 % à 0-4 ans, 68 % à 5-9 ans, 64 % à 10-14 ans et 58 % à 15-19 ans. Dès le groupe d'âge suivant, 20-24 ans, la proportion (51 %) passe sous la moyenne d'ensemble (54 %).

Vue d'ensemble

Les francophones du pays sont de plus en plus concentrés au Québec, qui regroupait 86 % d'entre eux en 2006, par comparaison à 84 % en 1971. La majorité des francophones vit dans une vaste région essentiellement francophone au cœur du Québec avec un léger débordement au Nouveau-Brunswick. Cette région avait une population de 4,5 millions d'habitants en 2006 et se composait de 96 % de francophones. Ceux-ci représentaient 58 % des francophones du pays.

Au Québec, la proportion de la population dont la première langue officielle parlée est le français a connu une hausse de 1971 (82,5 %) à 2001 (86,3 %), un sommet depuis plus d'un

GRAPHIQUE 5 : RÉPARTITION PAR ÂGE DE LA POPULATION FRANCOPHONE





siècle, mais a fléchi à 85,7 % en 2006. La part du français dans l'ensemble des déplacements linguistiques des allophones est passée de 34 % en 1971 à 53 % en 2006.

Le nombre de francophones vivant à l'extérieur du Québec s'accroît à un rythme relativement lent depuis une quinzaine d'années, passant de 969 000 en 1991 à 997 000 en 2006, soit à un taux annuel moyen de 0,2 %. Leur proportion dans la population a diminué régulièrement de 1971 (6,1 %) à 2006 (4,2 %). La part du français dans les déplacements linguistiques de plus en plus nombreux des allophones a peu varié, stagnant autour de 1,5 % de 1971 à 2006. Les déplacements vers le français concernent essentiellement les moins de 50 ans et en particulier les jeunes en âge scolaire. Cet ajout atténue quelque peu la baisse rapide du nombre de personnes de langue maternelle française d'un groupe d'âge au précédent à partir du groupe d'âge 45-49 ans, baisse consécutive à la chute de la fécondité.

■ Les populations francophones : passé, présent et perspectives¹

L'évolution à travers le temps et l'espace des populations francophones est largement conditionnée par deux composantes :

1. Les tendances démographiques variées dans ce que nous pouvons nommer l'espace francophone mondial;
2. L'évolution des comportements linguistiques, c'est-à-dire les transformations qui s'opèrent parmi les populations qui peuvent communiquer en français. Si les tendances démographiques (horizon 2050) sont maintenant relativement bien connues, les comportements linguistiques passés et actuels sont encore mal cernés (transferts linguistiques, multilinguisme, etc.). Pierre Bourdieu a toutefois démontré que l'école joue un rôle considérable dans ce qu'il nomme « le marché linguistique ». Il n'est pas étonnant d'ailleurs que la fréquentation de l'école française soit au cœur des politiques linguistiques du Québec.

L'objectif fixé ici est de dresser un portrait de l'évolution temporelle et spatiale des populations dites francophones sur toute la planète. En nous appuyant sur quelques exemples de pays de la Francophonie, nous tenterons d'examiner comment s'est transformée la carte mondiale de la population francophone depuis 1960. Nous nous prêterons ensuite à un exercice prospectif des populations francophones à l'horizon 2050 et ce, en nous appuyant sur les plus récentes projections démographiques des Nations unies. En conclusion, nous présenterons certains enjeux qui se dégagent de cet exercice et qui ouvrent la voie vers de nouvelles formes de solidarités francophones.

Les tendances démographiques mondiales

Comme le souligne Henri Leridon, directeur de recherche à l'Institut national des études démographiques (INED), il y a 40 ans, le monde connaissait un phénomène démographique dont on n'a pas suffisamment parlé². En effet, à la fin des années 1960, la croissance de la population mondiale atteignait un sommet jamais égalé, avec un taux de croissance de 2 % par an. Depuis, ce taux a progressivement diminué, se situant aujourd'hui à un peu plus de

1. Article rédigé par Richard Marcoux, professeur titulaire à l'Université Laval (Québec) et directeur de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF).

2. Henri Leridon, *De la croissance zéro au développement durable*, « Leçons inaugurales du Collège de France », Paris, Collège de France/Fayard, 2009.



CHAPITRE 2

Approche démologique

1 % par an, et devrait continuer à diminuer de telle sorte que la population de la planète pourrait se stabiliser à 9,3 milliards d'habitants durant la deuxième moitié du xxi^e siècle.

Ce taux de croissance démographique à l'échelle de la planète cache des disparités importantes : ainsi le taux de croissance actuelle est presque nul pour l'Europe alors qu'il se maintient à 2,3 % pour le continent africain. De telles tendances ont des répercussions considérables sur le plan géographique : alors que la population du continent africain devrait doubler d'ici 2050 pour atteindre deux milliards de personnes, la population de l'Europe se stabilisera autour de 700 millions d'individus selon les plus récentes projections des Nations unies. Évidemment, ces tendances contrastées ont des répercussions importantes sur la démographie de l'espace francophone.

Qui fait partie de la Francophonie ?

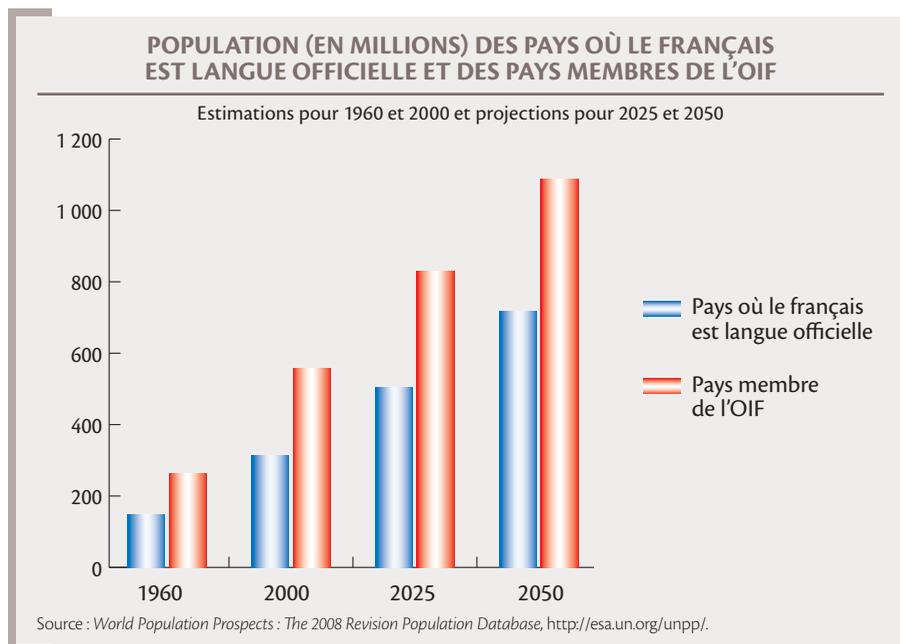
L'un des problèmes auquel le démographe est confronté lorsqu'il tente un exercice prospectif est d'abord de définir la population appartenant à cet espace francophone. Deux approches peuvent être retenues. La première repose sur un critère politico-administratif, à savoir que nous pouvons définir les populations francophones en regroupant les effectifs de l'ensemble des pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Si l'on opte pour ce regroupement et que l'on examine les tendances passées et à venir, on peut estimer que ce sous-ensemble comptait 260 millions de personnes en 1960, près de 560 millions en 2000 et dépasserait le milliard en 2050 et ce, en s'appuyant sur les plus récentes projections démographiques des Nations unies. Sachant que ces pays membres de l'OIF comptent des proportions de francophones fort variées, parfois même très faibles, cette première approche peut sembler fort insatisfaisante. Une variante de cette approche politico-administrative consiste à s'appuyer sur une définition quelque peu plus restrictive en ne retenant que les États membres de l'OIF où la langue française a le statut de langue officielle. Dans ce cas de figure, le regroupement de cette trentaine de pays nous conduit à estimer sa population à 150 millions en 1960 et à plus de 300 millions en 2000. On peut prévoir qu'elle dépasserait les 700 millions en 2050.

Cette approche politico-administrative qui consiste à définir la population francophone sur des critères politiques ou juridiques pose l'énorme contrainte de définir la Francophonie sans tenir compte des locuteurs du français. Cette démarche peut être trompeuse car, comme le soulignait feu Michel Têtu, « les pays dits francophones comptent des proportions extrêmement variables de locuteurs francophones »¹. De plus, on trouve des francophones ailleurs que dans les pays membres de la Francophonie.

Cette dernière approche qui consisterait à tenter de dénombrer les locuteurs francophones sur la planète, bien que séduisante *a priori*, pose l'énorme problème des sources de données fiables et comparables permettant de se prêter à cet exercice. Il s'agit d'ailleurs d'une des limites reconnues par l'OIF lors de chaque livraison de son rapport sur la Francophonie dans le monde. L'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF), créé en 2009 à l'Université Laval, avec l'appui de l'OIF, de l'AUF et du ministère des Relations internationales du Québec, a notamment comme tâche d'identifier les sources et les méthodologies qui permettront de mieux évaluer l'évolution des francophones à l'échelle planétaire. Selon la déclaration de Québec sur la sauvegarde et la mise en valeur des

¹ Michel Têtu, *La Francophonie : histoire, problématique et perspectives*, Guérin universitaire, Montréal, 1992.





recensements africains, déclaration signée en 2007 par plus d'une centaine de chercheurs du Nord et du Sud, l'une des priorités de l'ODSEF est d'utiliser les recensements de la population et les enquêtes démographiques afin de mieux suivre l'évolution des francophones de la planète et ce, plus particulièrement dans les pays d'Afrique où d'importants changements se font sentir, notamment suite aux investissements substantiels dans le domaine de l'éducation.

Les effets des actions dans le domaine de l'éducation, Québec et Mali

On sait que l'école joue un rôle considérable dans ce que Pierre Bourdieu nomme « le marché linguistique ». Il n'est pas étonnant d'ailleurs que l'institution scolaire soit au cœur des politiques linguistiques adoptées au Québec depuis le milieu des années 1970. En rendant obligatoire la fréquentation de l'école française, le Québec a pu réduire considérablement les transferts linguistiques vers l'anglais et ainsi assurer l'utilisation de la langue française auprès des nouvelles générations. Les travaux de Réjean Lachapelle indiquent par exemple que les « locuteurs du français », qui représentaient 87 % de la population du Québec en 1961, composaient lors du recensement de 2006 près de 95 % de la population du Québec, dont une part importante du million de Québécois dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais².

L'exemple du Québec illustre donc le fait que l'école représente un puissant transmetteur de la langue française.

Qu'en est-il en Afrique où, selon plusieurs observateurs, se joue l'avenir de la Francophonie ? Bien sûr, les politiques linguistiques y sont fort différentes de celles que l'on trouve au Québec, mais il est important de souligner que la langue française a le statut de langue

2. Réjean Lachapelle, « L'information démolinguistique et les définitions de "francophone" à des fins statistiques au Canada », *Actes du séminaire international sur la méthodologie d'observation de la langue française dans le monde*, Organisation internationale de la Francophonie, Paris, du 12 au 14 juin 2008, p. 163-178 (www.francophonie.org/IMG/pdf/Contributions_Ecrits-Seminaire_methodologie_observation_langue_francaise.pdf).

officielle dans près d'une vingtaine de pays d'Afrique subsaharienne. Qui plus est, dans la plupart de ces pays, l'enseignement primaire et secondaire se fait soit exclusivement en français ou du moins largement dans cette langue. Grâce aux enquêtes et recensements effectués en Afrique depuis les années 1960, il est possible pour certains pays d'exploiter les réponses aux questions sur la capacité à lire et à écrire en français comme indicateur de la population francophone. Évidemment, cet indicateur est relativement restrictif dans la mesure où certains analphabètes peuvent s'exprimer en français. Pour les fins du présent exercice, retenons néanmoins ce critère de capacité à lire et écrire en français et prenons le Mali comme cas de figure pour illustrer les tendances que l'on observe en Afrique francophone.

Une vaste enquête réalisée en 1960 sur le territoire de la toute nouvelle République du Mali a permis d'estimer à 66 000 le nombre de personnes de 10 ans et plus qui savaient lire et écrire en français. Un quart de siècle plus tard, alors que la population du Mali avait doublé, le nombre d'individus sachant lire et écrire en français lors du recensement de 1987 avait, lui, été multiplié par près de 10, pour atteindre plus de 620 000.

Le recensement de 1998 nous permettait d'estimer à près de 1 million le nombre de Maliens qui savaient lire et écrire en français. Une statistique qui résume bien les transformations qu'a connues ce pays : uniquement chez les jeunes, on comptait au Mali 180 000 enfants de 12 à 14 ans sachant lire et écrire au tournant du siècle, ce qui représente trois fois le nombre que nous obtenions en 1960 pour la population totale. Évidemment, il s'agit d'une croissance phénoménale directement liée aux investissements faits dans le domaine de l'éducation, qui ont ainsi eu pour conséquence d'augmenter le nombre de francophones du Mali. Mais les défis en matière d'éducation demeurent considérables dans ce pays comme, du reste, dans l'ensemble de l'Afrique francophone. En effet, ce résultat ne doit pas nous faire oublier que ces 180 000 jeunes de 12 à 14 ans ne représentaient que le quart des enfants de ce groupe d'âge au Mali. En d'autres termes, les trois quarts des jeunes Maliens de 12 à 14 ans ne savaient ni lire ni écrire en l'an 2000.

Malgré toutes les critiques, fondées ou non, que l'on peut formuler à l'endroit de l'école malienne et des systèmes d'éducation en Afrique francophone, il demeure néanmoins que des gains appréciables ont pu être faits... et que des défis considérables seront à relever au cours des prochaines décennies pour l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Néanmoins, en s'appuyant sur l'exemple du Mali, pour le Sud, et du Québec, pour le Nord, il nous est possible de dresser un tableau de ce que pourrait être la population francophone d'ici le milieu du xxi^e siècle.

Les populations francophones de demain : quelques résultats

On vient de voir que, dans les pays où la croissance démographique demeure élevée et où le français est langue d'enseignement, l'école représente un puissant levier conduisant à augmenter considérablement la population francophone. En nous appuyant sur les travaux des experts démographes des Nations unies et en intégrant les tendances observées et à prévoir en matière d'éducation dans les pays du Sud, il est possible de dessiner les contours de la Francophonie de demain. C'est l'exercice que nous avons tenté en combinant différentes hypothèses qui nous permettent d'envisager certains scénarios prévisionnels que nous résumerons ici.

Les tendances démographiques observées et prévisibles conduisent à une reconfiguration importante du poids des nations à l'échelle de la planète. Le monde francophone n'est nul-



lement épargné par cette reconfiguration, bien au contraire, et le poids démographique des francophones sur les différents continents se modulera considérablement : l'Europe, qui comptait près de la moitié des francophones de la planète en 2000, ne regroupera plus que 12 % de ceux-ci en 2050. Pendant ce temps, la conjugaison du maintien d'une forte croissance démographique et des gains prévisibles et souhaités dans le domaine de l'éducation fera en sorte que l'Afrique verra son poids démographique augmenter considérablement : alors que moins de la moitié des francophones du monde y vivaient en 2000, on peut s'attendre à y trouver près de 85 % des locuteurs du français en 2050. En termes d'effectifs, cela signifie que l'Afrique comptera au milieu du XXI^e siècle plus d'un demi-milliard des 715 millions de francophones de la planète.

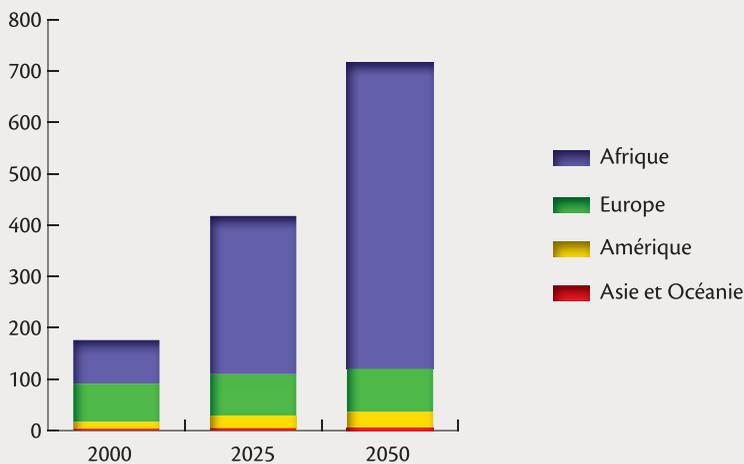
Par ailleurs, le phénomène de vieillissement, déjà bien amorcé dans les pays du Nord, aura des effets sur la répartition des jeunes dans l'espace francophone : on estime ainsi que neuf francophones de 15 à 29 ans sur 10 seront originaires de l'Afrique en 2050.

En somme, s'il semble destiné à passer par l'Afrique, l'avenir démographique de la Francophonie est conditionné par au moins deux éléments majeurs :

1. Des mesures fortes et efficaces dans le domaine de l'enseignement devront permettre de relever substantiellement les niveaux d'éducation dans les pays de l'Afrique francophone ;
2. Les pays de l'Afrique francophone et leurs populations devront considérer que ce relèvement très sensible des indicateurs dans le domaine de l'éducation (nécessaire à leur développement social et économique) peut et doit se faire dans le cadre de programmes d'enseignement et de formation où la langue française occupe une place importante.

Étant donné le multilinguisme pratiqué dans la plupart des pays d'Afrique, en particulier ceux appartenant à la Francophonie, il faudra nécessairement identifier la place et le rôle de la langue française par rapport aux autres langues en usage dans ces pays, mais également aux autres langues qui semblent s'imposer dans le monde, notamment l'anglais, l'arabe et l'espagnol.

ESTIMATIONS DES EFFECTIFS (EN MILLIONS) DES FRANCOPHONES
PAR CONTINENT, 2000-2050



Source : World Population Prospects : The 2008 Revision Population Database, <http://esa.un.org/unpp/>.

Conclusion

Évidemment, le rôle de la Francophonie dans le monde ne peut se résumer au seul décompte des individus appartenant aux pays francophones ou au nombre des locuteurs du français. En effet, c'est notamment à travers le dynamisme de ses institutions et de ses acteurs politiques, de la créativité de ses milieux artistiques et scientifiques et de la puissance de ses économies que l'espace francophone pourra conserver une reconnaissance mondiale. Il importe tout de même de considérer que le poids démographique d'un groupe n'est pas un attribut marginal puisque, on le sait, il est l'élément central des mécanismes décisionnels de tous les appareils démocratiques.

Le poids démographique d'un groupe constitue un enjeu social et politique majeur dans de nombreux débats, tant au niveau local, régional, national qu'à l'échelle internationale. Dans ce qu'il est convenu de nommer « le concert des nations », les pays francophones ne pourront se faire entendre que dans la mesure où ils formeront un ensemble suffisamment important sur le plan démographique... et s'entendront bien sûr pour parler d'une même voix.

Nos travaux montrent qu'il y a des raisons de croire que les locuteurs de la langue française vont continuer à croître démographiquement : estimés à environ 200 millions aujourd'hui, ils pourraient dépasser le demi-milliard au milieu du XXI^e siècle.

Pour ce faire, toutefois, il faudra que l'ensemble des acteurs de la Francophonie puissent travailler à diminuer les inégalités que l'on observe entre les pays de la Francophonie, plus particulièrement dans le domaine de l'éducation. Compte tenu des écarts disproportionnés dans les moyens dont disposent les pays, il est évident que l'avenir démographique de la Francophonie que nous venons de dessiner dépendra grandement des gestes de solidarité et des efforts que seront prêts à consentir les pays du Nord de la Francophonie à l'endroit des pays francophones d'Afrique.

Les acteurs de la Francophonie auront aussi un rôle majeur à jouer pour susciter ou maintenir un intérêt pour le développement du français dans de nombreux secteurs en Afrique, notamment dans les médias (écrits, radiophoniques, audiovisuels et électroniques), dans le milieu des arts (cinéma, littérature, etc.) et dans le secteur de l'enseignement et de la recherche scientifique.

Les populations francophones au Burkina et au Mali depuis le milieu des années 1980¹

À la fin des années 1960, devant l'absence d'informations de base sur les populations dans la vaste majorité des pays d'Afrique subsaharienne nouvellement indépendants, le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) a mis sur pied le Programme africain de recensements (PAR). Ce programme a ainsi permis à plus d'une vingtaine de pays du continent de tenir le premier recensement de leur jeune histoire. Pour des raisons diverses, certains pays ont dû attendre

1. Article rédigé par Moussa Bougma, Mamadou Konaté et Richard Marcoux, Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF).

Moussa Bougma est démographe à l'Institut national de la statistique et de la démographie au Burkina Faso; Mamadou Konaté est sociologue et directeur du Centre d'appui à la recherche et à la formation (CAREF) au Mali et Richard Marcoux est démographe et professeur au Département de sociologie de l'Université Laval. Ce texte reprend en partie certains des résultats que l'on retrouve dans deux rapports de recherche de l'ODSEF disponibles sur le site web www.odsef.fss.ulaval.ca.



les années 1980 ou 1990 avant de pouvoir mener une telle opération de collecte d'informations d'envergure nationale. D'autres ont depuis accumulé des informations sur leur population à la suite de plusieurs opérations de collecte, comme c'est le cas du Burkina Faso et du Mali, qui ont réalisé leur quatrième recensement de la population respectivement en 2006 et 2009.

Pour ces deux pays, des informations issues de ces recensements portent sur la principale langue utilisée au quotidien par les personnes recensées et sur leur capacité à lire et à écrire en français. Il nous est ainsi possible de dresser une esquisse de l'évolution des différentes langues en usage mais également de dégager, sur plus d'une vingtaine d'années, l'évolution de la place du français dans ces pays largement multilingues.

Le français comme principale langue couramment parlée : des tendances contrastées dans un environnement largement multilingue

Dans les deux pays qui nous intéressent ici, les langues dites africaines occupent largement les espaces linguistiques nationaux. Ainsi, le mooré au Burkina et le bambara (ou bamanan) au Mali sont déclarés comme langues principalement parlées par environ la moitié des populations de ces deux pays. De nombreuses autres langues nationales sont également présentes (hal pular ou fulfuldé, sonrhai, soninké, etc.), bien que les capacités à lire et à écrire dans ces langues demeurent extrêmement faibles (moins de 3 % des populations).

Il ressort par ailleurs que le français est de plus en plus souvent déclaré comme première langue parlée par les Burkinabés. En effet, le nombre de personnes qui déclarent le français comme première langue couramment parlée au Burkina est passé de 20 947 en 1985 à 49 647 en 1996, pour atteindre 151 184 en 2006. Il s'agit d'une augmentation de 205 % pour la dernière période intercensitaire (1996-2006). Ouagadougou, qui a accueilli le X^e Sommet de la Francophonie en 2004, semble devenir une ville de plus en plus francophone selon cet indicateur : en 2006, près de 10 % des Ouagalais déclaraient le français comme principale langue couramment parlée. L'effectif de ces primo-francophones a ainsi été multiplié par 10 à Ouagadougou et ce, en une vingtaine d'années, passant de 11 080 en 1985 à 104 772 en 2006.

Au Mali, ce type d'informations n'est disponible pour l'instant que pour les recensements de 1987 et de 1998 et indique que le français peine à émerger comme première langue couramment parlée : situation qui concernait moins de 7 000 personnes lors de chacun des deux recensements, soit environ 0,1 % de la population malienne de 12 ans et plus. En fait, c'est l'omniprésence du bambara en tant que langue véhiculaire, et particulièrement son usage dans la vie quotidienne par la plupart des Maliens et dans le fonctionnement courant de l'administration publique, qui fait que parler le français comme première langue est loin d'être une nécessité au Mali. Cela ne signifie pas que le français n'y a pas fait des gains, comme nous le verrons.

La capacité à lire et à écrire le français

Le Mali et le Burkina Faso ont mené différentes actions dans le domaine de l'alphabétisation dans les langues nationales, tout en maintenant le français comme principale langue d'enseignement. Au cours des deux dernières décennies, avec l'appui de la communauté internationale, ces deux pays ont consacré d'importants investissements dans le domaine de l'enseignement primaire et secondaire qui ont eu des répercussions considérables sur le nombre de personnes aptes à lire et écrire en français. Le tableau suivant résume les tendances observées à partir des données des recensements.



On constate qu'en définissant les francophones à partir des capacités autodéclarées en matière de lecture/écriture de la langue française, les effectifs ont connu des croissances très élevées au cours des deux dernières décennies. Au Burkina, ceux-ci passent de moins de 200 000 en 1985 à près de 1 million en 2006. Au Mali, les personnes aptes à écrire et à lire le français étaient au nombre de 565 000 en 1987 et sont estimées à 2,2 millions en 2009.

EFFECTIFS DE PERSONNES ÂGÉES DE 10 ANS ET PLUS AU BURKINA FASO ET DE 12 ANS ET PLUS AU MALI SACHANT LIRE ET ÉCRIRE EN FRANÇAIS, 1985-2009

Pays Capitale	1985/1987	1996/1998	2006/2009*
Burkina Faso	195 601	318 434	993 552
Mali	564 465	918 647	2 200 000*
<i>Ouagadougou</i>	125 931	229 995	698 814
<i>Bamako</i>	183 034	324 909	700 000*

* En ce qui concerne les chiffres de 2009, pour le Mali et Bamako, nous avons utilisé les résultats provisoires publiés du recensement de 2009 et avons procédé à une estimation.

Sources : Exploitation des recensements du Burkina Faso (1985, 1996 et 2006) et du Mali (1987 et 1998).

Les deux capitales de ces pays, qui chacune ont dépassé le cap du million d'habitants au tournant du millénaire, voient également leurs effectifs de personnes sachant lire et écrire en français augmenter considérablement : ils approchent en 2009 les 700 000 personnes. Ces effectifs ont été atteints grâce à la croissance démographique que connaissent ces villes (liée notamment à l'exode rural des populations et au maintien d'une forte natalité), mais également à la suite des investissements importants qui ont été consentis dans le domaine de l'éducation et dont les capitales de ces pays profitent davantage que le reste du pays.

En somme, bien que les langues typiquement africaines (bambara et mooré, pour ne nommer que celles-ci) continuent à se maintenir comme langues couramment parlées par les populations maliennes et burkinabées, le français fait des gains considérables comme langue de communication lue et écrite.

Conclusion

À l'instar de nombreux pays du continent africain, le Burkina Faso et le Mali connaissent des taux de croissance démographique qui se maintiennent depuis plusieurs années à des niveaux nettement plus élevés que ceux que l'on retrouve ailleurs dans le monde. Par ailleurs, les efforts consentis dans le domaine de l'enseignement semblent avoir conduit à augmenter considérablement les niveaux d'éducation des populations de ces pays au cours des dernières décennies.

Ainsi, au Burkina et au Mali, deux pays où l'enseignement formel se déroule essentiellement en français, la combinaison d'une importante croissance démographique et d'un relèvement substantiel des niveaux d'éducation a provoqué une augmentation prodigieuse du nombre des personnes qui sont aptes à lire et à écrire le français. Dans des environnements largement multilingues, le français comme langue de communication écrite semble ainsi occuper une place de plus en plus substantielle dans ces deux pays.



CHAPITRE

3

Quelques enquêtes africaines

■ Connaissance du français dans quelques capitales (enquête TNS Sofres)

Depuis 2008, le département Média de TNS Sofres a mis en place l'étude annuelle Africascope réalisée dans plusieurs pays d'Afrique : Sénégal, Cameroun, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo (RDC). En 2010, deux nouveaux pays s'ajoutent à cette liste : le Gabon et le Mali. Cette étude a pour vocation d'être une mesure d'audience mais présente aussi d'autres données, notamment sur la Francophonie et l'utilisation de la langue française.

Ci-dessous sont présentées les données 2010 de ces études sur le Cameroun et le Sénégal (avec une comparaison par rapport à 2009 et à 2008), le Gabon et le Mali ; et les données 2009 pour la Côte d'Ivoire et la RDC, afin de mesurer la situation et l'évolution du français dans sept villes : Douala (Cameroun), Libreville (Gabon), Bamako (Mali), Dakar et Pikine (Sénégal), Abidjan (Côte d'Ivoire) et Kinshasa (RDC).

MÉTHODOLOGIE¹

Dans chaque ville sont interrogés en face à face à leur domicile 1 000 individus de 15 ans et plus selon la méthode des quotas. Ainsi, les populations interrogées sont représentatives régionalement en termes de sexe, d'âge (six classes), de niveau d'instruction et de profession. L'évaluation du niveau de francophonie dans chacune des capitales peut être analysée à partir d'un indicateur synthétique. La construction de cet indicateur est la combinaison des questions suivantes :

- « Parlez-vous le français ? » (Q11)
- « Savez-vous lire le français ? » (Q12)

- « Savez-vous écrire le français ? » (Q13)
- Compréhension d'un bulletin d'information à la radio ou à la télévision en français (Q14)
- Dernière classe suivie (Q17)

Les réponses aux questions permettent de créer trois groupes d'individus selon leur niveau de francophonie :

- Non francophone
- Francophonie simple
- Francophonie maîtrisée

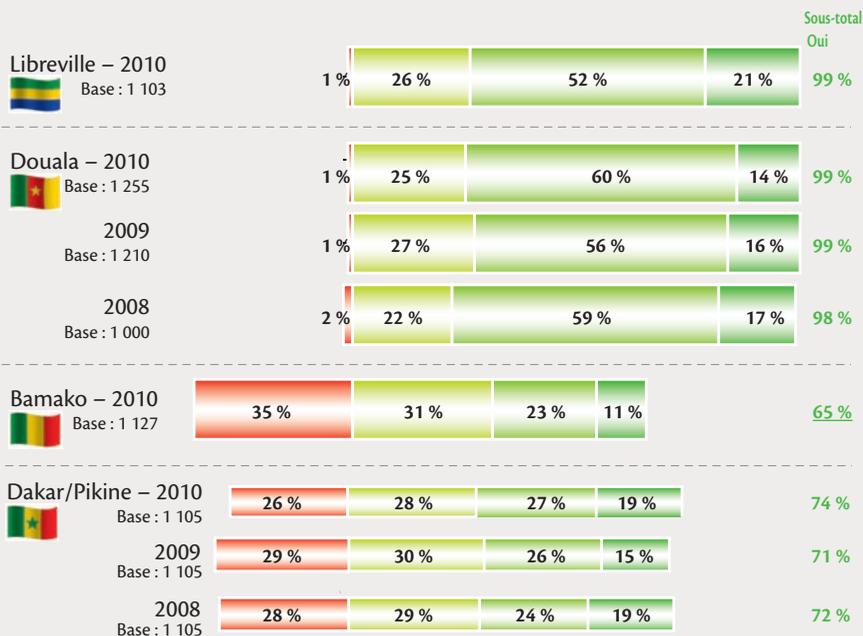
1. Pour tout aspect méthodologique de l'étude, le lecteur pourra s'adresser à TNS Sofres : stanislav.seveno@tns-sofres.com.



CHAPITRE 3

Quelques enquêtes africaines

CAPACITÉ À PARLER LE FRANÇAIS (2010)



XX % : écart statistiquement significatif
Base : individus 15+

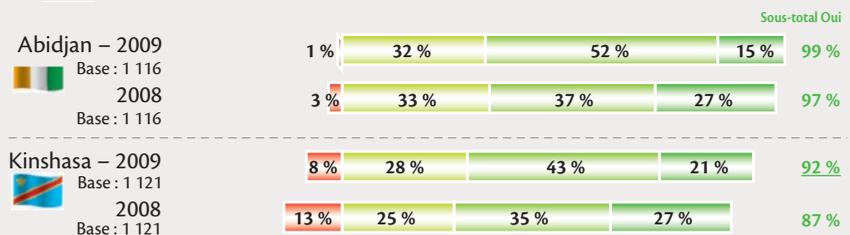
■ Non ■ Oui, avec difficulté ■ Oui, assez bien ■ Oui, très bien

Parlez-vous le français ?

Le français est très largement parlé dans toutes les régions. La ville de Bamako se montre bien en retrait par rapport à Libreville et à Douala.

À Douala, l'aisance en français (caractérisé par la réponse « très bien ») est en léger retrait sur les trois dernières années (- 3 points entre 2008 et 2010).

CAPACITÉ À PARLER LE FRANÇAIS (2008/2009)



XX % : écart statistiquement significatif
Base : individus 15+

■ Non ■ Oui, avec difficulté ■ Oui, assez bien ■ Oui, très bien

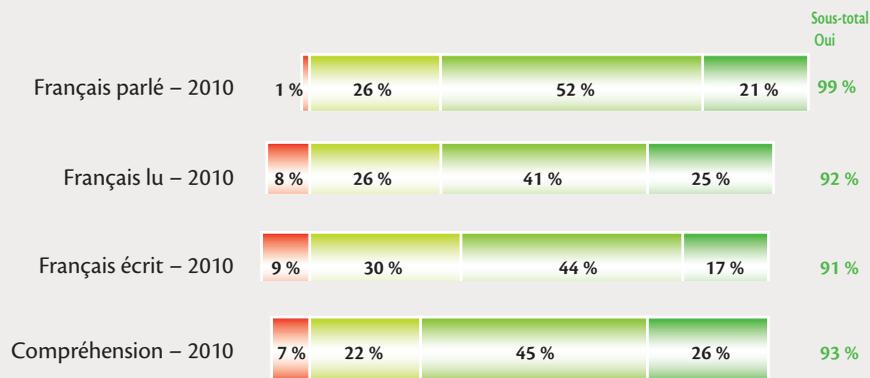
Parlez-vous le français ?

Le français est très majoritairement parlé dans toutes les régions. Les villes sénégalaises se montrent en retrait (sans évolution entre 2008 et 2009). L'aisance en français caractérisée par la réponse « très bien » est en recul à la fois à Kinshasa (- 6 points) et à Abidjan (- 12 points).



CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE (LIBREVILLE - 2010)

Fréquentation école française (hors maternelle) : 74 % (2010)



Base : 1 103 (individus 15+)

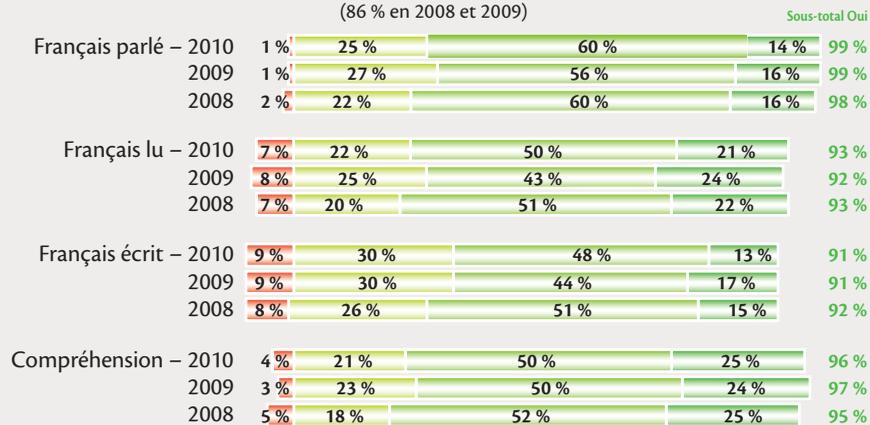
■ Non ■ Oui, avec difficulté ■ Oui, assez bien ■ Oui, très bien

Parlez-vous le français? Savez-vous lire le français? Savez-vous écrire le français? Pouvez-vous comprendre un bulletin d'information en français à la radio ou à la TV?

Près de trois Librevillois sur quatre déclarent avoir fréquenté l'école française. La connaissance de la langue française est très élevée à Libreville : plus de neuf individus sur 10 affirment pouvoir parler le français, le lire, l'écrire et comprendre un flash info.



CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE (DOUALA - 2008/2009/2010)

Fréquentation école française (hors maternelle) : 85 % en 2010
(86 % en 2008 et 2009)

Base 2010 : 1 255

Base 2009 : 1 210

Base 2008 : 1 000
(individus 15+)

■ Non ■ Oui, avec difficulté ■ Oui, assez bien ■ Oui, très bien

Parlez-vous le français? Savez-vous lire le français? Savez-vous écrire le français? Pouvez-vous comprendre un bulletin d'information en français à la radio ou à la TV?

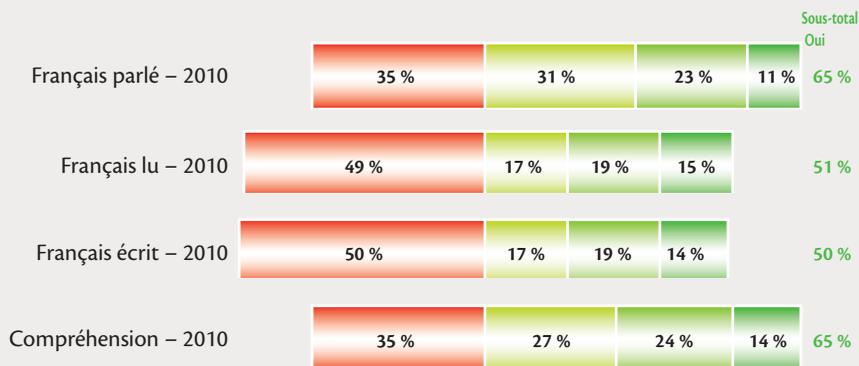
La fréquentation de l'école française ainsi que la connaissance de la langue française restent toujours aussi élevées à Douala. La quasi-totalité des Doualais dit « connaître » la langue française. Notons un léger retrait sur la très bonne maîtrise de la lecture et de l'écriture (mention « oui, très bien » en baisse).





CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE (BAMAKO - 2010)

Fréquentation école française (hors maternelle) : 47 %



Base : 1 127 (individus 15+) Non Oui, avec difficulté Oui, assez bien Oui, très bien

Parlez-vous le français? Savez-vous lire le français? Savez-vous écrire le français? Pouvez-vous comprendre un bulletin d'information en français à la radio ou à la TV?

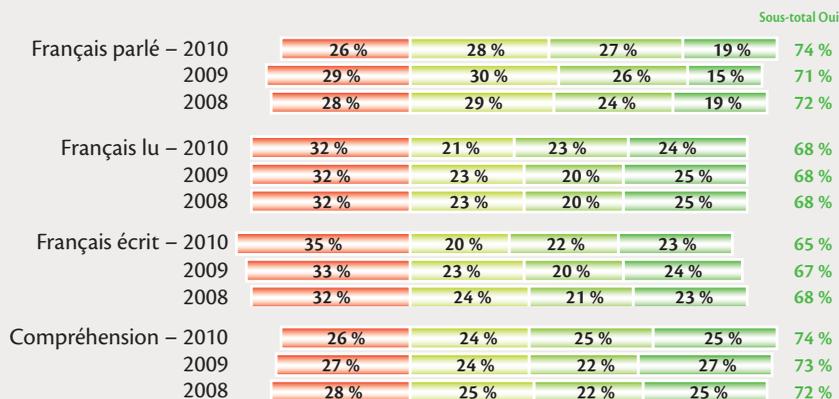
À Bamako, moins d'une personne sur deux fréquente l'école française. Il existe par ailleurs un décalage entre les personnes qui peuvent parler ou comprendre le français et celles qui peuvent le lire ou l'écrire.

La part des personnes maîtrisant « très bien » la langue française est finalement réduite (un peu plus d'un Bamakois sur 10 en moyenne).



CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE (DAKAR/PIKINE - 2008/2009/2010)

Fréquentation école française (hors maternelle) : 66 % en 2010
(67 % en 2008 et 66 % en 2009)



Base : 1 105 (individus 15+) Non Oui, avec difficulté Oui, assez bien Oui, très bien

Parlez-vous le français? Savez-vous lire le français? Savez-vous écrire le français? Pouvez-vous comprendre un bulletin d'information en français à la radio ou à la TV?

Deux tiers des personnes interrogées déclarent fréquenter l'école, lire le français et l'écrire.

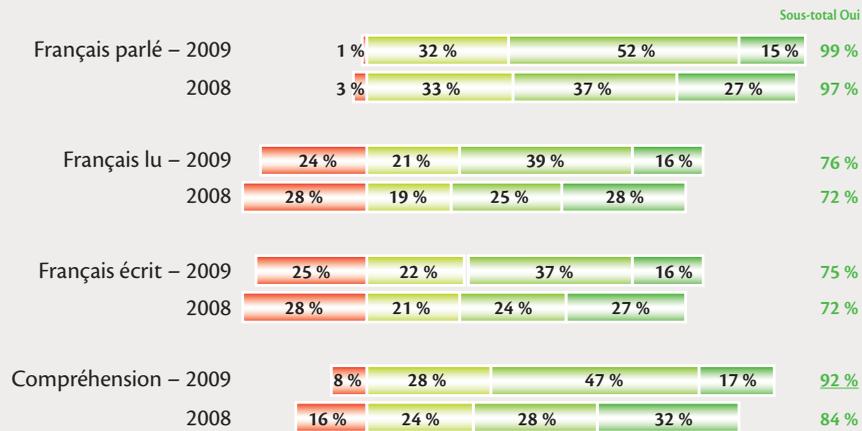
Les trois quarts comprennent un flash info et déclarent parler le français.

Nous ne constatons pas d'évolutions notables depuis 2008.



CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE (ABIDJAN - 2008/2009)

Fréquentation école française (hors maternelle) : 58 % en 2008
et 65 % en 2009



XX % : écart statistiquement significatif
Base : 1 116 (individus 15+)

■ Non ■ Oui, avec difficulté ■ Oui, assez bien ■ Oui, très bien

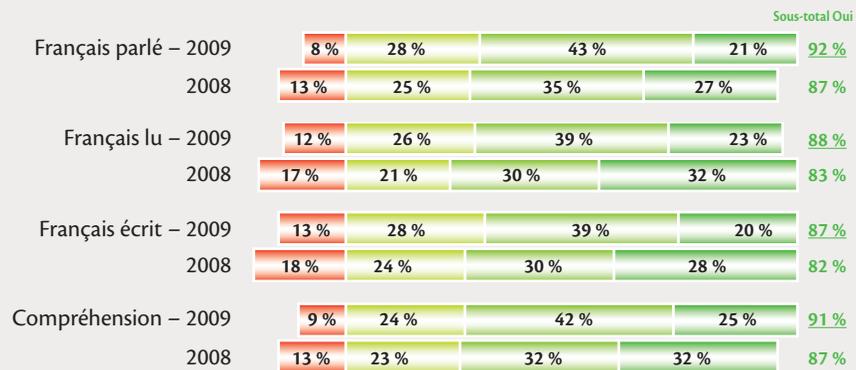
Parlez-vous le français? Savez-vous lire le français? Savez-vous écrire le français? Pouvez-vous comprendre un bulletin d'information en français à la radio ou à la TV?

À Abidjan, nous observons un décalage entre les personnes qui peuvent parler français et celles qui peuvent le lire ou l'écrire. La part des personnes fréquentant l'école française peut expliquer ce décalage, même si elle a augmenté entre 2008 et 2009.



CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE (KINSHASA - 2008/2009)

Fréquentation école française (hors maternelle) : 77 % en 2008
et 77 % en 2009



XX % : écart statistiquement significatif
Base : 1 121 (individus 15+)

■ Non ■ Oui, avec difficulté ■ Oui, assez bien ■ Oui, très bien

Parlez-vous le français? Savez-vous lire le français? Savez-vous écrire le français? Pouvez-vous comprendre un bulletin d'information en français à la radio ou à la TV?

La connaissance de la langue française progresse et se rapproche du niveau observé à Douala, même si la fréquentation de l'école n'est pas aussi élevée.



NIVEAU DE FRANCOPHONIE (2010)

	 Libreville	 Douala		 Bamako	
	2010	2010	Rappel 2009	Rappel 2008	2010
Francophone	73 %	85 %	85 %	85 %	45 %
Francophonie maîtrisée	44 %	42 %	42 %	42 %	32 %
Francophonie simple	29 %	43 %	43 %	43 %	13 %
Non francophone	27 %	15 %	15 %	15 %	55 %

Base : individus 15+

Globalement, c'est à Douala et à Libreville que le taux de francophonie est le plus élevé avec une large majorité d'individus qui maîtrisent la langue française. Celui de Bamako est en retrait par rapport aux deux autres capitales, mais près d'un Bamakois sur trois déclare tout de même maîtriser la langue française.

À Douala, le taux de francophones reste parfaitement stable d'une année sur l'autre.

C'est chez les hommes et les personnes qui ont fait des études que le taux de francophones est le plus élevé. À Bamako, ce taux est aussi plus important chez les plus jeunes (les 15-24 ans).

NIVEAU DE FRANCOPHONIE (2010/2009/2008)

	 Dakar/Pikine			 Abidjan		 Kinshasa	
	2010	Rappel 2009	Rappel 2008	2009	2008	2009	2008
Francophone	63 %	62 %	63 %	64 %	58 %	76 %	75 %
Francophonie maîtrisée	34 %	34 %	35 %	29 %	37 %	55 %	55 %
Francophonie simple	29 %	28 %	28 %	35 %	21 %	21 %	20 %
Non francophone	37 %	38 %	37 %	36 %	42 %	24 %	25 %

Base : individus 15+

Globalement, c'est à Kinshasa que le taux de francophonie est le plus élevé avec plus de la moitié de la population qui maîtrise la langue française. À Abidjan, si le taux de francophonie augmente, la maîtrise du français a tendance à se dégrader.

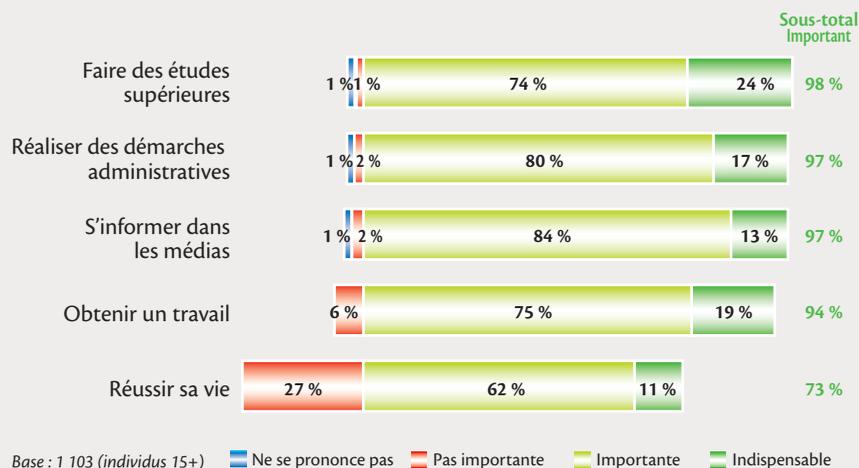
Abidjan et Dakar/Pikine sont plus en retrait malgré une progression de 6 points à Abidjan.

C'est chez les hommes et les personnes fréquentant l'école au moins jusqu'au primaire que le taux est le plus élevé. Logiquement, la francophonie maîtrisée est plus forte chez ceux qui ont fait des études supérieures.



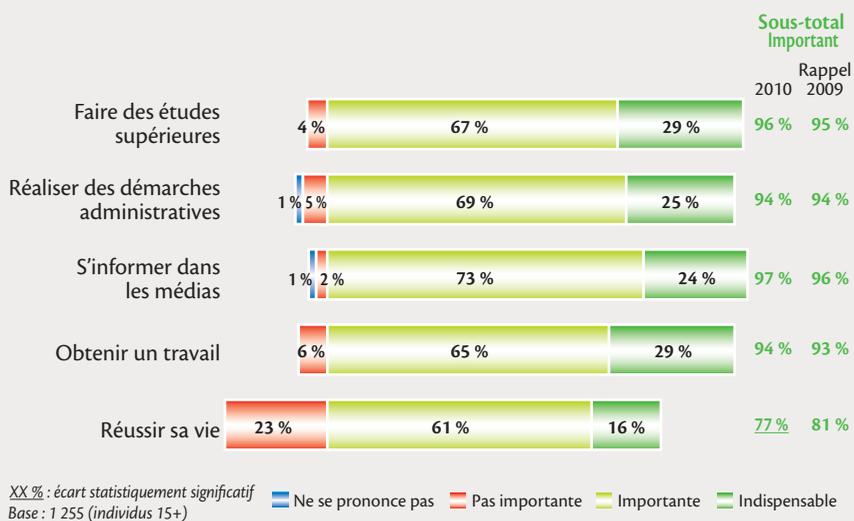
PERCEPTION DE LA PLACE INCONTOURNABLE DU FRANÇAIS (LIBREVILLE - 2010)

Selon vous, la connaissance du français est-elle indispensable, importante ou pas importante pour...



PERCEPTION DE LA PLACE INCONTOURNABLE DU FRANÇAIS (DOUALA - 2010)

Selon vous, la connaissance du français est-elle indispensable, importante ou pas importante pour...



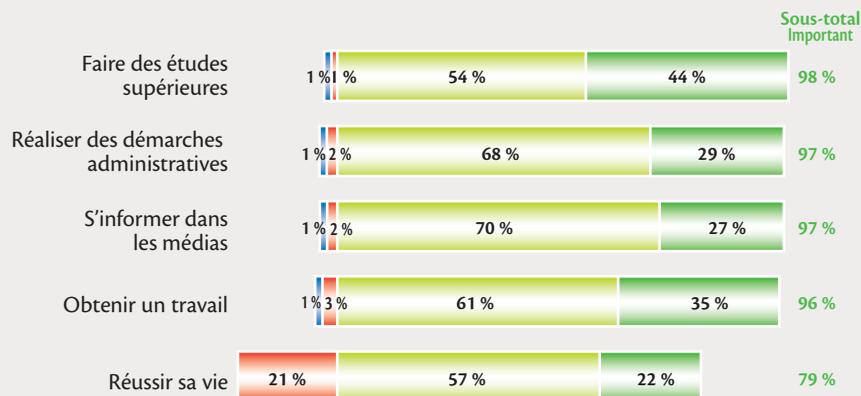
CHAPITRE 3

Quelques enquêtes africaines



PERCEPTION DE LA PLACE INCONTOURNABLE DU FRANÇAIS (BAMAKO - 2010)

Selon vous, la connaissance du français est-elle indispensable, importante ou pas importante pour...

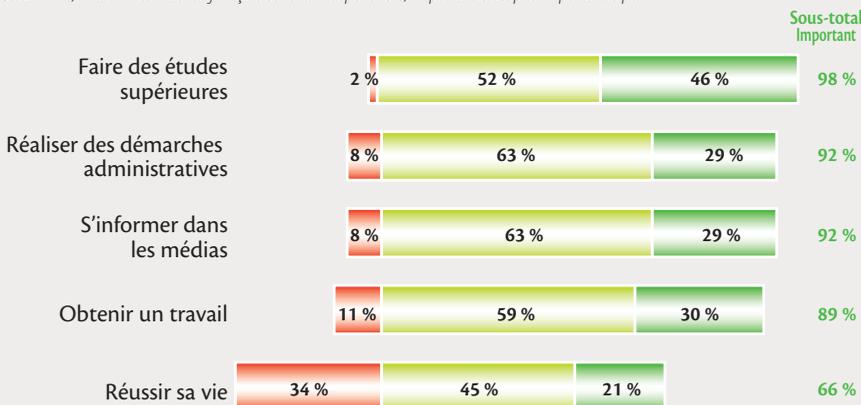


Base : 1 127 (individus 15+) Ne se prononce pas Pas importante Importante Indispensable



PERCEPTION DE LA PLACE INCONTOURNABLE DU FRANÇAIS (DAKAR/PIKINE - 2009)

Selon vous, la connaissance du français est-elle indispensable, importante ou pas importante pour...



Base : 1 105 (individus 15+) Pas importante Importante Indispensable



PERCEPTION DE LA PLACE INCONTOURNABLE DU FRANÇAIS (ABIDJAN - 2009)

Selon vous, la connaissance du français est-elle indispensable, importante ou pas importante pour...

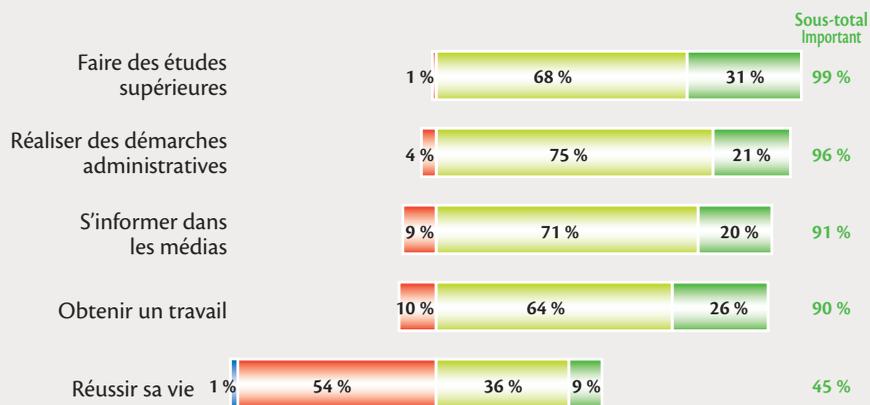


Base : 1 116 (individus 15+) Ne se prononce pas Pas importante Importante Indispensable



PERCEPTION DE LA PLACE INCONTOURNABLE DU FRANÇAIS (KINSHASA - 2009)

Selon vous, la connaissance du français est-elle indispensable, importante ou pas importante pour...



Base : 1 121 (individus 15+) Ne se prononce pas Pas importante Importante Indispensable

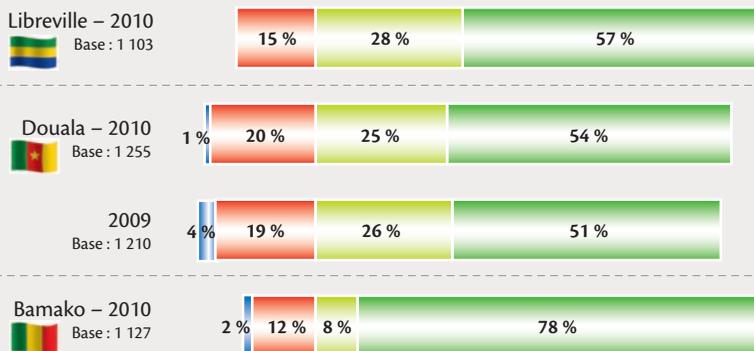


CHAPITRE 3

Quelques enquêtes africaines

PERCEPTION DE L'ÉVOLUTION DE LA LANGUE FRANÇAISE (2009-2010)

Diriez-vous que l'utilisation de la langue française dans votre pays...



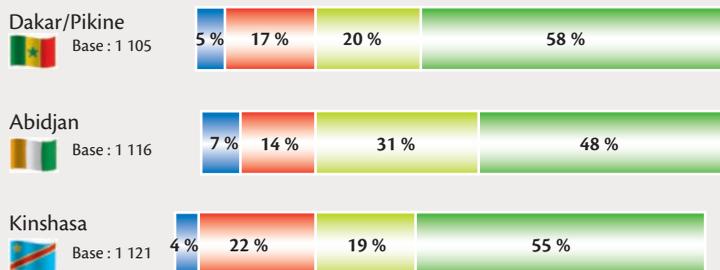
Base : individus 15+ Ne se prononce pas Diminue Reste stable Progresse

À Libreville et à Douala, plus de la moitié des personnes interrogées pensent que l'utilisation de la langue française progresse dans leur pays.

À Bamako, elles sont plus des trois quarts.

PERCEPTION DE L'ÉVOLUTION DE LA LANGUE FRANÇAISE (2009)

Diriez-vous que l'utilisation de la langue française dans votre pays...



Base : individus 15+ Ne se prononce pas Diminue Reste stable Progresse

Environ la moitié des interviewés pensent que l'utilisation de la langue française progresse dans leur pays.

Notons que les personnes ayant fait des études supérieures et les « francophones maîtrisés » sont plus nombreux à avoir le sentiment d'un recul de l'utilisation de la langue française.



En résumé :

Douala, Kinshasa et Libreville : « championnes » de la francophonie

- À Libreville, le français est parlé par la quasi-totalité des individus (99 %). De plus, l'école française y est largement fréquentée (74 %). La connaissance de la langue française est également très élevée (plus de 90 % des personnes interrogées disent parler, écrire, lire et comprendre le français).
- Le français est également parlé par la quasi-totalité des Doualais (99 %) et l'école française y est même davantage fréquentée qu'à Libreville (85 %). La connaissance de la langue française atteint le même niveau qu'à Libreville, et est stable dans le temps.
- De même, avec 92 % des interviewés parlant français et 77 % fréquentant l'école française, Kinshasa est bien placée. De plus, plus de la moitié (55 %) des Kinois atteignent le niveau de francophonie maîtrisée, résultat meilleur qu'à Libreville et Douala.

Libreville obtient un niveau de francophonie maîtrisée élevé avec plus de quatre Librevillais sur 10 qui maîtrisent la langue française, et Douala enregistre le niveau de francophonie global le plus élevé (85 %) et un niveau de francophonie maîtrisée proche de celui de Libreville. Ces indicateurs sont stables d'une année sur l'autre.

Bamako et Dakar/Pikine : en recul

- Le français y est moins parlé (65 % pour Bamako et 74 % pour les villes sénégalaises) et l'école française est fréquentée par moins de la moitié des Bamakois et par 66 % des Sénégalais de l'échantillon. La connaissance de la langue française est également plus faible, surtout à Bamako, en particulier pour la lecture et l'écriture.
- Bamako enregistre ainsi le niveau de francophonie le plus faible (45 %); trois Bamakois et Sénégalais de l'échantillon sur 10 seulement maîtrisent le français. Les Bamakois sont cependant bien plus nombreux que les Doualais et les Librevillais à penser que l'utilisation de la langue française progresse dans leur pays (78 %).

Abidjan : à part

- La fréquentation de l'école française est en hausse (+ 7 points entre 2008 et 2009) et près de 100 % des Abidjanais parlent le français, mais la capacité à écrire et à lire est bien plus basse (75-76 %). De même, si le niveau global de francophonie augmente (+ 6 points en un an), la francophonie maîtrisée régresse (- 8 points).

De manière générale, dans les sept villes étudiées, le français joue avant tout un rôle dans l'instruction : sa connaissance est jugée importante pour accéder à l'éducation puis à la vie professionnelle ou encore pour effectuer des démarches administratives. Cette tendance est encore plus forte auprès des individus les plus éduqués : ceux qui ont fait des études supérieures et ceux qui maîtrisent le français. Mais l'importance de la langue française est aussi perçue par ceux qui vivent dans les bidonvilles et qui n'ont pas accès à l'éducation ou au travail.

En revanche, il est jugé moins indispensable pour « réussir sa vie » surtout à Dakar/Pikine et à Kinshasa, où respectivement 34 % et 54 % des personnes interrogées jugent la connaissance du français sans importance pour atteindre cet objectif.

Enfin, les populations interrogées disent majoritairement (plus de 50 % partout, sauf à Abidjan - 48 %) avoir le sentiment que l'utilisation de la langue française progresse dans leurs pays.





■ La situation du français dans les îles et archipels du Sud-Ouest de l'océan Indien

La présente contribution fournit un ensemble de données macrosociolinguistiques réunies par une équipe de chercheurs de l'océan Indien sur la situation du français dans sept îles et archipels de la région : Madagascar, Seychelles, Réunion, Mayotte, Comores, Maurice et Rodrigues¹. L'approche ici est résolument quantitativiste, comme il sied d'ailleurs à toute démarche « macro- ». Ce sont surtout des données chiffrées, puisées autant que possible dans des sources officielles quand et là où elles existent, ou empruntées à des documents publiés dans des ouvrages scientifiques², qui seront privilégiées ici. On comprendra que le produit synthétisé, dans la limite des contraintes éditoriales imparties ici, ne pourra que prendre la forme d'une vision panoramique de la situation du français dans cet ensemble géographique.

Cette contribution s'inscrit dans la dynamique complémentaire d'une enquête de terrain, d'approche macrosociolinguistique et qualitative, menée depuis plusieurs mois par la même équipe de chercheurs, dans les différentes îles citées plus haut, sur le thème : « Observation du français et des langues partenaires dans l'océan Indien à partir des pratiques et des représentations d'enfants et d'adolescents ». Le produit fini en sera un ouvrage collectif, dont la sortie est prévue pour la fin de l'année 2010, qui visera à mettre en évidence les spécificités de chacune des sept îles et archipels à l'étude ici par rapport à la situation de « sa francophonie » et, plus globalement, du partenariat en œuvre entre le français et les autres langues en présence.

Dans le texte présent, les données pour chaque pays sont organisées en fonction d'un ensemble de thématiques plus ou moins communes. Trois d'entre elles font l'objet d'une description relativement élaborée dans toutes les monographies : 1. survol historique du pays et/ou de l'implantation du français ; 2. situation sociolinguistique contemporaine ; 3. place du français dans le domaine de l'enseignement. D'autres thématiques apparaissent mais les particularités de chaque pays font qu'elles ne bénéficient pas toutes du même traitement dans la présentation. Elles concernent les rapports entre les langues dans différents domaines : les espaces publics ; la culture ; la religion ; l'économie ; l'administration et la politique.

Afin d'éviter de nuire à la cohérence interne de chaque monographie, en regard du profil sociohistorique et du cadre politique global de chaque situation, tout en permettant là où c'est possible une présentation contrastive du dynamisme évolutif à l'œuvre dans les différentes îles et dans les archipels de la région, notamment dans ce qui touche concrètement

1. Les chercheurs concernés ici sont nommément : Lambert-Félix Prudent et Mylène Lebon-Eyquem (Réunion), Vololona Randriamarotsimba et Monique Rakotoanoso (Madagascar), Joëlle Perreau (Seychelles), Yannick Bosquet-Ballah (Maurice et Rodrigues), Ali Abdoulhamid et Saïd Mahamoud (Comores), Foued Laroussi (Mayotte). Il est à noter que Yannick Bosquet-Ballah est assistée de M. Gaëtan Jabeemessur pour le terrain rodriguais. Arnaud Carpooran, signataire du rapport, s'est chargé de son harmonisation et de sa mise en synthèse, avec quelques contributions pour la partie mauricienne. Il est également responsable de la rédaction de l'introduction et de la conclusion.

2. Et notamment dans Robert Chaudenson et Dorothee Rakotomalala, coordonnateurs, *Situations linguistiques de la Francophonie. État des lieux*, Réseau « Observation du français et des langues nationales », Agence universitaire de la Francophonie, 2004.





et quotidiennement aux pratiques linguistiques des populations concernées, nous avons opté ici pour une organisation en deux temps : 1. une présentation séparée, pays par pays, des trois premières rubriques (*cf. supra*); 2. une présentation, par thèmes regroupant différentes situations, des autres rubriques mentionnées plus haut, en privilégiant une approche contrastive.

Présentation par pays

La situation à Madagascar

Survol historique

Île située dans l'océan Indien, Madagascar est aussi grande que la France et la Belgique réunies avec une superficie de 584 040 km². Les statistiques actuelles estiment le nombre des Malgaches à 20 653 556³.

Selon Louis-Jean Calvet : « S'il y a une histoire des langues, elle constitue donc un chapitre de l'histoire des sociétés. [...] Et si l'on considère, ce qui n'est guère original, que la violence est la grande accoucheuse de l'histoire, alors cette violence affecte aussi l'histoire des langues » (1987, p. 10). L'histoire de la présence du français à Madagascar sera en ce sens fondamentalement considérée comme le versant linguistique des liens historiques reliant le pays à la France.

La première tentative d'annexion française de l'île date du xvii^e siècle et fut le fait de la fondation de la Compagnie des Indes orientales, dirigée successivement par Jacques Pronis et Étienne de Flacourt. Ce dernier y demeura de 1649 à 1655. La présence française se traduit au plan linguistique par quelques mots malgaches francisés dans l'orthographe ou inversement, par des mots nouvellement introduits par les marins français dans le contexte malgache, en particulier sur les côtes est et sud-est où l'on répertorie le plus grand nombre de mots d'origine française, et par la rédaction d'un catéchisme bilingue français-malgache (F. Ranaivo, in A. Valdman, 1979, p. 509-510).

Au xix^e siècle, à l'époque du règne de Radama I^{er}, l'enseignement fut confié aux missions étrangères. D'un côté, la mission anglaise de la London Missionary Society (LMS) installa l'anglais dans le pays, mais valorisa aussi la langue malgache nouvellement codifiée et lui donna le statut de langue d'enseignement. De l'autre, la mission catholique privilégia plutôt le français (C. Bavoux, in D. de Robillard et M. Beniamino, 1993, p. 174).

La colonisation de Madagascar par la France en 1896 renversa la tendance grâce à la vigoureuse politique linguistique de l'administration coloniale en faveur du français. Le français s'installa officiellement dans le contexte malgache, avec l'école comme « la clé de voûte et le point d'orgue » de la réussite de l'hégémonie politique de l'administration coloniale (A. Thevenin, 2000, p. 68). Il en résulta une valorisation excessive du français par sa pratique dans l'administration, dans l'enseignement et dans la presse, une perte progressive des prérogatives de l'anglais dans un pays annexé par la France et une minoration du malgache.

L'installation hégémonique du français dans le contexte malgache rendit fluctuantes ses relations avec les usagers malgaches. Celles-ci allèrent de la haine et du rejet de celui-ci à sa réhabilitation. Les événements sociopolitiques de mai 1972 aboutirent par exemple à l'institution de la « malgachisation » de l'enseignement à Madagascar à travers la loi n° 78-040

3. Statistiques mondiales sur Madagascar, données de 2009, <http://www.statistiques-mondiales.com/madagascar.htm>, consulté le 9 août 2009.



CHAPITRE 3

Quelques enquêtes africaines

du 17 juillet 1978, sous-tendant le cadre général du Système d'éducation et de formation¹. Il s'agissait de revaloriser le malgache et de rejeter le français, la langue de l'ancienne puissance coloniale. L'échec cuisant de cette politique linguistique, faute de planification et d'aménagements linguistiques adéquats, aboutit à la revalorisation du français par le Forum national regroupant les forces vives de la Nation, érigé lors des mouvements sociopolitiques de 1991. La maîtrise du français devint source de stratification sociale séparant les nantis et les intellectuels francophones urbains de la majorité de la masse populaire aussi bien urbaine que rurale, ne disposant que de peu d'occasions pour se frotter à la langue de prestige. La dynamique des contacts du malgache et du français de l'époque aboutit à l'émergence de l'alternance codique fran-gasy bien visible en milieu urbain. La pratique de cette langue mélangée tend à se généraliser chez la majorité des urbains malgaches. Si la presse écrite s'astreint à l'éviter, les présentateurs des stations radiophoniques et de télévision l'utilisent dans leurs émissions, lui donnant ainsi une plus grande visibilité.

La situation sociolinguistique actuelle de Madagascar : quelle francophonie ?

La francophonie malgache s'apparente, selon Claudine Bavoux (1993), à un phénomène complexe. Elle s'appuie sur les travaux de Gabriel Manessy (1991) pour considérer qu'à Madagascar, le français, loin de renvoyer à une variété linguistique unique et homogène, s'assimile plutôt à plusieurs aires linguistiques renvoyant respectivement au français standard, au français scolaire, etc., et même au créole (1993, p. 173). Les Malgaches francophones ont une représentation hypernormative du français appelée le « français de France », la seule variété à être légitimée, bien que réduite à une simple construction subjective. Ils évacuent en conséquence tout discours sur la variété populaire, minorée malgré un corpus bien présent dans le contexte malgache (*op. cit.*, p. 179).

La situation sociolinguistique malgache se présente actuellement sous la forme d'un enchâssement de trois diglossies. La première, endogène, date du XIX^e siècle. Elle oppose les variétés régionales au merina, la variété royale de l'époque, d'Antananarivo et de ses environs, suite à la codification et la standardisation par les missionnaires de la London Missionary Society (LMS) en 1823 du merina, devenu malgache officiel. La deuxième, opposant le malgache au français, émane de la colonisation du pays et de l'imposition du français dans le contexte malgache. La troisième et dernière diglossie, impliquant le français, l'anglais et le malgache, résulte de la mondialisation.

Ce phénomène a en effet charrié à Madagascar sa *lingua franca*, l'anglais. Le pays est institutionnellement trilingue depuis le 27 avril 2007, avec le malgache comme langue nationale, et l'anglais comme langue officielle au même titre que le malgache et le français². Le choix de l'anglais est hautement politique et ne se fonde que sur un nombre infime de Malgaches anglophones. Le français affronte, semble-t-il, un adversaire de taille dans son propre giron. Apparemment, la valeur marchande de l'anglais auprès des Malgaches détrône celle du français. Néanmoins, certaines analyses donnent à voir les deux langues évoluant dans des sphères différentes, économique et commerciale pour l'anglais, éducative et culturelle pour le français. La situation est cependant en réalité dynamique et complexe, tant le poids du commerce d'origine française est encore bien significatif. Malgré l'effritement des représentations linguistiques favorables à l'endroit du français, ce dernier continue à

1. *Journal officiel* de la République démocratique de Madagascar, n° 1260 du 31 juillet 1978.

2. Constitution de la République de Madagascar, titre premier, article 4, <http://www.hcc.gov.mg/>, site de la Haute Cour constitutionnelle.





ce jour d'assurer son statut de langue officielle. Le journal officiel malgache demeure par exemple bilingue, malgré le trilinguisme institutionnel. Le français maintient son statut de langue du savoir car il est non seulement la langue d'enseignement majoritaire du primaire au supérieur mais également celle qui est la plus utilisée en matière de documentation scientifique si l'on se réfère au nombre élevé d'ouvrages écrits en français proposés par les bibliothèques et les librairies du pays.

La francophonie malgache correspond à un phénomène exclusivement urbain. Elle ne concerne que 25 % des Malgaches. Les 75 % de ruraux sont peu ou pas du tout exposés à la langue française et demeurent monolingues. Le Haut Conseil de la Francophonie (HCF) semble tabler, sauf erreur de saisie, sur une progression spectaculaire du nombre de Malgaches francophones au regard de ses estimations de 2003 et de 2007 synthétisées par le tableau suivant :

NOMBRE DE FRANCOPHONES À MADAGASCAR EN 2003 ET 2007 SELON LE HCF³

Années	Francophones	Francophones partiels
2003	88 000 (0,52 %)	2 452 000 (15,82 %)
2007	865 000 (5,0 %)	2 664 200 (15,4 %)

Si le nombre de Malgaches francophones partiels n'a pas beaucoup évolué de 2003 à 2007, l'on ne peut que se poser des questions sur l'effectivité d'une augmentation de 4,4 points du nombre de francophones durant la même période, eu égard au corpus peu étendu du français dans le pays et aux difficultés notoires en français de la majorité des Malgaches urbains. Plus vraisemblablement, comme le reconnaissent les auteurs de l'estimation, le chiffre de 2003 était sous-estimé.

L'enseignement du et en français à Madagascar

En général, les enfants malgaches, surtout venant de milieux ruraux, sont peu exposés au français avant leur entrée à l'école. Le volume horaire du français en tant que discipline varie selon le niveau d'étude et le type d'établissement. Le tableau suivant synthétise par exemple ceux des établissements publics :

VOLUME HORAIRE DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

Niveaux	Séries	Volumes horaires
Primaire		20 min par jour
Secondaire		
Collège		4 h par semaine
Lycée		
Seconde		4 h par semaine
Première	A	6 h par semaine
	C et D	3 h par semaine
Terminale	A	5 h par semaine
	C et D	3 h par semaine

Par ailleurs, les écoles dites d'« expression française » tentent de s'aligner sur le modèle des établissements français et homologués installés dans le pays. Ces établissements constituent les bastions de la langue française à Madagascar.

3. Sources pour 2003 : Gil Dany Randriamasitiana, 2004, p. 175; pour 2007 : OIF, 2007, p. 17.

Si l'on ne peut pas estimer le niveau effectif en français des enseignants et des élèves des niveaux supérieur et secondaire en l'absence d'évaluation faite en la matière, l'on possède en revanche des informations pour le primaire à travers les résultats de l'évaluation des PASEC VII et VIII obtenus dans ce niveau éducatif dans 11 pays, à savoir Maurice, Madagascar, la Mauritanie, le Congo, le Bénin, le Togo, le Cameroun, le Sénégal, le Gabon, le Tchad et le Niger¹. Le projet a démarré à Madagascar en mai 2005, avec comme échantillon national 249 enseignants, 100 élèves de la deuxième année et 100 élèves de la cinquième année. Ces derniers sont issus de 150 écoles primaires originaires des six anciennes provinces malgaches. Les témoins identifiés ont passé le Test de connaissance du français (ou TCF) élaboré par le CIEP de Sèvres, destiné aux personnes ayant le français comme langue non maternelle. Ont été évaluées la compréhension écrite et orale, l'expression écrite et orale et la maîtrise de la structure de la langue. Sur les 259 enseignants, 46, soit 18 %, sont des utilisateurs indépendants et 203, soit 82 %, des utilisateurs élémentaires du français. Les scores des élèves en français progressent du pré-test (test effectué en début d'année) au post-test (test réalisé en fin d'année). En outre, Madagascar obtient en français de meilleurs scores que le Tchad ou la Mauritanie, par exemple, selon le tableau suivant :

SCORES EN FRANÇAIS DES ÉLÈVES DE LA 2^e ET DE LA 5^e ANNÉE

Niveaux	Pays	Pré-test	Post-test
2 ^e année	Madagascar	40 %	47,9 %
	Cameroun	45,2 %	64,9 %
	Tchad	27 %	41,1 %
5 ^e année	Madagascar	37 %	39,4 %
	Cameroun	46 %	55,5 %
	Mauritanie	19,5 %	22,2 %

Si les résultats qui concernent les enseignants sont assez réalistes, ceux relatifs aux élèves laissent, en revanche, quelque peu perplexe, rapportés au niveau en français des enseignants et au fait que seuls 0,7 % des 100 élèves malgaches identifiés déclarent parler le français à la maison contre 94,3 % au Gabon, 31 % au Cameroun, 10,2 % au Tchad ou 2,7 % en Mauritanie.

Malgré le niveau peu élevé en français des enseignants et des élèves, cette langue jouit du statut de langue d'enseignement privilégiée dans le système éducatif où il devance le malgache. Si tous les cours sont, en effet, donnés en malgache durant les premières années de scolarisation, le français est ensuite introduit comme langue d'enseignement des « Disciplines non linguistiques » (ou DNL), à savoir les mathématiques, les sciences physiques, les sciences de la vie et de la Terre, et l'histoire-géographie à partir de la troisième année pour les anciens programmes encore en vigueur dans la majorité des circonscriptions scolaires (CISCO) ou de la sixième année comme le prévoit la réforme lancée en 2008, uniquement appliquée dans 20 CISCO modèles. Le français devient, en revanche, langue d'enseignement à part entière dans le secondaire et le supérieur. Une telle situation explique les difficultés de l'enseignement/apprentissage du et en français, la valorisation excessive du français scolaire et le poids de la norme du français et de l'écrit dans le contexte malgache (C. Bavoux, 1993, p. 180-181).

Au niveau de la recherche, en particulier sur la situation des langues dans l'enseignement, plusieurs travaux ont été effectués sur le français et sur ses contacts avec le malgache et les

1. http://www.confemen.org/IMG/pdf/II_et_VIII.pdf, consulté le 29 octobre 2009.



autres langues évoluant dans le contexte malgache. À titre d'exemple, citons les travaux de linguistes, de sociolinguistes, de didacticiens ou d'historiens de l'éducation² et les mémoires de Certificat d'aptitude pédagogique de l'École normale (CAPEN) des étudiants de l'École normale supérieure de l'Université d'Antananarivo. Ces travaux constituent de précieux documents, malheureusement encore peu exploités à ce jour par le ministère de l'Éducation nationale (MEN) et par les organismes partenaires.

Les Journées scientifiques intitulées « Les langues et l'enseignement des disciplines non linguistiques à Madagascar. État de la recherche » organisées les 25, 26 et 27 août 2009 par le Centre de recherche en linguistique (CRL) de l'École normale supérieure³ se sont particulièrement attachées à valoriser ces travaux tout en les confrontant aux expériences de terrain des acteurs du MEN. Les Actes des Journées sont actuellement en cours de préparation. Les travaux ont abouti à la mise en place d'un Réseau de chercheurs en DNL.

La situation à l'île Maurice

Survol historique

L'île Maurice, ancienne île de France, a connu deux colonisations importantes qui ont façonné son paysage linguistique : la colonisation française de 1715 à 1810 et la colonisation britannique de 1810 à 1968. Cette succession de deux systèmes coloniaux explique en partie la complexité de la situation linguistique mauricienne. L'occupation française introduit à Maurice des variétés de français (langues des colons) ainsi que des langues africaines (langues des esclaves) au contact desquelles émergera le créole mauricien. L'occupation britannique, quant à elle, tente d'imposer l'anglais et introduit à Maurice des masses de travailleurs parlant différentes langues asiatiques. Ces vagues d'immigration forcées et libres ont eu pour conséquences la création d'une situation plurilingue dynamique et l'émergence d'une population dotée de stratifications sociales et ethniques complexes.

Maurice a pour langue officielle *de facto* l'anglais car cette langue est présente dans les domaines du judiciaire, de l'administratif, de l'exécutif et de l'éducatif. Cependant, le français jouit d'un statut de langue « co- » ou « semi- » officielle *de facto*, car il est également présent dans ces domaines, en particulier à l'oral, ainsi que dans les principaux médias du pays. Tantôt langue de résistance, face à l'imposition de l'anglais par les autorités britanniques, tantôt langue de prestige et de revendication identitaire auprès d'une partie de la population, ou encore langue culturelle, le français a toujours eu une image plutôt positive au sein de la population.

Le plurilinguisme mauricien et le paradoxe francophone

Selon le recensement de 2000 (publié en 2002)⁴, le créole et le bhojpuri sont les deux langues les plus parlées à Maurice⁵ avec respectivement 791 465 locuteurs (70 %) et 142 385 locuteurs

2. Entre autres, les travaux de Michel Rambelo, Claudine Bavoux, Mathilde Rakotozafy, Rafaralahy-Zefaniasy Bemananjara, Monique Rakotoanoso, Sophie Babault, Irène Rabenoro, Gil Dany Randriamasitiana, Vololona Randriamarotsimba, Chantal Rakotofringa, Velomihanta Ranaivo.

3. Cette manifestation scientifique a été soutenue par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) dans le cadre du programme « Langue française, diversité culturelle et linguistique » et par le Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France, par l'intermédiaire du projet « Appui au bilinguisme à Madagascar ».

4. Les résultats du recensement sont disponibles dans leur intégralité sur <http://www.gov.mu/portal/sites/ncb/cso/report/hpcen00/Demogra/demofor.htm>.

5. Selon la question posée dans le formulaire, il s'agit très exactement de « langue(s) habituellement ou le plus souvent parlée(s) à la maison ».



(12,5 %), pour une population totale de 1 143 069 habitants. Il convient de préciser que ces deux langues n'ont pas de statut officiel¹. Viennent ensuite le français avec 39 827 locuteurs (3,5 %) et l'anglais avec 3 505 locuteurs (0,3 %). Le reste de la population parle soit une langue asiatique, soit un mélange de créole et de langue asiatique. Il faut toutefois noter que 33 216 individus déclarent parler quotidiennement le créole et le français. Le plurilinguisme mauricien est donc caractérisé par la cohabitation de langues européennes dites de prestige, de langues asiatiques dites vernaculaires et de la langue créole dite véhiculaire. Il en résulte une population mauricienne qui est au moins bilingue voire trilingue (c'est en tout cas l'un des objectifs du système scolaire mauricien) et une situation caractérisée par une diglossie importante.

Si le créole est la langue du quotidien, le français est utilisé dans des situations plus formelles. Le français est aussi une langue urbaine (A. Carpooran, 2009) : 71 % des 39 827 habitants déclarant parler le français au quotidien vivent en ville. Cette langue est aussi associée aux segments de la population regroupés sous le désignatif « Blancs » ou « Franco-Mauriciens » (descendants de colons jouissant d'un statut social plutôt élevé), à ceux connus comme « Gens de couleurs » ou « Mulâtres » (population issue du métissage) et aux « Créoles » de petite et moyenne bourgeoisie (descendants d'esclaves et/ou de groupes métissés).

La francophonie mauricienne est souvent perçue comme paradoxale (A. Carpooran 2003; D. Baggioni et D. de Robillard, 1990). Le premier paradoxe s'explique par le fait que le français, langue minoritaire en termes arithmétiques sur le territoire, est néanmoins une langue officielle tolérée à côté de l'anglais, et ce après plus de 150 années de colonisation britannique. Deuxièmement, le statut de première langue officielle *de facto* de l'anglais peut surprendre au regard du nombre encore moins important de locuteurs déclarant pratiquer cette langue au quotidien (3 505 pour l'anglais contre 39 827 pour le français). Il convient également d'ajouter que l'île Maurice est aussi perçue comme l'un des rares territoires au monde où le français est en progression face à l'anglais (B. Atchia-Emmerich, 2005, p. 37, et A. Carpooran, 2003, p. 35). Il y a lieu toutefois de préciser que si les Mauriciens ont des compétences en français et cela grâce à l'école et aux médias, il n'en est pas moins vrai que l'usage effectif de cette langue reste réservé à des situations sociolinguistiques particulières.

Le contact permanent des langues a construit et construit encore une variété de français mauricien qui est caractérisée par des traits phonologiques tels que la vélarisation² et l'allongement de certains sons vocaliques comme le [a]. Par ailleurs, le lexique se trouve fortement enrichi de mots empruntés ou calqués à partir du créole, de l'anglais, de l'hindi, du bhojpuri, entre autres. Le tableau suivant présente quelques exemples de particularités lexicales du français mauricien (pour plus de détails, voir A. Carpooran, 2005; D. Baggioni et D. de Robillard, 1990).

1. Sous réserve des changements qui pourraient être apportés à ce niveau dans les mois ou années qui viennent, dans la mesure où le programme de l'actuel gouvernement issu des urnes lors des élections législatives de mai 2010 plaide pour l'introduction formelle du créole et du bhojpuri comme matières dans les écoles primaires (cf. *Le Mauricien* du mardi 8 juin 2010).

2. Phénomène articutoire durant lequel la partie arrière de la langue se rapproche du voile du palais.



Français mauricien	Origine	Français standard
Sud Afrique	Calque de l'anglais	Afrique du Sud
Standard One/First/Première	Emprunts de l'anglais/français	Première année du cycle primaire
Pagla	Emprunt de l'hindi	Fou
Chauffer-soleil	Composition du français	Bronzer
Baba roche cari	Emprunt du créole	Genre de mortier
Pipengaille	Emprunt assimilé du tamoul	Légume de la famille des cucurbitacées
Achard	Emprunt assimilé de l'hindi	Préparation épicée à base de fruits ou de légumes

Le français dans le système scolaire mauricien

L'*Education Act* de 1957 qui régleme l'emploi des langues au sein des écoles publiques et privées (catholiques) stipule que l'enseignant a le libre choix du médium d'enseignement jusqu'en milieu du parcours primaire. Pour le reste de la scolarité, l'anglais est le médium obligatoire, exception faite pour l'enseignement d'autres langues. Toutefois, dans la pratique, la réalité ne correspond pas toujours à la réglementation. Il existe trois types d'écoles à Maurice : les écoles publiques qui privilégient le créole et l'anglais, les écoles confessionnelles catholiques qui privilégient le français et les écoles privées payantes exclusivement anglophones ou francophones. Parmi les institutions éducatives, on compte trois établissements français conventionnés par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, deux établissements homologués et quatre établissements de formation délivrant des diplômes français.

Au sein des écoles pré-primaires, on utilise principalement le créole comme médium d'enseignement. Le français est toutefois plus spécifiquement présent dans les écoles des régions urbaines où il y a aussi eu une émergence d'écoles privées anglophones ces 15 dernières années. Au primaire, le français y est une matière obligatoire, et aussi un médium d'enseignement, en particulier dans les écoles privées catholiques des régions urbaines, et ce durant tout le cycle primaire. Le taux de réussite en français aux examens du CPE, régissant la fin du cycle primaire, pour la période allant de 2006 à 2009, varie entre 73,3 % et 77,7 %. Dans l'enseignement secondaire, le français est une matière obligatoire jusqu'à la 5^e année du cycle secondaire, qui est sanctionnée par un examen connu comme le *School Certificate*. Sur une moyenne de 15 000 élèves prenant part aux examens de français, on compte un taux moyen de réussite de 90 %³. Le parcours secondaire s'achève avec le *Higher School Certificate*. Chaque année, environ 3 000 élèves choisissent le français comme matière principale pour un taux moyen de réussite de 95 %. Il faut toutefois relativiser ces chiffres, en précisant que le français est évalué par un organisme anglais (Cambridge) comme une langue étrangère, alors qu'à Maurice le français est une L2⁴ ou L3⁵. Au niveau tertiaire, l'Université de Maurice a un fonctionnement anglophone et tous les cours sont dispensés en anglais, hormis les matières linguistiques autres que l'anglais. Il existe quatre cours de et en langue française dans le cursus universitaire mauricien, soit le BA (*Hons*) *French*⁶ offrant une formation en linguistique et littérature française, le BA (*Hons*) *Humanities*, programme mixte combinant deux langues et l'histoire, le MA *French* (spécialisation : littérature) et le MA *Language Studies* (spécialisation :

3. Moyenne calculée à partir des rapports du *Mauritius Examination Syndicate* de 2004-2009.

4. Deuxième langue.

5. Troisième langue.

6. Cours équivalant à une licence de Lettres modernes.



anglais ou français). En moyenne, un étudiant choisissant la filière « langue française » a environ 450 heures de cours en français. Chaque année, l'Université de Maurice produit en moyenne 50 diplômés de langue française au niveau de la licence et une dizaine de diplômés en maîtrise. L'Université de Maurice dispose aussi d'un Campus numérique francophone, antenne de l'Agence universitaire de la Francophonie.

La situation à l'île Rodrigues

Survivance historique

D'une superficie de 109 km² et située dans le Sud-Ouest de l'océan Indien, l'île Rodrigues, qui tient son nom d'un navigateur portugais, est la plus petite île de l'archipel des Mascareignes. Son histoire s'est construite en parallèle avec celle de Maurice, dont elle dépend aujourd'hui. Tout comme l'île Maurice, Rodrigues sert essentiellement de port de ravitaillement au xvii^e siècle et ce n'est qu'à partir de 1751 que la Compagnie française des Indes entreprend sa colonisation. Rodrigues joue un rôle stratégique dans la prise de l'ancienne île de France par les Britanniques, car elle constitue leur principale base de ravitaillement durant les batailles de prise de possession. L'abolition de l'esclavage constitue une étape fondamentale dans le peuplement de l'île : durant cette période, la population rodriguaise passe d'une centaine de personnes à 3 000 habitants. Cette vague d'immigration concerne surtout d'anciens esclaves devenus libres, ce qui explique que la population rodriguaise actuelle se compose à plus de 96 % de « Créoles », descendants d'esclaves. Même si les Rodriguais ont revendiqué leur autonomie depuis 1915 et obtenu une autonomie administrative en 2001, l'île fait toujours partie du territoire mauricien et possède le statut de 10^e district de l'île Maurice.

Situation sociolinguistique

Rodrigues est une île créole, tant sur le plan ethnonymique que sur le plan linguistique, car sa population est composée à 96 % de « Créoles » qui revendiquent sans complexe leur créolophonie au quotidien. Le français y occupe une place minoritaire avec 126 individus déclarant parler le français quotidiennement sur une population totale de 35 779 habitants, soit 0,35 % de la population rodriguaise. Même si l'île Rodrigues est une dépendance de la République de Maurice et est donc soumise à la même législation et à la même influence médiatique, entre autres, ces chiffres démontrent clairement que la situation sociolinguistique du pays ne peut en aucun cas ressembler à celle de Maurice. De ce fait, il semble nécessaire de traiter le cas rodriguais selon ses spécificités locales et d'éviter toute forme d'assimilation à la situation mauricienne.

Au sein de ce milieu créole, créolophone et rural, les instances de contact de la population rodriguaise avec le français sont plutôt restreintes et formelles et regroupent essentiellement l'école, l'Église, les médias, certaines activités professionnelles se rapportant au tourisme, et l'affichage commercial dans la ville principale de Port-Mathurin.

Le français dans le système scolaire

En matière de législation linguistico-éducative, Rodrigues est soumise à la même loi que celle prévalant à l'île Maurice, soit l'*Education Act* de 1957.

Dans le cycle primaire, 900 élèves en moyenne participent annuellement à l'épreuve obligatoire de français et les données disponibles font état en 2008 et 2009 d'un taux de réussite de respectivement 69 % et 66 %. Compte tenu de la situation rodriguaise, ces résultats peuvent être jugés corrects, mais une réussite à un examen écrit n'est pas forcément le gage d'une maîtrise correcte de la langue en question. Il est aussi important de noter que les élèves du primaire ne



sont en contact avec le français qu'en classe de français, ce qui représente quatre à cinq heures par semaine en dehors desquelles le créole et l'anglais prennent le relais au sein de l'école.

Dans le cycle secondaire, le français est plus présent, même s'il reste minoritaire. Les données disponibles pour la période allant de 2005 à 2009 mettent en avant un taux de réussite avoisinant les 100 % aux épreuves de français sanctionnant la fin du cycle secondaire. Il convient de préciser que pour ces mêmes années, une moyenne de 85 élèves prennent part aux épreuves de français, ce qui représente environ 13 % de la population estudiantine du secondaire; un examen des résultats détaillés permet d'observer que seuls 10 % de ces 85 élèves obtiennent un A, critère *sine qua non* pour une inscription en cours de français à l'Université de Maurice. Cette même université accueille chaque année un ou deux étudiants rodriguais poursuivant une formation universitaire en français.

La situation aux Seychelles

Survol historique

L'archipel des Seychelles est composé de 115 îles granitiques et coralliennes, situées au 4^e degré de latitude sud, dans l'océan Indien, au nord de la Réunion, de l'île Maurice et de Madagascar, et à l'est du Kenya. Ce petit état insulaire s'étend sur une superficie de 455 km² sur une zone totale de 1,4 million de km². 33 des 115 îles sont habitées. La majeure partie de la population seychelloise se trouve sur les quatre îles les plus grandes, à savoir Mahé (qui est l'île principale), Praslin, La Digue et Silhouette. La capitale, Victoria, qui se trouve dans le nord-est de Mahé, est considérée comme l'une des plus petites capitales du monde. D'après l'estimation du Bureau national des statistiques, le nombre de Seychellois s'élevait, en décembre 2009, à 87 122. C'est un peuple très fortement métissé.

C'est en 1756 que les Français commencèrent à occuper les Seychelles. Cette occupation dura jusqu'en 1814. Elle laissa comme héritage la religion catholique (qui reste la religion dominante du pays – à 85 %) et la langue française, qui a donné naissance au créole seychellois, langue maternelle de la quasi-totalité de la population. De 1814 à 1976, le pays fut colonisé par les Britanniques. Cette période de l'histoire seychelloise vit s'instaurer le système judiciaire, le système administratif et le système éducatif.

Le 29 juin 1976, la Grande-Bretagne accorda son indépendance aux Seychelles. Sir James Mancham devint le premier président seychellois. Pendant un an, la nouvelle république connut une période de transition et de réorganisation administrative. Par la même occasion, le pays devint à la fois membre du Commonwealth et de la Francophonie. Le nouveau gouvernement fut renversé le 5 juin 1977 lors d'un coup d'État organisé par l'opposition de l'époque, et France-Albert René devint le nouveau président. Ce fut un régime socialiste autoritaire jusqu'en 1993, date à laquelle la direction politique changea et devint démocratique avec ouverture au multipartisme. France-Albert René occupa le poste de président jusqu'en mars 2004, date à laquelle il céda le pouvoir au vice-président, James Alix Michel, élu ensuite au scrutin présidentiel de 2006. Notons que la fête nationale de la République des Seychelles est le 18 juin, jour où la nouvelle Constitution (de 1993) fut votée par le peuple seychellois.

Le gouvernement actuel des Seychelles considère que tout Seychellois a droit à une bonne éducation gratuite, à des soins médicaux gratuits, à un logement confortable et à un équilibre alimentaire acceptable. Cela nécessite un investissement dans les secteurs clés de l'économie (notamment la pêche et le tourisme). Cet investissement a pour devise dans le système éducatif : « L'éducation est la clé du progrès ».

Présentation macrosociolinguistique actuelle des Seychelles

La Constitution de la Troisième République en vigueur depuis 1993 déclare, dans ses toutes premières pages, qu'il y a trois langues nationales et officielles aux Seychelles : le créole, l'anglais et le français. Bien qu'elles partagent toutes officiellement un statut égalitaire, elles n'occupent pas la même place et n'ont pas les mêmes utilités dans la réalité seychelloise. Le créole, issu du français, est reconnu comme langue maternelle de la quasi-totalité de la population et langue véhiculaire de communication authentique dans l'administration. Au moins 90 % de son lexique est d'origine française. C'est la langue la plus utilisée dans le quotidien seychellois. L'anglais est compris par un grand pourcentage de la population seychelloise. Dans le cadre administratif, c'est la langue la plus répandue aussi bien à l'écrit qu'à l'oral. Elle prend le statut de langue seconde. Le français est la langue la moins utilisée tout en étant comprise par une grande partie de la population. Les rapports des recensements nationaux organisés par le Bureau national des statistiques donnent un meilleur aperçu des choix/préférences des langues par les Seychellois.

Le recensement national de 1977 ne fait pas référence aux langues. La seule chose à signaler est que l'ordre dans lequel les langues sont présentées dans l'introduction du rapport de ce recensement est complètement différent des rapports plus récents : l'anglais occupait la première position dans l'énoncé du rapport et le créole arrivait en deuxième ou même en troisième position après le français; depuis que les langues occupent une place importante dans la vie politique du pays, le créole est passé en première position.

Le deuxième recensement national a eu lieu en 1987. L'anglais, le français et le créole étaient, désormais, devenus les langues officielles des Seychelles, avec le créole parlé (comme premier choix) dans 88 % des foyers. Les détails figurent dans le tableau ci-dessous :

CHOIX DES LANGUES – RECENSEMENT NATIONAL DE 1987¹

Préférence de langue	Langue parlée						Total foyers
	Créole	Anglais	Français	Autre	Rien	Pas répondu	
La plus parlée	13 954 92,3 %	453 3,1 %	172 1,1 %	188 1,2 %	0 0,0 %	351 2,3 %	15 118 100 %
Deuxième plus parlée	239 1,6 %	1 600 10,6 %	212 1,4 %	98 0,6 %	12 969 85,8 %	0 0 %	15 118 100 %
Troisième plus parlée	58 0,4 %	124 0,8 %	698 4,6 %	57 0,4 %	14 181 93,8 %	0 0 %	15 118 100 %

Le troisième recensement national a eu lieu en 2002. L'anglais, le créole et le français avaient alors été reconnus dans la Constitution de 1993 comme langues nationales et officielles. Elles étaient déjà toutes égales et les Seychellois étaient libres de dire dans laquelle des trois ils préféraient parler, correspondre, etc. De ce fait, pour ce recensement, le Bureau national des statistiques a demandé à chaque foyer participant à cet exercice de spécifier les trois langues utilisées principalement à la maison. Le tableau suivant présente les résultats obtenus.

1. Rapport du Bureau national des statistiques, 1987.

**CHOIX DES LANGUES – RECENSEMENT NATIONAL DE 2002²**

Première langue parlée	Nombre de foyers	%	Deuxième langue parlée	Nombre de foyers	%	Troisième langue parlée	Nombre de foyers	%
Créole	19 221	91,8	Anglais	4 577	21,9	Français	1 782	8,5
Anglais	1 022	4,9	Créole	564	2,7	Anglais	177	0,8
Français	169	0,8	Français	300	1,4	Créole	139	0,7
Tamil	112	0,5	Autre	241	1,2	Autre	107	0,5
Autre	359	1,7	Rien	15 251	72,8	Rien	18 728	89,5
Pas répondu	50	0,3						
Total	20 933	100	Total	20 933	100	Total	20 933	100

On peut observer que la majorité des foyers considère le créole comme la première langue parlée (92 % contre 5 % pour l'anglais et 1 % pour le français). D'autre part, l'anglais est considéré comme la deuxième langue la plus parlée dans les foyers seychellois. Le créole apparaît en deuxième position, toujours devant le français. Celui-ci prend, comme d'habitude, la troisième place. Il est également important de noter ici que les trois quarts des foyers participant à ce recensement ne parlent qu'une langue à la maison.

Depuis janvier 2010, le Bureau national des statistiques en collaboration avec le ministère de l'Éducation organise de nouvelles sessions de recensement. La première vise à établir le niveau d'alphabétisation des Seychellois et la deuxième, prévue en août 2010, sera le nouveau Recensement national. Le rapport de la première session n'a pas encore été publié au moment où s'écrit cet article.

Le français dans le système scolaire seychellois

La République des Seychelles a adopté un système éducatif s'inspirant principalement du système britannique. L'école est obligatoire dès l'âge de cinq ans jusqu'à seize ans. Il est intéressant de noter, cependant, que la plupart des parents envoient leurs enfants à la maternelle, qui est rattachée à l'école primaire, dès l'âge de trois ans et trois mois. Cette situation oblige le ministère de l'Éducation à produire un curriculum avec les ressources nécessaires et aussi à former les enseignants spécifiquement pour la crèche (maternelle). Les enfants suivent six années d'études primaires et cinq ans d'études secondaires. S'ils obtiennent de bons résultats aux examens, ils peuvent postuler pour une place dans l'une des institutions post-secondaires et/ou à l'Université des Seychelles.

Le système éducatif est organisé en cycles : cycle 1 – de la maternelle à la deuxième année du primaire; cycle 2 – troisième et quatrième années du primaire; cycle 3 – cinquième et sixième années du primaire; cycle 4 – de la première à la troisième année du secondaire; cycle 5 – quatrième et cinquième années du secondaire.

Les trois langues nationales sont enseignées dans le système éducatif seychellois. Elles occupent différents statuts aux différentes étapes du curriculum. Elles sont soit enseignées comme matières (c'est-à-dire qu'elles partagent le même statut que toutes les autres matières du curriculum telles que les sciences ou les mathématiques avec des horaires spécifiques), soit utilisées comme médiums d'enseignement (langues officiellement désignées pour enseigner

2. Rapport du Bureau national des statistiques, 2002.

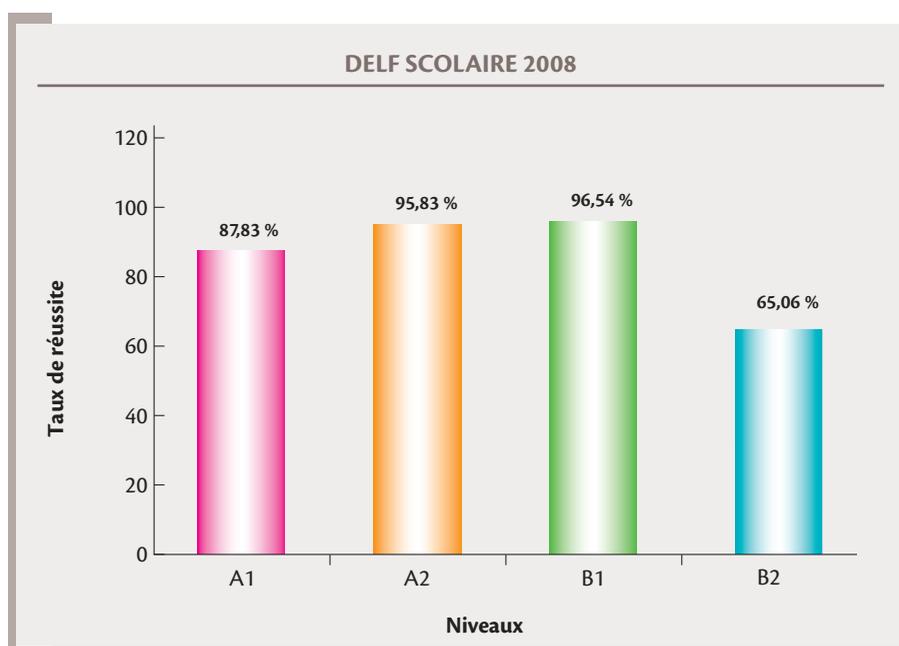


une matière spécifique, ce qui implique que tous les concepts, connaissances et savoir-faire sont enseignés dans cette langue), soit encore employées en tant que langues de soutien pour d'autres matières où une autre langue est prescrite comme médium.

L'anglais occupe la première place dans le système éducatif seychellois car son importance s'accroît du début jusqu'à la fin du cursus scolaire, comparée aux deux autres langues : c'est une situation similaire à celle que l'on observe dans la réalité quotidienne du pays. Cette langue a pu garder sa position depuis les années de colonisation anglaise. En cycle 1, l'anglais n'est qu'une matière, mais à partir du cycle 2 et jusqu'à la fin de la scolarité, il est langue d'enseignement.

Le créole a été introduit dans le système éducatif seychellois en 1982. Au cours des deux premières années de la maternelle, le créole est le médium d'enseignement et il est également enseigné comme matière. En première et deuxième années du primaire, il garde son statut de médium pour toutes les matières du curriculum. À partir de la troisième année, il n'est utilisé comme médium d'enseignement que pour certaines matières. Il est enseigné comme matière jusqu'à la sixième année du primaire. En cycles 4 et 5 au secondaire, il demeure le médium d'enseignement pour les matières qui ne sont pas sanctionnées par les examens, telles que la religion et l'éducation civique. Il n'est à ce stade plus enseigné comme matière.

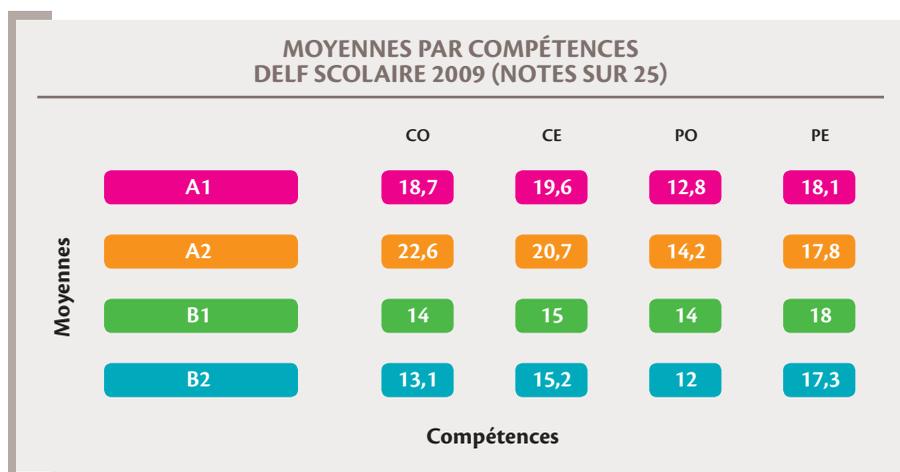
Le français est utilisé pour l'apprentissage de certaines activités langagières de base comme les salutations, les interactions sociales, etc., en première année de la maternelle. En deuxième année, cette langue est enseignée formellement à travers des activités plus approfondies. Elle est introduite comme matière uniquement pour la compréhension orale au départ. Ce n'est qu'au troisième trimestre de la deuxième année que les élèves commencent à réaliser des activités de lecture et d'écriture. En première et deuxième années du primaire, elle est toujours enseignée comme matière. Le français devient, depuis la troisième année du primaire jusqu'au niveau post-secondaire, une matière obligatoire. Il sert également de langue de soutien à tous les niveaux. Il est évident que le français occupe une place inférieure dans le système scolaire seychellois comparativement aux deux autres langues nationales, mais





les résultats des étudiants à la fin de leur scolarité montrent que ces derniers ont un niveau acceptable en français. Le ministère de l'Éducation a choisi le DELF scolaire comme examen de fin des études secondaires en français depuis 2005. Il existe des épreuves pour chacun des niveaux A1, A2, B1 et B2¹. Les graphiques représentés ci-contre et ci-dessous donnent les taux de réussite de 2008 ainsi que les moyennes obtenues par les étudiants seychellois en 2009.

Le graphique ci-dessous indique les moyennes des étudiants pour chacune des compétences (distinction faite entre la compétence « C » et la production « P », orales « O » ou écrites « E ») en 2009.



La situation à La Réunion

Survol historique

Repérée au début du XVI^e siècle par des marins de diverses origines, l'île Mascareigne figure sur des cartes sous des noms variés et demeure longtemps inhabitée. Ses premiers occupants sont 12 Français exilés à la suite d'une mutinerie du poste qu'ils occupaient à Fort-Dauphin. De retour à Madagascar, ils en font une description favorable au gouverneur Étienne de Flacourt qui vient alors s'y installer. En 1663, Louis Payen arrive dans l'île avec 10 Malgaches. Il est rejoint en 1665 par une vingtaine de colons qui s'y établissent pour le compte de la Compagnie des Indes. Quelques années plus tard, des rescapés du massacre de Fort-Dauphin y prennent pied pour renforcer la colonie naissante. Au début du XVIII^e siècle, la Compagnie des Indes décide de mettre en valeur l'île Bourbon, en y introduisant la culture du café, puis celle des épices, qui sera suivie plus tard par celle de la canne à sucre. Il s'ensuit un développement agro-industriel progressif qui entraîne un besoin de main-d'œuvre croissant, auquel les colons répondent en développant la traite originaire de Madagascar, d'Afrique de l'Est et de l'Inde. C'est le passage d'une économie d'*habitation* à une société de *plantation*. La population augmente alors fortement : 700 habitants en 1700, 2 000 en 1717 pour atteindre 50 000 à la fin du siècle (INSEE, 1998).

1. A1, A2, B1, B2, C1, C2 : l'échelle globale des niveaux communs de référence définit les compétences attendues des utilisateurs élémentaires (A1 et A2), indépendants (B1 et B2) et expérimentés (C1 et C2). En savoir plus : http://www.coe.int/T/DG4/Portfolio/?L=F&M=/main_pages/levels.html.



Le 20 décembre 1848 voit la fin du système servile : Sarda-Garriga proclame à Saint-Denis l'abolition de l'esclavage. Libérés, 62 000 anciens esclaves rejoignent les 35 000 travailleurs libres africains et asiatiques arrivés depuis 1825 pour assurer le travail agricole. L'ex-population servile abandonnant les champs, les colons propriétaires font appel à de nouveaux « engagés » pour cultiver la canne en plein essor. La Réunion vit alors une brève période de richesse économique marquée par l'ouverture de routes et de ponts et la construction d'édifices publics. Cependant à partir de 1865 commence la crise du sucre, qui modifie profondément la structure sociale, même si l'immigration se poursuit en dépit de la misère.

Les migrations massives cessent à la fin du XIX^e siècle à cause du marasme économique, mais la population est dans un état sanitaire préoccupant : au paludisme endémique s'ajoutent des poussées de choléra, de variole et même de peste, et la mortalité infantile se révèle importante. Même si elle n'entraîne directement aucune perte humaine, la Seconde Guerre mondiale accentue encore l'effondrement économique. Sous le régime de quasi-monoculture de la canne et soumise au blocus, l'île ne peut exporter son sucre, que l'on est parfois contraint de stocker jusque dans les cinémas et les églises. Les produits de première nécessité comme le riz et les tissus manquent cruellement, la situation sociale est catastrophique, et les historiens signalent surtout le délabrement de l'état sanitaire et éducatif de la population.

Officiellement, c'est en 1946 que La Réunion accède au statut de département d'outre-mer. La sortie du système colonial sera lente. Priorité est donnée aux travaux d'infrastructures les plus urgents ainsi qu'à l'amélioration de l'état sanitaire, comme en témoigne l'éradication du paludisme en 1959. Mais on considère que le développement de l'île prend réellement de l'ampleur au cours des années 1960 avec l'installation effective des grandes administrations de l'État français et la véritable mise en place du système scolaire républicain.

Du point de vue politique, l'île passe du régime colonial au statut départemental « ultramarin » qui implique pour tous les Réunionnais une accession aux mêmes droits que tous les Français. Un certain nombre de mesures sociales, accompagnées d'une dotation d'infrastructures, améliorent les conditions de vie de façon spectaculaire : la sécurité sociale et les allocations familiales sont instaurées; elles assurent le recul des maladies endémiques et de la mortalité infantile, et concourent à l'élévation du pouvoir d'achat des habitants. Les établissements scolaires se multiplient, le réseau routier se développe et le parc automobile quadruple en 30 ans : on passe de 56 000 véhicules en 1972 à 243 600 en 1999; 60 % des ménages réunionnais possèdent alors au moins une voiture. Le transport aérien se « démocratise », ce qui facilite les voyages, principalement vers l'Hexagone. L'accroissement démographique est l'un des plus élevés de France et la population augmente en moyenne de 1,8 % contre 0,4 % en France métropolitaine. Des logements sociaux sont construits, introduisant de nouvelles formes de bâti comme les lotissements et les immeubles. Les villes se densifient et le paysage rural se transforme.

Cette « sortie de la nuit coloniale » entraîne de sensibles modifications de la structure économique et de la composition de la population, modifications qui ne manquent pas à leur tour d'influencer la situation sociolinguistique.

La situation sociolinguistique réunionnaise

L'histoire de La Réunion est donc celle d'une île déserte de l'océan Indien, colonisée par des Français, qui y font venir pendant deux siècles des travailleurs serviles de Madagascar, d'Afrique et d'Inde, et qui passent à partir de 1848 à une forme de recrutement de main-d'œuvre en provenance d'Asie qu'on a appelé l'« engagisme ». Ce type de « vieille colonisation » a entraîné



un ensemble de transformations anthropologiques et linguistiques qui a pris le nom de créolisation. Dès la fin du XIX^e siècle, les langues créoles ont retenu l'attention des linguistes pour le type de structure qu'elles présentent autant que pour les problèmes de leur genèse. Depuis une quarantaine d'années, les linguistes utilisent le terme « diglossie » pour décrire la situation réunionnaise, concept que Charles Ferguson avait proposé pour d'autres cas dans un article de 1959. C'est dire qu'ils y voient deux systèmes linguistiques couvrant l'ensemble de l'espace énonciatif du territoire selon une répartition stricte : la variété haute, réservée aux énonciations prestigieuses et officielles, et la variété basse, qui serait reléguée à l'espace informel. La situation sociolinguistique locale peut être, en effet, considérée comme diglossique puisqu'elle comprend deux systèmes linguistiques apparentés (le français et le créole), socialement hiérarchisés et de statut inégal : le français est la langue bénéficiant d'un statut écrit, officiel et international, tandis que le créole est peu valorisé. Toutefois, par d'autres aspects, l'application de la définition canonique semble difficile. En effet, la complémentarité fonctionnelle des langues, considérée par Ferguson comme l'un des caractères définitoires de la diglossie, ne va pas de soi à La Réunion. En 1978, Robert Chaudenson et Michel Carayol montrent déjà que les pratiques langagières ne remplissent jamais exactement des fonctions identiques et ne sont pas valorisées de la même façon. Si le français est majoritairement utilisé dans les administrations, dans l'enseignement et dans la presse et que le créole est la langue de la communication quotidienne, ils constatent que le basilecte ne se cantonne pas à l'espace informel et pénètre parfois les administrations, l'Église et les activités professionnelles, notamment celles liées au commerce. À l'inverse, il arrive que le français occupe la sphère privée : certaines conversations familiales se déroulent dans ce code ou bien dans les deux langues en présence qui alternent alors, selon le sujet abordé ou selon la présence ou non des enfants. Ces observations se voient confirmées et majorées 30 années plus tard (M. Lebon-Eyquem, 2008) : le créole réunionnais se risque à apparaître aujourd'hui dans des lieux où il n'était guère admis auparavant, comme dans les espaces énonciatifs publics. Le voici au journal télévisé, dans des émissions radiophoniques sérieuses, des spectacles humoristiques, des conversations à caractère administratif, dans l'enseignement de classes bilingues et même dans le discours de certains politiciens. Plus inhabituel encore, il se montre parfois sous sa version écrite et on voit fleurir à présent à La Réunion des publicités sous forme d'affiches, de tracts, de spots télévisuels. Le français quant à lui se rencontre de plus en plus souvent dans le cadre familial, seul ou dans des négociations avec le créole.

La diglossie fergusonienne est remise également en cause en raison de la bipolarité structuraliste des langues qu'elle suggère. Signalant la diversité des énoncés produits dans l'île, Michel Carayol et Robert Chaudenson suggèrent l'adoption du modèle du continuum pour décrire la situation réunionnaise. Ils avancent l'idée que les productions langagières pourraient être rangées sur un même axe dont le français standard, constituant l'« acrolecte », occuperait le pôle supérieur, tandis que la variété de créole la plus éloignée du français, le « basilecte », se positionnerait à l'autre extrémité. Entre ces deux pôles se situent les « mésolectes », notamment le français créolisé et le français régional. Ces principales variétés du continuum possèdent, selon eux, des caractéristiques linguistiques relativement définies et sont corrélées, dans leurs premières descriptions, à des facteurs ethniques : le français « standard » est parlé par une infime partie de la population issue de la métropole ou de milieux socioculturels réunionnais très favorisés. Le français régional est la variété de la bourgeoisie blanche ou de couleur. Le français créolisé, parfois appelé par certains « créole des Hauts », est utilisé surtout dans les Hauts du sud de l'île par

les « Petits Blancs », que l'on appelle parfois les « Yabs ». Enfin, le créole est utilisé par les populations « noires » (les Cafres), « indiennes » (les Malbars) et métissées des Bas de l'île. Toutefois, les définitions des variétés du continuum posent un certain nombre de problèmes car elles s'avèrent souvent peu précises ou fluctuantes par endroits. Ainsi, au plan terminologique, le français créolisé est aussi étiqueté « créole acrolectal » ou « créole francisé ». En outre, le français créolisé est considéré également comme une variété intermédiaire entre le français régional et le créole tout en étant peu différent du français régional. Les critères s'avèrent insuffisamment rigoureux pour valider la différenciation précise du système. Dès 1985 se fait jour une critique du continuum et de l'analyse implicationnelle tant la variation est mouvante. Les auteurs du modèle continuiste signalent eux-mêmes les difficultés d'utilisation qu'il induit. Même si l'on admet un grand nombre de variantes, on constate dans les pratiques langagières actuelles des locuteurs réunionnais une utilisation irrégulière voire erratique de plusieurs variétés, qui alternent ou s'agencent selon une organisation peu prédictible, parfois dans l'énoncé d'un même locuteur. Enfin, étant donné que le métissage a brouillé considérablement les frontières, la corrélation des usages à l'ethnicité ne semble pas ou plus correspondre totalement à la réalité des productions réunionnaises.

Des descriptions plus récentes proposent par conséquent de traiter la spécificité des paroles réunionnaises en les apparentant aux « formes interlectales » mises en évidence et décrites par Lambert-Félix Prudent sur le terrain martiniquais, c'est-à-dire « à cet ensemble de paroles qui ne peuvent être prédites par une grammaire de l'acrolecte ou du basilecte » (L.-F. Prudent, 1981, p. 31). Pour ce linguiste, la créolisation entamée au XVIII^e siècle ne s'est pas achevée sur la création d'une frontière « arrêtée » entre créole et français. Il pose donc l'existence d'une zone interlectale de la parole où les deux systèmes se rencontrent, se combattent et fusionnent dans un incessant métissage. Les énoncés qui la composent font partie intégrante d'un ensemble cohérent et dynamique, un « macrosystème », qui connaît certes de la variation idiolectale, mais qui présente suffisamment de régularités lexicales et syntaxiques pour constituer un système langagier (L.-F. Prudent, 1993).

Notre conclusion est ici qu'une définition de la place du français à La Réunion ne peut raisonnablement épouser un modèle statistique du bilinguisme. Si Robert Chaudenson posait en 1979 qu'un quart de la population réunionnaise parlait le français, s'il corrigeait ses propres chiffres quelques années après en suggérant que 40 % de la population totale était francophone, il nous semble difficile d'annoncer aujourd'hui un chiffre de la francophonie « réelle » dans ce département.

Le français dans le système social réunionnais contemporain

Pour décrire le fonctionnement du français dans La Réunion de 2010, il faut donc commencer par dire qu'il est perçu avec une réelle ambiguïté. Pour certains observateurs, c'est une langue en plein développement quantitatif, mais d'autres discours mettent en avant des facteurs d'inquiétude quant à la correction et à la qualité de la langue parlée. On peut affirmer sans crainte de se tromper que l'école, les médias, les transports intérieurs autant que ceux menant à l'Europe, bref l'ensemble des secteurs touchés par les modifications liées à la départementalisation de 1946, ont permis un développement quantitatif du français langue de la République, et, concurremment, une forme de régression du créole, que certains observateurs appellent la « décréolisation ». On observera cependant qu'il y a deux dimensions de décréolisation : la première, **quantitative**, décrit la décroissance de la population des locuteurs unilingues créoles ; la seconde, **qualitative**, affaiblit les normes d'usage du système



grammatical créole, les rendant perméables aux structures françaises. Autrement dit, depuis un demi-siècle, un nombre croissant de Réunionnais parlerait moins créole et plus français, et ceux qui parlent créole le parleraient de moins en moins correctement, en glissant dans leurs énoncés des éléments originaires du français. Si ce schéma, présent dans bien d'autres sociétés créoles (Hawaii, Jamaïque, Antilles françaises), est peu discuté dans le détail ici, sa simple évocation pose en tout cas la problématique de la prégnance de ce qu'on appelle le « français réunionnais » ou plus académiquement la « norme endogène ».

S'il ne peut être question de dire que les 750 000 Réunionnais sont de parfaits francophones, on ne peut pas non plus les exclure complètement de cette orbite. Les Réunionnais vivent dans une communauté où deux « langues » se partagent l'espace communicatif, avec une zone de contact dite interlectale assez développée qui ne peut être niée. Aujourd'hui, un « Métropolitain » ne parlant que français sera compris à peu près partout dans l'île, tant qu'il abordera des sujets de conversation courante. Mais il n'est pas sûr qu'il comprendra en retour ce que lui répondront tous les habitants de l'île et il est sûr qu'il ne comprendra pas une discussion courante tenue entre deux Réunionnais créolophones.

La principale raison de l'avancée du français standard doit être imputée à l'école. Les effectifs des enfants scolarisés se sont accrus de 7,7 % dans les 10 dernières années. En 2010, on compte 241 000 élèves et étudiants de la maternelle à l'université. 8 067 candidats ont décroché le baccalauréat à la session de juin 2009. Le taux de réussite s'élève à 85,1 %. C'est le meilleur score jamais atteint à La Réunion. L'écart de taux de réussite avec l'Hexagone s'est fortement atténué, passant de six points à un point en 10 ans. La session de juin 2009 a conduit 56,6 % d'une génération au baccalauréat (contre 54,3 % en 2008). Toutefois, des difficultés persistent : les résultats aux évaluations nationales restent en deçà des résultats métropolitains. À chaque rentrée scolaire, les élèves de 6^e font l'objet d'une évaluation diagnostique de leurs acquis en français (57 items en 2008) et en mathématiques (101 items). Les résultats académiques se situent en deçà des références nationales. L'écart entre la métropole et La Réunion tend toutefois à se réduire en français, mais reste inchangé en mathématiques. En français, le score moyen académique est de 46 % contre 57 % pour les élèves de métropole, soit un écart de 11 points.

On estime à 110 000 le nombre de personnes illettrées âgées de 16 à 65 ans en 2007, soit 22 % de la population (INSEE), chiffre qui n'a pas évolué depuis 20 ans. Cette proportion est très élevée par rapport à la moyenne nationale. Parmi les jeunes Réunionnais repérés en situation d'illettrisme, 41 % n'étaient plus scolarisés. Plus on va vers les couches sociales en difficulté, plus cette situation s'aggrave : en 2001, 39 % des bénéficiaires du RMI étaient illettrés. La moyenne nationale est de 9 % d'illettrés. En outre, une enquête de l'INSEE, qui a porté sur 513 000 Réunionnais, a recensé, en 2007, 7 000 personnes qui n'auraient jamais fréquenté l'école.

C'est donc l'école qui joue le rôle de principal vecteur de francisation dans ce pays créole. Toutefois, Robert Chaudenson dénonçait déjà il y a plus de 20 ans les insuffisances de la politique linguistique et éducative locale. Pour espérer améliorer les résultats scolaires, il aurait fallu, selon tous les linguistes concernés, envisager « une reconnaissance du "fait créole" » (R. Chaudenson et CREFOI – Université de La Réunion, 1989, p. 189). L'absence d'adaptation de l'enseignement du français à la créolophonie globale et à la présence d'un continuum ou d'une zone interlectale complexe a pour conséquences un manque d'efficacité et de rentabilité du système scolaire. Quelques actions « pilotes » d'enseignement adapté sont menées ici et là dans des écoles mais elles émanent de volontés individuelles et seule une faible minorité d'entre elles sont officiellement soutenues par l'Académie.



Autre domaine responsable et témoin de la progression linguistique d'un certain français, celui des médias. Trois quotidiens et divers magazines au tirage occasionnel se partagent la faveur du lectorat réunionnais. Tous ces journaux paraissent en français, accordant très rarement un espace souverain au créole, mais faisant place très régulièrement à des alternances de codes dans leurs titres ou au cours des articles. Les trois quotidiens disposent d'un site Internet qui permet une lecture différée et élargie.

TIRAGES DÉCLARÉS OFFICIELLEMENT

	<i>JJR</i>	<i>Le Quotidien</i>	<i>Témoignages</i>
Lundi	32 000	32 000	6 000
Vendredi	32 000	41 000	6 000
Samedi	44 000	32 000	6 000
Dimanche	34 000	32 000	6 000

Les radios et les télévisions émettent principalement en français, tant qu'elles traitent d'informations importantes et sérieuses. Elles font place au créole dans les créneaux d'animation et surtout lors d'émissions interactives où il est demandé aux auditeurs et aux téléspectateurs d'appeler par téléphone. Mais les premières études systématiques menées par les linguistes révèlent alors que ce sont plutôt les variétés intermédiaires (français régional, français créolisé, créole francisé) qui dominent dans ce genre très prisé des Réunionnais.

Les perspectives de développement du français réunionnais

En conclusion, on peut considérer que La Réunion, département français d'outre-mer, est une île bilingue, francophone et créolophone. Si l'on admet les récentes évolutions juridiques, sociales, scolaires, économiques et culturelles, le français est indéniablement en train de s'affirmer comme langue dominante dans les échanges ordinaires de la population. Il est cependant indispensable alors de préciser que ce français courant est affecté par un ensemble de marques phonétiques, morphosyntaxiques et lexico-sémantiques qui le rendent, par endroits, quasi incompréhensible du locuteur francophone venu d'Europe ou d'Amérique du Nord.

Insistant il y a déjà 30 ans sur le rôle particulier de ce « français régional », un spécialiste proposait comme énoncés limites de cette langue réunionnaise les phrases « Le tapenaque de ma case est faïlle » (« Le pignon de ma maison est en mauvais état ») et encore « Les marmailles ont gagné des bonbons avec leur tantine » (« Les enfants ont reçu des gâteaux de leur tante »), en assumant que « seule la structure grammaticale est déterminante, c'est elle qui fait le départ entre deux phrases, l'une française, l'autre créole, qui mettraient en œuvre les mêmes mots lexicaux » (R. Chaudenson, 1979 a, p. 557). En ajoutant que la situation se fait encore plus « mélangée » aujourd'hui, on peut considérer que l'avenir du français est assuré à La Réunion pour peu que la communauté laisse parler la part de créolité qu'il véhicule naturellement.

La situation à Mayotte

Survol historique

L'histoire de Mayotte est riche de rencontres et d'apports extérieurs ; c'est, entre autres, un lieu où se sont brassées des populations bantoues, arabo-musulmanes et occidentales. La civilisation swahilie, issue de la rencontre du monde bantou de l'Afrique de l'Est et des musulmans venus surtout de Chiraz et de la péninsule arabique, l'a profondément influencée.



Les premiers Européens à la recherche d'une nouvelle route vers l'Inde ne découvrent l'archipel que vers le xv^e siècle; ce dernier va leur servir de point de ravitaillement. Le début du xix^e siècle voit l'effondrement du régime napoléonien, dû entre autres à une indéniable carence maritime. Durant cette période, la politique française enregistre des revers en matière coloniale : perte des comptoirs de l'Inde, du Sénégal, de la Martinique, de la Guyane et de Saint-Domingue en 1809, de la Guadeloupe, de l'île Bourbon (La Réunion) et de l'île de France (Maurice) en 1810, puis des derniers établissements de la côte orientale de Madagascar. Des colonies de l'océan Indien, l'Angleterre n'accepte de restituer que l'île Bourbon mais conserve les Seychelles et surtout l'île de France. Aussi manifeste-t-elle des réticences à laisser renaître l'influence française à Madagascar. Si le xix^e siècle voit l'Angleterre et la France se disputer les colonies, la domination, surtout entre 1805 et 1850, est incontestablement britannique. Face à cette situation, la France décide, à partir de 1843, de mener une politique de compromis vis-à-vis de l'Angleterre : c'est la politique dite « des points d'appui ».

L'histoire de la Mayotte française commence en 1841 avec le sultan Andriantsouli, un roi malgache qui, chassé de son royaume en 1832, s'est réfugié auprès du sultan de Mayotte, Boïna Combo. Très vite, il l'élimine et s'empare de l'île dont il se proclame souverain. Lassé des querelles avec les sultans des Comores, Andriantsouli cherche l'appui d'une puissance étrangère : c'est la France qui sera pressentie. Encouragé par le gouverneur de Bourbon, le contre-amiral Louis de Hell, le commandant Pierre Passot procède à l'achat de Mayotte, le 25 avril 1841. C'est le traité de cession de Mayotte à la France, conclu avec le sultan de Mayotte¹. La prise effective de l'île n'a lieu que le 13 juin 1843. La nouvelle politique française de grignotage géostratégique a pour objectif de s'assurer un abri maritime sûr dans l'océan Indien afin d'y contrecarrer la politique expansionniste de l'Angleterre.

Entre 1886-1887, Mayotte sert de base de départ à l'établissement du protectorat français sur les trois autres îles de l'archipel des Comores. Dzaoudzi devient la capitale administrative de la colonie de Mayotte et des trois îles : Grande Comore, Anjouan et Mohéli. Le 24 septembre 1946, les Comores accèdent au statut de territoire d'outre-mer (TOM), doté d'une large autonomie administrative. Parallèlement au glissement de l'autonomie interne des Comores vers l'indépendance va s'affirmer progressivement le particularisme mahorais, les Mahorais allant réclamer le maintien de Mayotte au sein de la France. Le 14 mai 1958, l'Assemblée territoriale des Comores vote une motion demandant le transfert de la capitale de Dzaoudzi à Moroni, ce qui va jouer un rôle capital dans la détermination des Mahorais de se séparer politiquement des Comores. Le 22 décembre 1974, lors du référendum d'autodétermination des Comores, les Mahorais votent contre l'indépendance à 63,8 %, alors que les trois autres îles l'approuvent massivement. Par la suite, les Mahorais sont consultés à plus d'une reprise. Faute de place, nous évoquerons simplement la dernière consultation en date, celle du 29 mars 2009 sur la départementalisation de Mayotte, sans cesse réclamée par les Mahorais. Lors de ce référendum, le « oui » à la départementalisation l'a emporté avec 95,24 % des suffrages exprimés.

1. Pour comprendre la suite de l'histoire française de Mayotte, on peut citer les deux premiers articles dudit traité :

« Article 1 : Le sultan Andriantsouli cède à la France, en toute propriété, l'île de Mayotte qu'il possède par droits de conquête et par convention, et sur laquelle il règne depuis treize ans.

Article 2 : En retour de la présente cession, le gouvernement français fera au sultan Andriantsouli une rente annuelle et viagère de mille piastres; cette rente qui sera versée par trimestre ne sera pas réversible sur les enfants du sultan Andriantsouli, mais deux de ses fils pourront être envoyés à Bourbon pour y être élevés aux frais du gouvernement français. »

Le plurilinguisme actuel de Mayotte

À l'image de son histoire et de son peuplement, la situation linguistique de Mayotte est pluriculturelle et plurilingue. Bien que le shimaore et le kibushi soient les deux principales langues parlées à Mayotte, d'autres y sont aussi présentes : l'arabe, enseigné à l'école coranique et utilisé comme langue liturgique; trois langues comoriennes, à savoir le shindzuani (Anjouan), le shingazidja (Grande Comore¹) et le shimwali (Mohéli); le shihindi, l'idiome parlé par les Indiens, et le créole. À ces langues s'ajoute bien sûr le français, langue officielle et administrative.

Analyser le plurilinguisme à Mayotte, c'est cerner de façon systématique les dynamiques langagières à travers le repérage des usages, de leur dynamisme et de leur évolution. Outre l'analyse des pratiques langagières, nous nous intéressons aux discours épilinguistiques des Mahorais sur les langues en présence. Ce qui consiste entre autres à établir quels faits sociaux déterminent les usages linguistiques et à préciser quelles valeurs symboliques les usagers associent à leurs variétés linguistiques afin d'apprécier leur incidence sur la dynamique des pratiques langagières dans l'île.

En raison de sa petite superficie, des mutations rapides qu'elle subit et surtout des mouvements migratoires massifs en provenance des Comores, Mayotte est en évolution constante. Concernant son plurilinguisme, ce qu'on affirme aujourd'hui risque fort de se trouver en décalage avec la réalité du terrain deux ans plus tard. Étant la langue des grandes villes (Mamoudzou, par exemple) et la langue la plus employée dans les discours et meetings politiques, le shimaore pourrait supplanter le kibushi, y compris dans les villages dits kibushiphones. Présent dans plus de 60 % des villages mahorais, sinon compris par quasiment tous les Mahorais, le shimaore est incontestablement la langue la plus parlée à Mayotte. Avec le français, il sert aussi de langue véhiculaire : durant les meetings politiques, lorsque les élus locaux ne s'expriment pas en français, ils utilisent le shimaore pour se faire comprendre de tous. De même, quand deux Mahorais qui ne se connaissent pas se rencontrent, ils recourent automatiquement au shimaore, parce que les kibushiphones sont majoritairement shimaorephones, alors que l'inverse n'est pas toujours vrai. D'après les enquêtes que le GRPM² a réalisées sur l'île, pour les kibushiphones, si la domination de fait du shimaore ne pose pas de problèmes réels, la domination de droit, elle, pourrait être source de conflits car aucune disposition légale n'a attribué un statut précis aux langues locales jusque-là. Dans certains villages, tels Chiconi et M'tsangamouji, les locuteurs revendiquent plus fortement leurs traits d'individuation sociolinguistique kibushiens. Pour eux, le shimaore est utilisé comme une langue fonctionnelle, un instrument de communication véhiculaire et non comme une langue identitaire. Contrairement au français, par exemple, le shimaore ne semble pas bénéficier de projections positives. « Le français est en voie de devenir une langue de Mayotte », nous répond un jeune kibushiphone.

Autre fait important à signaler, les grandes enquêtes quantitatives que nous sommes en train d'analyser montrent déjà que, compte tenu de l'importance de l'immigration en provenance de l'île d'Anjouan, le shindzuani est en phase de supplanter quantitativement le kibushi, ce qui témoigne de l'évolution rapide que connaît le plurilinguisme mahorais.

Place du français dans le système éducatif mahorais

Mayotte étant un territoire français, ce sont les instructions et programmes nationaux officiels qui s'y appliquent. La mise en place réelle et la généralisation du système éducatif

1. Voir *infra* la présentation sociolinguistique des Comores.

2. Groupe de recherche sur le plurilinguisme à Mayotte créé et dirigé par Foued Laroussi, directeur du Laboratoire LiDiFra (Linguistique, Didactique, Francophonie) dont fait partie le GRPM.



et de ses infrastructures sont récentes, puisqu'elles datent des années 1980. L'enseignement préélémentaire est encore plus récent, puisque les premières écoles maternelles publiques ont été ouvertes en 1993. Dotée d'un vice-rectorat depuis 2001, l'organisation administrative et pédagogique est conforme aux établissements de métropole : les examens (brevet et baccalauréat) sont les mêmes. Quant à l'enseignement supérieur, il existe à travers l'Institut de formation des maîtres (IFM), et le Centre des études et formations supérieures de Mayotte (CEFSM), lesquels ont signé des partenariats via l'enseignement à distance avec plusieurs établissements de métropole. Quant aux effectifs des élèves, ils sont en croissance exponentielle :

CROISSANCE DES EFFECTIFS SCOLAIRES À MAYOTTE

Premier degré				Second degré			
1997	2007	2008	2009	1997	2007	2008	2009
31 643	45 476	46 349	49 193	12 065	24 733	26 609	28 410

En raison d'une très forte natalité et d'une immigration massive en provenance surtout des Comores, Mayotte représente le territoire français le plus peuplé. Cela a forcément un impact sur la population scolaire, laquelle a augmenté de près de 77,5 % entre 1997 et 2009 : 55,5 % dans le premier degré et plus de 135,5 % dans le second degré³.

STRUCTURES SCOLAIRES À MAYOTTE

	1997	2009
Élèves	43 708	77 603
Écoles	158	197
Collèges	11	19
Lycées	4	9

Comme on peut le constater avec ces deux tableaux, bien qu'un grand effort au niveau des structures scolaires ait été accompli face à la croissance exponentielle des effectifs, les moyens disponibles ne satisfont pas tous les besoins. Dans le premier degré, en 2009, on compte 197 écoles primaires (maternelles et élémentaires). Ces établissements ne suffisent pas à accueillir tous les élèves dans de bonnes conditions. Il en résulte des classes souvent très chargées, et plusieurs écoles pratiquent un système de « rotation » : une partie des écoliers est accueillie le matin, l'autre, l'après-midi. Aux difficultés matérielles dues au manque de locaux, s'est ajouté, au cours des 20 dernières années, un autre problème, celui du déficit au niveau du recrutement des instituteurs. Face à cela, la Collectivité départementale a fait appel, pendant plusieurs années, à des instituteurs mahorais de niveau collège, voire inférieur, avec une formation pédagogique insuffisante, puisque certains avaient un déficit au niveau de la maîtrise du français. En 1997, il est décidé que les instituteurs recrutés doivent être titulaires d'un baccalauréat, bénéficier d'une formation de deux ans à l'IFM et avoir un statut local. Depuis 2006, les instituteurs sont recrutés au niveau bac +2, continuent à bénéficier d'une formation de deux ans et sont intégrés aux corps des instituteurs d'État.

La plupart des acteurs du système éducatif s'accordent pour dire que le taux d'échec scolaire est trop élevé : pas moins de 70 % des jeunes sont en situation d'échec à l'école primaire.

3. Vice-rectorat de Mayotte, éditions 2009-2010.



Dans les classes primaires, environ 30 % des élèves seulement arrivent à passer dans la classe supérieure, et ce en tenant compte aussi des réglementations en vigueur (âge de l'élève, seuil de redoublement, etc.). L'échec scolaire commence donc dès le primaire, continue quasiment à tous les niveaux et s'aggrave encore au moment des études supérieures.

Comment expliquer ce déficit de l'apprentissage du français après un siècle et demi de présence française, un quart de siècle d'enseignement obligatoire en français et un engagement politique massif de la part de la population mahoraise pour le rattachement de Mayotte à la France ?

Pour tenter d'apporter des éléments de réponse à cette interrogation, six hypothèses sont ici avancées.

1. L'absence d'une politique éducative forte et un laxisme de l'institution scolaire : l'un des constats du rapport de la mission « Enseignement du français langue seconde et langues régionales à Mayotte », établi par Michèle Verdelhan-Bourgade (2005, p. 3), semble aller dans ce sens. Selon ce rapport, « de multiples actions ont été entreprises en matière de formation depuis plusieurs années, ou en matière d'expérimentation pédagogique, mais semblent avoir donné peu de résultats suivis. Il manque une mémoire des actions entreprises, une cohérence d'ensemble et une diffusion des résultats lorsqu'ils sont positifs. »
2. Des conditions matérielles ou structurelles peu favorables malgré les efforts accomplis : des classes chargées, peu de matériel didactique et pédagogique, des locaux en nombre insuffisant et des horaires mal adaptés.
3. Le français représente non seulement la langue enseignée mais aussi l'idiome d'enseignement, véhicule de la totalité des apprentissages scolaires, ce qui n'est pas sans poser des problèmes de compréhension à la majorité des élèves et des difficultés pédagogiques aux enseignants.
4. Une rupture entre la culture scolaire et la culture locale. Cette dernière est très éloignée de celle véhiculée par les programmes officiels qui sont censés être appliqués. Il existe ainsi un décalage entre l'école (programmes, consignes pédagogiques, contenus culturels...) et le milieu de vie de l'enfant mahorais.
5. Une formation insuffisante des enseignants (surtout à l'école primaire), voire un déficit au niveau de la maîtrise du français, qui constitue une entrave à l'apprentissage du français.
6. Un conflit sociolinguistique latent qui serait à l'origine des blocages face à l'apprentissage du français. Ce conflit est décrit dans un article de *Mayotte Hebdo*¹ en ces termes : « Les difficultés des jeunes face à la langue française sont le résultat de multiples réalités de la société mahoraise et cristallisent en quelque sorte la nature des relations entre communautés locale et métropolitaine. » Parallèlement à une adhésion massive à l'ouverture culturelle et sociale offerte par la départementalisation se mettent en place des stratégies de préservation identitaire et de repli sur la culture locale que les habitants ressentent menacée dans son existence.

À Mayotte, la maîtrise de la langue française reste la condition *sine qua non* de la réussite scolaire : l'école se doit de relever ce défi. Mais la réceptivité réelle au changement et à la modernité s'accompagne d'une interrogation constante sur les périls de l'assimilation, une interrogation suscitée par un sentiment d'amertume et de reniement. Il ressort de nos enquêtes de terrain que la plupart de ceux que nous avons interrogés s'accordent pour dire que le français est la langue de l'avenir à Mayotte; rares sont ceux qui sont hostiles à sa présence à l'école comme idiome d'enseignement. Ils dénoncent cependant un enseignement calqué sur celui de la métropole et qui stigmatise les langues et les cultures mahoraises.

1. N° 180 du 6 février 2004.



La situation aux Comores

Survol historique

Les Comores sont situées dans le canal de Mozambique, à distance égale du nord-ouest de Madagascar et des côtes orientales de l'Afrique. Il s'agit d'un archipel d'une superficie de 2 030 km² formé de quatre îles : Grande Comore (ou Ngazidja), Anjouan (ou Ndzuani), Mohéli (ou Mwali) et Mayotte (ou Maoré), sous administration française.

Jusqu'au milieu du xx^e siècle, la capitale de l'archipel est Dzaoudzi, dans l'île de Mayotte. Mais au début des années 1960, les autorités coloniales la transfèrent à Moroni, en Grande Comore. Selon le recensement général de 2006, la population comorienne (sans Mayotte) est estimée à 710 960 habitants, dont 150 000 vivent à l'étranger, essentiellement en France. La densité des trois îles est de 328 habitants au km². Il s'agit d'une population majoritairement rurale. Les mythes nous enseignent que les premiers habitants de l'archipel sont des Antalaotres, peuples venus de la mer. L'histoire à son tour nous informe que le peuplement des Comores s'est fait avec l'arrivée de Perses, mariés à des femmes bantoues de Zanzibar, de leurs esclaves, de Malgaches et d'Indiens musulmans.

Les Arabes islamisent l'archipel dès le xii^e siècle et l'intègrent au commerce swahili entre la côte orientale de l'Afrique, le Proche-Orient et l'Orient. Des Perses de Chiraz établis à Zanzibar et sur les côtes africaines s'installent dans l'archipel dès le début du xvi^e siècle et nouent des alliances avec les chefs locaux. Ce contact forme peu à peu des sultanats et un mélange de deux langues : swahili et perse. Les Portugais sont les premiers Européens à aborder l'archipel à la même époque. Les Français aussi visitent l'archipel en 1529. Certains de ces voyageurs offrent leurs services comme pirates aux sultans. Ainsi s'établit le premier contact avec les langues européennes. L'archipel constitue pendant plusieurs siècles, pour les Européens en général et pour les pirates, une escale sur la côte est de l'Afrique. Des relations entre ces Européens et les souverains locaux se tissent, mais elles reposent pour l'essentiel sur des rapports de force. Les incursions malgaches et les divisions internes permettent aux puissances coloniales (la France, le Portugal, l'Allemagne et l'Angleterre, qui rivalisent pour imposer leur hégémonie dans cette zone stratégique qui ouvre sur le commerce avec l'Orient) d'intervenir dans les affaires politiques locales.

Les Comores sont une ancienne colonie française. Les Français s'introduisent dans le pays en 1841, d'abord dans l'île de Mayotte, puis dans les autres îles vers la fin du siècle. De 1918 à 1946, les Comores sont rattachées à Madagascar. Mais à partir de 1946, la France accorde à l'archipel une autonomie interne, avec son propre gouvernement et sa propre assemblée. Lors d'un référendum organisé par la France sur leur autodétermination, les Comoriens votent massivement en faveur de la décolonisation et proclament leur indépendance le 6 juillet 1975, à l'exception de Mayotte, dont la population a voté en faveur du maintien de l'île dans le giron français.

Présentation sociolinguistique des Comores

La Constitution actuelle des Comores reconnaît trois langues officielles : le comorien, langue maternelle de la population, le français et l'arabe. Ces trois langues ont le même statut mais n'occupent pas la même place dans la société comorienne. La langue comorienne, en tant que langue maternelle de la population, est la langue de communication de plus de 98 % des Comoriens. C'est donc la langue la plus utilisée dans la vie quotidienne, dans ses quatre variantes dialectales : le shingazidja (dialecte de la Grande Comore), le shimwali (dialecte de Mohéli), le shindzuani (dialecte d'Anjouan) et le shimaore (dialecte de Mayotte).



Le français est compris par près de 55 % de la population. Certaines familles l'utilisent occasionnellement comme langue de communication. C'est la langue la plus utilisée dans l'administration. Elle assure le fonctionnement de l'État, de l'école, des médias, etc. Elle est capable d'outrepasser les limites non franchies par la langue maternelle. Le français est utilisé par les familles de l'élite comorienne ou celles ayant vécu en métropole. Il est quotidiennement employé dans plusieurs domaines professionnels. Il constitue une porte ouverte à la compréhension de la culture occidentale. C'est la langue qui crée le plus de contacts entre les Comoriens et le monde extérieur. Elle est parfois utilisée en segments linguistiques au milieu de discours en langue comorienne.

Bien que la plupart des Comoriens sachent écrire et lire l'arabe pour des raisons religieuses (la population est musulmane à 99 %), c'est la langue la moins comprise de la population. Moins de 20 % des Comoriens se déclarent arabophones. Cette langue est en usage dans les cérémonies religieuses (prières, enterrements, mariages, etc.). Mais très peu de locuteurs l'emploient comme langue de communication. L'arabe est la seconde langue officielle du pays. Son importance dans les affaires administratives et économiques est moindre que celle de la langue française. Son usage se développe pourtant suite à l'intensification des échanges avec le monde arabophone. Sept familles sur 10 considèrent que l'arabe est un patrimoine qu'il faut conserver.

Les Comores présentent une diversité linguistique alimentée au fil des temps par divers mouvements migratoires. C'est ainsi qu'on peut mentionner quatre autres langues : le malgache, le swahili, les langues indiennes et l'anglais. La langue malgache devance de loin l'arabe parlé sur l'archipel. Aucune école n'enseigne le malgache aux Comores, pourtant son usage est très courant dans des familles ou groupes entiers. Il est acquis seulement dans sa pratique orale. Nombreux sont les mots malgaches empruntés par la langue comorienne. Cette langue s'est largement imposée suite aux événements de 1977 qui ont provoqué le retour de nombreux Comoriens chez eux. Les étudiants revenant de Madagascar intègrent parfois le malgache dans leurs discussions pour marquer leur nostalgie, le souvenir d'un pays qu'ils ont connu et bien aimé. Quant au swahili, il est conservé comme langue maternelle par des familles entières et est enseigné comme matière complémentaire dans au moins une école privée. On recense des tentatives régulières, car souvent avortées, de lui accorder une place dans les informations à la radio nationale. La diffusion de chansons swahilies sur les médias sonores ou visuels attise sa propagation dans l'archipel. Enfin, un groupe minoritaire d'Indiens pratique un langage commun qu'il se refuse à partager avec les Comoriens. Cette langue indienne est perçue par les Comoriens comme la marque d'une entité qui ne se mêle jamais aux autres.

Les Comores ne se soustraient pas au nombre des pays dans lesquels l'anglais exerce son influence à travers les médias, les chansons... L'anglais est une langue transversale. Elle sert de référence pour les communicants non francophones. Cette langue est utilisée dans la conversation avec les étrangers dont les Sud-Asiatiques, les Sud-Africains, les Américains, de passage aux Comores dans le cadre de la Coopération internationale ou des échanges commerciaux. Le *Galawa Beach*, qui fut un hôtel de renommée internationale, a suscité l'apprentissage de l'anglais par les habitants de la région de Mitsamiouli, située dans le nord de la Grande Comore. L'hôtel appartenait à des Sud-Africains qui y venaient en masse et pratiquement toutes les semaines. Comme de nombreux jeunes de la planète, ceux des Comores accueillent de manière euphorique l'anglais. L'impact n'est pas négligeable, notamment dans les domaines de la musique, des affaires, de l'art et de la technologie.



Le français dans le système scolaire

Le système scolaire comorien est organisé comme suit : l'école primaire dure six ans, le collège quatre ans, le lycée trois ans. Selon les textes du ministère de l'Éducation nationale, l'enfant doit entrer à l'école à l'âge de six ans. L'école maternelle n'existe pas encore dans le système éducatif de l'archipel. D'une manière générale, il était d'usage que les enfants comoriens âgés de trois à six ans fréquentent les écoles coraniques, où ils apprennent à réciter le Coran et à respecter certaines règles élémentaires de la vie en communauté. Mais depuis une quinzaine d'années, des écoles maternelles privées ont ouvert leurs portes, dans un premier temps dans les capitales des îles, puis partout dans le pays.

Le français et l'arabe sont reconnus dans les textes comme les deux langues d'enseignement du pays. Officiellement, les parents ont le choix de scolariser leurs enfants en français ou en arabe. Mais offrir ce choix suppose qu'il y ait partout des écoles francophones et des écoles arabophones. Or, l'État comorien ne dispose pas des moyens nécessaires pour ériger ces deux types d'écoles dans chaque localité du pays. Ce sont les écoles francophones qui forment essentiellement le système scolaire comorien. Les établissements arabophones sont présents seulement dans les capitales des îles ; ils sont financés par des ONG ou des gouvernements arabes. Jusqu'à la fin des années 1990, la scolarité arabophone s'arrêtait à la fin du collège, en troisième, et était sanctionnée par le brevet (BEPC). Les plus chanceux partaient avec une bourse terminer leurs études secondaires dans un pays arabe. Mais depuis quelques années, l'État a introduit un enseignement de second cycle du secondaire entièrement en arabe, sanctionné par le bac A2. Dans ces écoles arabophones, le français est enseigné comme matière, au même titre que les autres matières du programme.

Le français est donc la langue qui domine dans le système scolaire du pays. Il est enseigné comme matière du primaire jusqu'en terminale ; il sert également de langue d'enseignement des autres disciplines. Dans les écoles maternelles, essentiellement privées et dotées chacune de son propre programme, la langue française domine également. Presque toutes les écoles l'enseignent dès la première année de maternelle : on apprend aux enfants certains termes du vocabulaire lié aux salutations, à l'école. L'introduction du français dès la première année de maternelle est très appréciée par les parents, qui considèrent que la réussite de leurs enfants est liée à la maîtrise de cette langue. À l'École française de Moroni, par exemple, les responsables voulaient introduire le comorien comme langue d'enseignement à l'école maternelle, comme cela se pratique dans les autres écoles françaises, mais ils se sont heurtés à la protestation des parents ; ces derniers ont expliqué que s'ils avaient envoyé leurs enfants à l'École française, ce n'était pas pour apprendre le comorien, mais plutôt pour qu'ils parlent français. Depuis quelques années, l'État comorien expérimente des écoles maternelles publiques dans certaines localités du pays. Cette année, il a procédé à une évaluation de ces établissements, et l'une des critiques formulées par les parents portait sur le fait que certains animateurs ne parlaient pas français à leurs enfants. On constate que les enfants qui prononcent des mots ou des expressions en français à la maison font plaisir à leurs parents.

La langue comorienne est absente du système scolaire des Comores. Pendant longtemps, les autorités ne voyaient pas la nécessité de l'enseigner. Mais, suite aux expériences menées dans certains pays africains, l'État envisage de l'introduire dans la scolarité des enfants. Au début de l'année 2010, il l'a érigée au statut de langue d'enseignement des écoles maternelles et prévoit de l'introduire comme matière dans les écoles primaires dès la rentrée 2010-2011.



CHAPITRE 3

Quelques enquêtes africaines

Des manuels à destination des enseignants et des élèves ont été élaborés à cette fin; une formation de formateurs a été dispensée par un spécialiste de la langue. Mais, vu l'instabilité politique et institutionnelle du pays, à laquelle s'ajoutent les réticences de certains parents, on ne sait pas si ce projet aboutira.

Perspectives pour l'avenir du français aux Comores

Malgré la primauté du français dans le système éducatif, malgré sa présence dans l'administration, dans les médias ou encore dans la littérature écrite, les niveaux de langue sont assez contrastés dans l'archipel des Comores pour que les plus pessimistes s'inquiètent de l'expression « désastreuse » de cette langue par les Comoriens. Si plus de 50 % des habitants se déclarent francophones, force est de constater que beaucoup d'entre eux ne maîtrisent pas le français comme le manifestent les copies des élèves candidats au baccalauréat, ou encore le niveau de langue des étudiants de l'Université des Comores. Ces difficultés d'expression en français sont perceptibles également chez les journalistes (notamment à la radio ou à la télévision). Dans la situation sociolinguistique comorienne, les inquiétudes des puristes sur l'avenir du français retrouvent du sens dans la mesure où se pratique un français beaucoup plus scolaire que véhiculaire, à la différence de ce qui se passe dans d'autres anciennes colonies françaises, comme la Côte d'Ivoire, le Cameroun ou le Gabon, pays dans lesquels le français permet aux personnes de diverses communautés linguistiques de communiquer. Les Comoriens n'ont besoin du français que pour leur ouverture à d'autres mondes et, sur ce plan, l'arabe et l'anglais peuvent aussi jouer ce rôle.

L'attraction vers le monde anglophone est suffisamment forte pour que, demain, l'anglais devienne la langue de l'économie, confinant le français à son statut de prestige et à ses fonctions traditionnelles de langue d'enseignement. Le double usage par les voisins mauriciens du français et de l'anglais est apprécié très positivement par l'élite comorienne. Sans doute peut-on se consoler en se disant que les Comores, dans une vision idéaliste, apparaissent comme « le pays le plus francophone de la région, par rapport à Madagascar qui a déjà tenté de malgachiser son système éducatif et administratif ou l'île Maurice et les Seychelles qui sont plus ancrées dans le Commonwealth que dans la Francophonie. » (M. E.-A. Souef, 2008, p. 24). Mais la pression de l'anglais et de l'arabe est réelle. La mondialisation des échanges, qui donne un avantage comparatif et symbolique à l'anglais, le vaste mouvement de migration de la jeunesse estudiantine comorienne vers les pays arabes, conjugués aux effets pervers des politiques d'immigration française et européenne de plus en plus restrictives, ne peuvent que limiter l'expansion du français dans l'archipel.

Présentation par thème

Le français et les médias dans l'océan Indien

L'île Maurice possède l'une des plus anciennes presses de l'océan Indien, et elle est francophone. C'est en effet le 13 janvier 1773 que paraît ce qui semble bien être le tout premier « journal » de l'océan Indien, sous le titre d'*Annonces, Affiches et Avis divers pour les colonies des Isles de France et de Bourbon*. Il s'agit d'un hebdomadaire placé sous la responsabilité éditoriale de Pierre Nicolas Lambert et imprimé par l'« Imprimerie Royale »¹. Depuis, le français est demeuré la langue privilégiée de la presse écrite, en dépit de la colonisation britannique (1810-1968). 80 % du contenu des journaux est écrit en français et les quotidiens et hebdomadaires à grand tirage sont tous publiés en français.

Dans les médias audiovisuels, la situation n'est pas aussi simple. Même s'il semble que la préférence des téléspectateurs aille au français (cela s'explique en partie par la proximité lexicale de

1. Voir à ce propos l'article de Chit Dukira dans *Le Mauricien* du 7 juin 2010.





cette langue avec le créole, parlé par 80 % de la population), il existe à la MBC (chaîne nationale mauricienne) une volonté de proposer un temps d'antenne pour les principales langues du pays. C'est ainsi que les films américains doublés en français suivent les feuilletons brésiliens doublés eux aussi en français, voire en créole, ou encore les feuilletons en hindi sous-titrés en anglais. Le journal télévisé est diffusé en hindi, en anglais et en français, version qui a été la plus populaire auprès des Mauriciens jusqu'à la création en 1995 d'un bulletin diffusé en créole. La production télévisuelle locale se fait de plus en plus en créole, mais les émissions à vocation culturelle sont principalement en français. Il est à noter aussi que les Mauriciens ont une assez mauvaise image de la télévision locale, en raison du contrôle de l'État sur cet organisme, et optent de plus en plus pour les chaînes satellitaires diffusées à 80 % en français. Depuis une dizaine d'années, l'île Maurice a connu une ouverture de ses ondes radiophoniques et on compte maintenant quatre radios privées, dont la deuxième en termes d'audience (*Radio One*) s'est rapidement imposée comme étant la radio mauricienne d'expression française.

L'île **Rodrigues** est également desservie par la MBC, la chaîne de radiotélévision nationale, qui constitue pour les Rodriguais un espace de contact quotidien avec le français. La majorité des émissions radiophoniques proposées aux Rodriguais sont d'expression française ou créole.

À **Madagascar**, les quotidiens en langue malgache deviennent de plus en plus nombreux (*Gazetiko*, *Ny vaovaontsika*, *Taratra*, etc.) par rapport aux quotidiens en français (*Les Nouvelles*) ou bilingues malgache/français (*L'Express de Madagascar*, *Midi Madagasikara*, etc.). Les premiers sont lus par les classes populaires et moyennes, non seulement grâce à leur prix modique (100 ariary, moins de cinq centimes d'euro), mais également à cause des problèmes de compréhension du français de leurs lecteurs. Les seconds sont en revanche lus par la classe aisée. Les magazines mensuels, en quadrichromie, donc plus chers, comme la *Revue de l'Océan Indien*, sont écrits en français. Le septième art en langue malgache devient de plus en plus florissant à Madagascar. Si le centre culturel Albert-Camus fait la promotion des films en français, les salles de cinéma de la capitale valorisent des films malgaches, très prisés par la population. Des téléfilms malgaches diffusés par les chaînes de télévision obtiennent également un audiomètre important, malgré la supériorité en nombre des films et téléfilms français, ou américains, allemands et brésiliens traduits en français. Ces téléfilms et films en malgache sont vendus en VCD et DVD par des marchands ambulants dans les grandes villes.

La situation est plus simple à **La Réunion**. Comme l'indiquent les données présentées plus haut, il n'y a aucun média écrit entièrement en créole, bien que sur certaines radios libres le créole soit dominant. Seul le journal *Témoignages* propose occasionnellement un article en créole, mais c'est celui qui a le plus petit tirage.

Aux **Seychelles**, le seul pays de l'océan Indien où le français ne joue pas un rôle prédominant dans les médias, la SBC (*Seychelles Broadcasting Corporation*), la chaîne de télévision nationale, tente de s'assurer que les trois langues nationales, le créole, l'anglais et le français, soient plus ou moins traitées à égalité dans sa programmation. Sont diffusés quotidiennement un journal dans chacune de ces trois langues ainsi que des films, documentaires, et autres émissions. TV5 Afrique est aussi disponible en ondes hertziennes et un bouquet francophone (Canal +, etc.) est proposé via le câble. La SBC offre également deux stations de radio. Comme à la télévision, les langues occupent chacune en moyenne 33 % de la programmation sur la première station, SBC AM, alors que la deuxième station, Paradise FM, est principalement anglophone. RFI et





CHAPITRE 3

Quelques enquêtes africaines

la BBC sont les deux autres stations diffusées largement en dehors des stations présentes sur le câble. Dans la presse écrite, on retrouve les trois langues nationales, mais il faut signaler que le français et même le créole y sont dominés par l'anglais. C'est seulement dans les articles politiques que le créole occupe la première place. Le français est principalement utilisé dans *L'Écho des Îles*, presse de l'Église catholique.

Aux **Comores**, dans les médias, les trois langues officielles du pays n'occupent pas la même place. Dans la très jeune chaîne de télévision publique, ces trois langues sont présentes, à des niveaux différents. Tous les films et documentaires sont en français : il s'agit de produits étrangers, et aucun effort de traduction ou de sous-titrage n'est fait pour les téléspectateurs qui ne comprennent pas le français. La plupart des émissions locales sont en langue comorienne. Seuls certains jeux à caractère éducatif sont en français. C'est au niveau du journal que l'on retrouve les trois langues. En dehors du journal, aucune émission n'est proposée en arabe. Sur les chaînes de télévision privées, l'arabe disparaît du paysage. Seuls sont présents le comorien et le français, avec une prédominance de ce dernier. Sur les radios, on retrouve les trois langues : sont diffusées des émissions en français, en arabe et en comorien, mais ici c'est la langue comorienne qui domine. Dans la presse écrite, le comorien est presque absent. C'est le français qui tient la vedette. Tous les journaux sont édités dans cette langue. Certains proposent des pages en arabe, à l'instar du journal *Albalad*, un quotidien résolument bilingue.

Les langues et la culture

À **Madagascar**, le centre culturel Albert-Camus, basé à Antananarivo, la capitale, ainsi que les 30 alliances françaises réparties dans les grandes villes du pays, assurent un environnement linguistique francophone aux Malgaches. Le ministère de l'Éducation nationale, en partenariat avec le projet « Appui au bilinguisme à Madagascar » (ABM), a installé dans les régions enclavées 100 Centres locaux d'échanges francophones (CLEF) avec pour objectif de pallier la disparité de la diffusion du français entre zones urbaines et zones rurales du pays. On y dénombre actuellement près de 90 000 adhérents, avec une fréquentation mensuelle moyenne de 491 personnes par CLEF¹. Des recherches-actions ont été par ailleurs menées sur le partenariat linguistique entre le malgache et le français afin de faciliter l'apprentissage de la langue française, qui ont abouti, entre autres, au « Cube conteur », manuel d'autoformation en français, à un manuel de malgache pour la classe de sixième, à un abécédaire... Sont également diffusées des émissions radiophoniques comme « La parole aux éducateurs », « L'affaire du coffret » et « Nos ancêtres les pirates »². Malgré les efforts entrepris, les actions de diffusion du français peinent à couvrir le pays et demeurent insuffisantes au regard de l'immensité du territoire et du nombre croissant d'habitants.

Il existe également à **Maurice** plusieurs institutions visant la promotion de la langue et de la culture françaises. Créée en 1884, l'alliance française de l'île Maurice compte parmi les plus anciennes au monde et possède actuellement six antennes dans tout le pays. Cet organisme visant la diffusion de la langue française est très actif sur le plan culturel, éducatif et professionnel. En 2008, 4 567 élèves mauriciens se sont inscrits dans les divers concours proposés, dont le principal est le Concours annuel de l'alliance française. Après 40 années d'existence, le centre culturel Charles-Baudelaire, qui avait pour mission la diffusion de la

1. http://www.ambafrance-mada.org/ambafrance-mada/IMG/pdf_ABM-2.pdf.

2. <http://www.ambafrance-mada.org/ambafrance-mada/spip.php?article1286>.





culture et de la littérature française et francophone à Maurice, a été restructuré et rebaptisé « Institut français de Maurice », avec une présence beaucoup plus marquée en plein cœur de Rose-Hill. Chaque année, les Mauriciens ont ainsi la possibilité de participer à des dizaines de manifestations culturelles françaises. La littérature d'expression française est une réalité vivante à Maurice car 80 % des œuvres littéraires vendues sont en français (D. Baggioni et D. de Robillard, 1990, p. 153). Si la production littéraire en anglais est modeste, le français est la langue à travers laquelle bon nombre d'auteurs mauriciens se forment un nom et une réputation d'auteurs confirmés, à l'instar de Jean-Marie Gustave Le Clézio, prix Nobel de littérature, ou encore d'Ananda Devi et de Shenaz Patel, primées à plusieurs reprises.

Aux **Seychelles**, le créole domine dans le domaine de la culture et le français y est présent notamment dans les chansons d'origine française, certains contes, etc. Les chansons écrites par les artistes seychellois sont en créole et quelquefois en anglais, mais le français est de plus en plus utilisé pour leur permettre une plus grande ouverture sur le monde. En littérature, beaucoup de publications, romans, contes, poèmes, etc., sont en créole. Certains écrivains aiment utiliser la langue française dans leurs textes, mais ils sont rares.

À **La Réunion**, le français est évidemment la langue dominante dans le champ littéraire. Les librairies ont dans leurs rayons quelques ouvrages en créole (romans jusqu'à alors, mais l'année 2009 a vu essentiellement arriver des classiques de bande dessinée franco-belges traduits, comme *Astérix*, *Lucky Luke* et *Tintin*). La prose et la poésie créoles représentent moins de 1 % de leurs chiffres de vente et les BD créoles moins de 2 %. Pour le reste, l'essentiel du marché de l'écrit est rédigé en français.

Aux **Comores**, si la langue française est parfois sollicitée dans les manifestations culturelles, c'est le comorien qui domine en matière de culture. La plupart des chansons comoriennes sont écrites dans cette langue. Rares sont celles qui sont composées en français et, à notre connaissance, il n'y a pas de chanson comorienne en arabe. En littérature, les publications écrites sont essentiellement en français : romans, contes, poèmes, théâtre ; en littérature orale, c'est le comorien qui est utilisé. Les contes, les légendes sont repris en langue française à partir d'un fonds comorien, ce qui donne lieu à des transpositions de la langue maternelle vers le français plutôt qu'à une véritable traduction.

Les langues et les religions

À **Maurice**, s'il y a une institution religieuse qui a toujours été associée à la langue française, c'est sans aucun doute l'Église catholique. Hormis l'anglicanisme qui est de tradition anglophone, le christianisme, deuxième religion du pays, a en effet pendant longtemps été considéré comme l'un des plus solides bastions de la francophonie à Maurice. Inculturation oblige, il est vrai cependant qu'on assiste depuis une vingtaine d'années à une créolisation partielle et progressive d'un certain nombre d'aspects touchant au fait religieux chrétien jusqu'à concerner la dimension éducative, notamment à travers le lien entre l'école et l'Église catholique. La situation est relativement identique à celle que l'on retrouve à **Rodrigues**, où la pratique du catholicisme, religion de 96 % des Rodriguais, est associée au français. Toutes les célébrations religieuses, les prières, les lectures évangéliques et les chants se font principalement dans cette langue et dans certains cas en créole. Il est toutefois important de préciser que les interactions avec les représentants de l'Église en dehors du cadre formel de la messe se font principalement en créole. Tout comme les Rodriguais, les **Seychellois** sont majoritairement catholiques.





CHAPITRE 3

Quelques enquêtes africaines

La langue de cette religion étant principalement le français, il s'ensuit que les Seychellois ont une pratique religieuse dominée par le français. Toutefois, depuis quelques années, l'anglais et le créole ont fait également leur entrée dans la liturgie. La religion anglicane est la deuxième religion des Seychelles et elle a pour langue dominante l'anglais. Cependant, on entend aussi le français et le créole dans ses célébrations. À **La Réunion**, si certains sermons se font en créole ou à l'aide de formes interlectales, la majorité d'entre eux sont prononcés en français. À **Madagascar**, les cultes chrétiens (catholiques, protestants et anglicans) sont en général assurés en malgache, sauf dans les églises ou temples francophones. Aux **Comores**, dans la religion, l'arabe règne en maître absolu. C'est la langue utilisée par presque tous les Comoriens dans leurs pratiques.

Les langues dans les espaces publics

Les enseignes trilingues malgaches, françaises et anglaises des bâtiments ministériels donnent une certaine visibilité au trilinguisme institutionnel de **Madagascar**. Les enseignes des magasins sont, à 90 %, écrites en français. En revanche, les affiches publicitaires sont soit bilingues (malgache officiel/français), soit en français, et rarement en malgache officiel, en anglais ou trilingues (malgache/français/anglais).

En contexte **mauricien**, la communication écrite au sein des espaces publics se fait en anglais, en français ou en créole. Au sein des corps étatiques, les annonces et directives sont affichées en anglais, mais il n'est pas rare de trouver une annonce en anglais juxtaposée à une autre en français. Par ailleurs, les campagnes d'annonces étatiques visant la population mauricienne dans son ensemble se font de plus en plus souvent en créole. Il convient aussi de préciser que le système toponymique mauricien est largement dominé par le français, dont voici quelques exemples : *Rivière des Anguilles*, *Fond-du-Sac*, *Quatre-Sœurs*, *Trois-Boutiques*, *Bois-des-Amourettes*, *Baie du Tombeau*, *Quartier-Militaire*, *Roches-Brunes*, *Plaines-des-Papayes*, *Bel-Ombre*. Pour ce qui est des publicitaires, ils ont le libre choix des langues, mais force est de constater que le français est la langue dominante pour vanter les produits de consommation. Au sein des grandes surfaces et autres importantes galeries marchandes, le français, langue de prestige, domine. La situation est tout autre pour ce qui est des petits commerces où l'on trouve beaucoup plus de créole que de français, et plus rarement de l'anglais.

À **Rodrigues**, les annonces publiques écrites émanant de l'administration sont, comme à Maurice, rédigées en anglais, mais on retrouve à certaines occasions le français et le créole. Les publicités vantant les mérites de produits de consommation y sont principalement en français. Les petits commerçants, quant à eux, écrivent principalement en français et créole.

Dans l'archipel créole de l'océan Indien que sont les **Seychelles**, la majorité des enseignes, panneaux et affiches est en anglais. Si un effort est fait en faveur du créole, le français, en revanche, est plutôt rare sur les affiches, sauf sur celles qui militent contre la cigarette et sur les bannières déployées par l'Église catholique pour les fêtes religieuses. À l'aéroport, on peut trouver des panneaux en anglais et en français, alors que ceux de certains ministères ou départements du gouvernement sont écrits dans les trois langues nationales. Le gouvernement a pour projet de revoir la signalétique et de faire en sorte qu'elle reflète au mieux le trilinguisme du pays.

En terre **réunionnaise**, les agences publicitaires les plus importantes indiquent que les messages et les enseignes publicitaires en créole représentent environ 2 % de l'ensemble du volume d'énonciation de ce domaine. Les demandes des clients sont peu nombreuses et il





arrive que ce soit le publiciste qui encourage la création de messages en créole. Mais là encore un examen plus détaillé et plus systématique des corpus nous apprend que les Réunionnais réclament de plus en plus des énoncés « mixtes » où tel mot créole ou tel tour syntaxique perçu comme « mélangé de français et de créole » aura la faveur du public. Ces attitudes demeurent encore minoritaires.

Aux **Comores**, la plupart des affiches et enseignes officielles sont bilingues français et arabe. Ce sont ces deux langues que l'on retrouve, par exemple, au fronton des bâtiments de l'État. À l'aéroport international de Moroni-Hahaya, pour des raisons évidentes, l'anglais se rajoute à ces deux langues. La langue comorienne commence à apparaître timidement dans les enseignes publicitaires nouvellement installées dans la capitale.

Les langues dans l'administration, l'économie et/ou la politique

Dernier ensemble thématique à nous intéresser ici : la place des langues dans l'administration (incluant aussi celle de la justice et du Parlement), l'économie et/ou la politique dans l'océan Indien. À **Madagascar**, le malgache est la langue de prédilection de la politique, et devient de plus en plus celle de l'administration et de la justice. Si les lettres administratives des hautes sphères de l'État sont en général écrites en français, les jugements des tribunaux sont rendus en malgache. Le français et, de plus en plus, l'anglais dominent le milieu économique. À **Maurice**, malgré une imposition officielle de l'anglais comme langue de travail dans ces domaines, en particulier sur le plan bureaucratique-étatique, le français y joue un rôle relativement important, surtout pour la communication orale. À l'Assemblée nationale, l'anglais et le français sont les langues officielles de travail. L'anglais y est toutefois en position de force car plus de 80 % des échanges, ainsi que toute la partie protocolaire et rédactionnelle, se font dans cette langue. En 1981, 14,4 % des échanges parlementaires se faisaient en français, contre 1,06 % en 1992 (A. Carpooran, 2004, p. 23). Selon les dispositions officielles datant de 1832, l'anglais est la langue de l'administration du pays et toute la communication écrite se fait dans cette langue. Il y a cependant lieu de préciser que sur le plan oral, l'anglais est de loin la langue la moins utilisée, alors que le créole prédomine et que le français occupe la deuxième place. Si les lois linguistiques de 1845 et 1945 imposent l'anglais dans les cours de justice et aux professionnels du droit, il existe certaines dispositions permettant aux citoyens qui ne maîtrisent pas cette langue de s'exprimer en français, voire dans une autre langue s'ils ont une compétence limitée en anglais. Par ailleurs, le français est présent dans la législation mauricienne du fait de la conservation du Code Napoléon, et l'État mauricien a fait appel à des juristes français pour moderniser son code civil. Il est à noter aussi que les professionnels du barreau sont formés au droit français et anglais (A. Carpooran, 2003).

Dans le monde des affaires, c'est l'anglais qui prime, toutefois le français n'est pas en reste ; il est pratiqué surtout dans les entreprises privées du secteur bancaire et des assurances. Les liens franco-mauriciens sont amicaux, avec des contacts fréquents, et Maurice se positionne comme un partenaire important dans la zone de l'océan Indien, car elle compte une Mission économique française qui inclut également les Seychelles et les Comores.

Depuis 2001, la gestion administrative de **Rodrigues** est sous la tutelle du Rodrigues Regional Assembly¹, qui a pour fonction de faire voter et d'adapter certaines lois en fonction des spécificités rodriguaises, tout en restant dans le cadre de la législation mauricienne. Tout ce qui

1. L'Assemblée régionale de Rodrigues est composée de dix-huit membres, d'un chef-commissaire et de six commissaires, dont un à l'éducation.



CHAPITRE 3

Quelques enquêtes africaines

relève de l'administration se fait en anglais, en particulier sur le plan de l'écrit, mais pour ce qui est de l'oral, c'est le créole qui domine dans les échanges. L'utilisation du français fait figure d'exception ici. La vie économique rodriguaise est basée principalement sur l'agriculture et le tourisme n'est que le sixième secteur pourvoyeur d'emplois dans l'île. En 2008, 47 778 personnes sont arrivées par avion sur l'île, dont 11 907 d'origine française. En excluant de ce total les 24 272 personnes d'origine mauricienne et les 8 680 d'origine rodriguaise, il est possible d'estimer que les Français représentent 80 % du tourisme rodriguais. Même si les chiffres fournis incluent aussi les Réunionnais, il est aisé de déduire, qu'en dehors du créole, le français est la deuxième langue la plus associée au tourisme.

Aux **Seychelles**, l'anglais est la langue de l'administration et de l'économie. Le français n'est utilisé dans ces domaines que si les correspondants (investisseurs ou organisations) sont francophones. La majorité des touristes étant français (près d'un tiers du flux annuel), les Seychellois travaillant dans cette industrie sont de plus en plus intéressés par cette langue. Dans le domaine de la justice, les Seychellois sont libres de choisir la langue dans laquelle ils veulent communiquer. La loi seychelloise est anglophone mais aussi, dans certains aspects, francophone. Plusieurs avocats seychellois ont été formés dans des pays francophones. Le créole, langue maternelle de la quasi-totalité des Seychellois, domine, logiquement, le domaine de la politique. Les discours politiques sont à 96 % en créole. Le français et l'anglais ne sont utilisés qu'en cas de nécessité, si l'audience, par exemple, n'est pas entièrement seychelloise. À l'Assemblée nationale, la langue des communications orales est le créole, mais l'anglais est utilisé à l'écrit dans les documents officiels. Avec le développement des échanges au sein de la Commission de l'Océan Indien (COI) dont le français est la langue commune, celui-ci gagne néanmoins du terrain.

En contexte **réunionnais**, on constate, dans les administrations, de plus en plus d'échanges en créole ou à l'aide de formes interlectales, mais le français domine toujours. Au niveau des échanges commerciaux, dans les commerces de proximité (épicerie, marché forain), c'est le créole qui est majoritaire. Au niveau des grandes surfaces, c'est le français. Au niveau de la justice, les magistrats s'expriment majoritairement en français (ils utilisent le créole pour fournir des explications aux prévenus ou traduire les propos en français). Quant aux justiciables, lorsqu'ils s'expriment, c'est plutôt en créole.

Aux **Comores**, les textes juridiques comoriens sont écrits en deux langues, l'arabe et le français. Les textes en arabe concernent les affaires qui touchent à la religion dont la justice est rendue par les cadis. Les textes en français touchent les affaires pénales. Dans les deux cas, la population communique en langue comorienne. Il arrive qu'on assiste à des échanges en français au tribunal, jamais en arabe. La langue comorienne domine les discours politiques, mais le français est très présent. Le plus souvent, lors d'un discours officiel du président de la République ou d'un ministre, l'orateur s'exprime en comorien puis en français. C'est seulement pendant les campagnes électorales que les hommes politiques s'expriment exclusivement en comorien. À l'Assemblée nationale, jusqu'à la fin des années 1990, les débats parlementaires se déroulaient exclusivement en français. C'était une situation très gênante, qui réduisait au silence certains députés qui ne maîtrisaient pas cette langue. C'est seulement au début de ce millénaire que les élus ont commencé à débattre en comorien.

Conclusion

Les informations qui précèdent nous ont donné une idée d'ensemble de ce qu'est la situation des langues dans les îles et archipels de l'Océan Indien d'un point de vue macrosociolinguis-





tique, avec une attention spéciale accordée au français. Le détour par l'histoire des différents pays et celle de leur peuplement a permis de mieux comprendre le paysage plurilingue actuel de ces différents espaces francophones, ainsi que les enjeux des politiques linguistiques (explicites ou par défaut) qui y ont cours.

Nous aurons, par exemple, compris que Madagascar souffre d'un problème de diffusion du français auprès des couches populaires malgaches, et que, compte tenu de la présence plus que séculaire et du statut de langue officielle de cette langue dans le pays, cela peut constituer une atteinte aux droits fondamentaux des Malgaches, voire un facteur de blocage du développement du pays. Aux Seychelles, les autorités dirigeantes se sont lancées depuis un certain nombre d'années dans un vaste chantier de réformes sur le plan éducatif et visent à créer un environnement qui reflète réellement le trilinguisme annoncé dans la Constitution nationale. C'est surtout en direction du français, qui arrive trop souvent en troisième position, derrière l'anglais et le créole, que se concentrent les efforts, dans la formation des enseignants aussi bien qu'au niveau de la signalétique et de la traduction. Le tourisme, l'un des piliers de l'économie du pays, est également en train de redonner des forces au français car la majorité des visiteurs sont français et les jeunes Seychellois trouvent plus facilement un emploi dans cette industrie. À La Réunion, c'est autour de l'ancienne diglossie français-créole que se situent les enjeux. On assiste de plus en plus à une progression du créole dans les échanges et, partant, à une négociation des frontières entre le créole et le français dans des énoncés interlectaux. À Maurice et Rodrigues, où la situation francophone a souvent été considérée comme paradoxale, compte tenu de l'influence des Britanniques dans l'histoire du pays, on est en permanence à la recherche de l'équilibre plurilingue qui permettrait à toutes les langues faisant partie du paysage linguistique global de prendre la place qui leur revient, tout en donnant satisfaction aux différentes composantes ethno-religieuses (ethno-linguistiques, ethno-culturelles, etc.) qui composent la population de l'île Maurice et des autres îles de la République de Maurice, et en leur permettant ainsi de se percevoir comme nation.

Comme nous l'avons dit en introduction, il s'agit là d'informations macrosociolinguistiques qui préparent et donneront un dynamisme commun à un projet d'enquête de terrain d'ordre microsociolinguistique sur les pratiques et représentations sociolangagières d'enfants et d'adolescents par rapport au français. Enquête qui s'inscrit elle-même dans un projet de publication, faisant à son tour partie du cahier des charges d'un observatoire des langues et des littératures de l'océan Indien, actuellement en construction.

Bibliographie

- **B. Atchia-Emmerich, 2005** : *La Situation linguistique à l'île Maurice. Les développements récents à la lumière d'une enquête empirique*, thèse de doctorat, Université Friedrich Alexander d'Erlangen-Nuremberg.
- **D. Baggioni et D. de Robillard, 1990** : *Île Maurice, une francophonie paradoxale*, L'Harmattan.
- **D. Baggioni et M. Beniamino, 1993** : « Le français, langue réunionnaise », in M. Beniamino et D. de Robillard (dir.), *Le Français dans l'espace francophone*, Honoré Champion, tome 1, p. 151-172.
- **C. Bavoux, 1993** : « Francophonie malgache : images et réalités », in M. Beniamino et D. de Robillard (dir.), *Le Français dans l'espace francophone*, Honoré Champion, tome 1.



- **M. Beniamino et D. de Robillard (dir.), 1993** : *Le Français dans l'espace francophone*, Honoré Champion, tomes 1 et 2.
- **M. Beniamino, 1996** : *Le Français de La Réunion. Inventaire des particularités lexicales*, Edicef/Aupelf.
- **R.-Z. Bemananjara, 1979** : « La situation du français à Madagascar », in A. Valdman (dir.), *Le Français hors de France*, Honoré Champion, p. 528-542.
- **Bureau national des statistiques, Rapports des Recensements nationaux de 1977, 1987 et 2002**, Victoria.
- **L.-J. Calvet, 1987** : *La Guerre des langues et les Politiques linguistiques*, Payot.
- **M. Carayol, 1977** : *Le Français parlé à la Réunion, Phonétique et phonologie*, Atelier de reproduction des thèses.
- **M. Carayol, 1985** : *Particularités lexicales du français réunionnais*, Nathan.
- **M. Carayol et R. Chaudenson, 1973** : « Aperçu sur la situation linguistique à La Réunion », in *Cahiers du Centre universitaire de La Réunion*, n° 3, p. 1-44.
- **M. Carayol et R. Chaudenson, 1978** : « Diglossie et continuum linguistique à La Réunion », in N. Gueunier, É. Genouvrier et A. Khomsi, *Les Français devant la norme*, Honoré Champion, p. 175-200.
- **A. Carpooran, 2003** : *Île Maurice : des langues et des lois*, L'Harmattan.
- **A. Carpooran, 2004** : « La francophonie mauricienne : spécificités et paradoxes sociolinguistiques », in *La Francophonie mauricienne*, Université de Maurice, p. 20-54.
- **A. Carpooran, 2005** : « Quelques aspects linguistiques de la francophonie mauricienne à travers l'étude de trois champs lexicaux : la toponymie, l'enseignement et la cuisine », in *Francophonie et Plurilinguisme*, Université de Maurice, p. 20-36.
- **A. Carpooran, 2009** : « Urbanité et diglossie à Maurice : survol diachronique et description synchronique », in *Cahiers de linguistique, revue de sociolinguistique et de sociologie de la langue française*, EME, 34/2, 2008 [2009], p. 127-143.
- **P. Cellier, 1997** : « Français-créole : École », in M.-C. Hazaël-Massieux et D. de Robillard (éds), *Contacts de langues, contacts de cultures, créolisation*, L'Harmattan, p. 411-424.
- **R. Chaudenson, 1974** : *Le Lexique du parler de La Réunion*, Honoré Champion, deux tomes.
- **R. Chaudenson, 1978** : « Créole et langage enfantin : phylogenèse et ontongenèse », in *Langue française* n° 37, p. 76-90.
- **R. Chaudenson, 1979 a** : *Les Créoles français*, Fernand Nathan.
- **R. Chaudenson, 1979 b** : « Le français dans les îles de l'océan Indien (Mascareignes et Seychelles) », in A. Valdman (dir.), *Le Français hors de France*, Honoré Champion, p. 543-617.
- **R. Chaudenson, 1984** : « Vers une politique linguistique et culturelle dans les DOM français : conflits et consensus » in *Créoles et français régionaux : Culture, Éducation, Langue et Société*, IV^e Colloque international des Études créoles, Lafayette, p. 1-25.
- **R. Chaudenson et CREFOI – Université de La Réunion, 1989** : *Créoles et enseignement du français*, L'Harmattan.
- **R. Chaudenson (dir.), 1991** : *La Francophonie : représentations, réalités, perspectives*, Didier Érudition.
- **R. Chaudenson et D. Rakotomalala (coordonnateurs), 2004** : *Situations linguistiques de la Francophonie. État des lieux*, Réseau « Observation du français et des langues nationales », Agence universitaire de la Francophonie.



- **P. Fioux, 1999** : *Enseigner le français à La Réunion*, « Langue », éditions Tramail, Saint-Denis-de-La-Réunion.
- **Haut Conseil de la Francophonie, 2003** : *État de la Francophonie dans le monde*, Larousse.
- **M.-R. Hoareau, 2005** : « Le créole Seselwa dans tous ses états », in S. Wharton, *Études créoles*, vol. XXVIII, n° 2, p. 67-89.
- **Ifa/Aupelf-Uref, 1983** : *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Edicef.
- **INSEE, 1998** : « Démographie et économie à l'époque de l'abolition de l'esclavage », in *Économie de la Réunion*, n° 98.
- **INSEE, 2000** : *Tableau économique de La Réunion*, p. 135-136.
- **Z. Labiche, 2010** : « Rapport des épreuves DELF Scolaire 2009 et 2010 », ministère de l'Éducation des Seychelles, Victoria.
- **F. Laroussi (dir.), 2009 a** : *Langues et cultures à Mayotte*, éditions du Baobab, Mamoudzou.
- **F. Laroussi (dir.), 2009 b** : *Langues, identités et insularité. Regards sur Mayotte*, « Dyalang », Publication des Universités de Rouen et du Havre (PURH), Rouen.
- **M. Lebon-Eyquem, 2003** : *Transmission des langues et minoration linguistique*, mémoire de maîtrise de Lettres modernes, sous la direction de L.-F. Prudent, Université de La Réunion.
- **M. Lebon-Eyquem, 2004** : *Paroles réunionnaises entre créole et français : dynamique conversationnelle et productions interlectales*, mémoire de DEA « Langage et Parole », sous la direction de L.-F. Prudent, Université de La Réunion.
- **M. Lebon-Eyquem, 2007** : *Une approche du développement langagier de l'enfant réunionnais dans la dynamique créole-français*, thèse de doctorat en Sciences du langage, sous la direction de L.-F. Prudent, Université de La Réunion.
- **M. Lebon-Eyquem, 2008** : « "La dodo lé la". Stylistique du "mélange" à La Réunion : à la recherche de l'efficacité pragmatique endogène », in C. Bavoux, L.-F. Prudent et S. Wharton (dir.), *Normes endogènes et plurilinguisme. Aires francophones, aires créoles*, ENS Éditions, Lyon, p. 153-175.
- **J. Maurais J. & al. (éds.), 2008** : *L'Avenir du français*, AUF/Éditions des archives contemporaines. *Mauritius Examination Reports*, 2005-2009.
- **Ministère de l'Éducation des Seychelles, 2001** : *Curriculum national pour le français*.
- **Ministry of Finance and Economic Empowerment, 2008** : *Digest of Statistics on Rodrigues*.
- **OIF, 2007** : *La Francophonie dans le monde*, Nathan.
- **J. Perreau, 2007** : « Enseignement et apprentissage du français en milieu créolophone aux Seychelles », in A. Carpooran (dir.), *Appropriation du français et pédagogie convergente dans l'océan Indien. Interrogations, applications, propositions. Actes des Journées d'animation régionale du réseau « Observation du français et des langues nationales »*, Éditions des archives contemporaines, Paris, p. 97-109.
- **L.-F. Prudent, 1981** : « Diglossie et interlecte », in *Langages*, n° 61, p. 13-38.
- **L.-F. Prudent, 1993** : *Pratiques langagières martiniquaises : genèse et fonctionnement d'un système créole*, thèse de doctorat d'État en Sciences du langage, sous la direction de J.-B. Marcellesi, Université de Rouen Haute-Normandie.
- **L.-F. Prudent, 2005** : « Interlecte et pédagogie de la variation en pays créole », in L.-F. Prudent, F. Tupin et S. Wharton (éds.), *Du plurilinguisme à l'école. Vers une gestion coordonnée des langues en contextes éducatifs sensibles*, « Transversales », Peter Lang, p. 359-378.
- **M. Rambelo, 1991 a** : « Madagascar : la politique de relance du français et ses effets sur la situation linguistique », in R. Chaudenson (dir.), *Langues, économie et développement*, Institut d'études créoles et francophones, Didier.



- **M. Rambelo, 1991 b** : « Madagascar », in R. Chaudenson (dir.), *La Francophonie : représentations, réalités, perspectives*, Didier Érudition, p. 121-132.
- **F. Ranaivo, 1979** : « La situation du français à Madagascar », in A. Valdman (dir.), *Le Français hors de France*, Honoré Champion, p. 507-525.
- **V. Ranaivo et V. Randriamarotsimba (2007)** : « Des langues-cultures aux pratiques de classe en contexte diglossique : quelle cohérence ? L'exemple de Madagascar », in C. Noyau (dir.), *Appropriation du français et construction de connaissances via la scolarisation en situation diglossique*, ouvrage multimédia sur CD-Rom, Université Paris-X, service COMETE.
- **V. Randriamarotsimba, 2005** : « La malgachisation de l'enseignement à Madagascar. État des lieux et perspectives », in L.-F. Prudent, F. Tupin et S. Wharton (éds), *Du plurilinguisme à l'école. Vers une gestion coordonnée des langues en contextes éducatifs sensibles*, « Transversales », Peter Lang, p. 197-217.
- **V. Randriamarotsimba et H. Robjhon, 2006** : « Contacts de langues-cultures : de la réalité à la fiction : l'exemple de Madagascar », in *Appropriation de la langue française dans les littératures francophones de l'Afrique subsaharienne, du Maghreb et de l'océan Indien, Actes des Journées scientifiques des réseaux de chercheurs concernant la langue et la littérature*, Agence universitaire de la Francophonie, publication en ligne, <http://www.dlf.auf.org/IMG/pdf/qa-2091-300-interreseaux-js-2006-03-dakar-actes.pdf>.
- **G. D. Randriamasitiana, 2000** : *Les Rôles respectifs des milieux institutionnel, social et familial dans l'apprentissage du français à Madagascar depuis 1972*, thèse de doctorat nouveau régime en Sciences du langage, option « Linguistique et didactique des langues », Université de La Réunion.
- **G. D. Randriamasitiana, 2004** : « Madagascar », in R. Chaudenson et D. Rakotomalala, coordonnateurs, *Situations linguistiques de la Francophonie. État des lieux*, Réseau « Observation du français et des langues nationales », Agence universitaire de la Francophonie, p. 173-184.
- **Mohamed El-Amine Souef, 2008** : *Les Comores en mouvement*, éditions De La Lune.
- **A. Thevenin, 2000** : « L'installation du français à Madagascar (1896-1898) » in *Les Revues pédagogiques de la Mission laïque française. Connaissance du français*, n° 39.
- **R. Tirvassen (dir.), 2003** : *École et plurilinguisme dans le sud-ouest de l'océan Indien*, L'Harmattan.
- **A. Valdman (dir.), 1979** : *Le Français hors de France*, Honoré Champion.
- **M. Verdelhan-Bourgade, 2005** : *Rapport de la mission : « Enseignement du français langue seconde et langues régionales à Mayotte »*, publication interne du CDP de Mayotte.

Webographie

- <http://www.statistiques-mondiales.com/madagascar.htm>, consulté le 9 août 2009.
- <http://www.madagascar.gov.mg/>, site de la présidence de la République de Madagascar, consulté le 18 août 2007.
- http://www.francophonie.org/IMG/pdf/La_francophonie_dans_le_monde_2006-2007.pdf, consulté le 23 avril 2010.
- http://www.confemen.org/IMG/pdf/II_et_VIII.pdf, consulté le 29 octobre 2009.
- http://www.ambafrance-mada.org/ambafrance-mada/IMG/pdf_ABM-2.pdf, consulté le 12 mai 2010.
- <http://www.ambafrance-mada.org/ambafrance-mada/spip.php?article1286>, consulté le 12 mai 2010.